

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE DU TRANSPORTEUR DE MODIFICATION DES
TARIFS ET CONDITIONS DES SERVICES DE TRANSPORT
POUR L'ANNÉE 2019 - VOLETS TAUX DE PERTES ET DE
MÉCANISME DE RÉGLEMENTATION INCITATIVE (MRI)

DOSSIER : R-4058-2018

RÉGISSEURS : Me LISE DUQUETTE, présidente
Me MARC TURGEON et
M. FRANÇOIS ÉMOND

AUDIENCE DU 21 JANVIER 2019

VOLUME 11

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
Sténographes officiels

COMPARUTIONS

Me ANNIE GARIÉPY et
Me JEAN-FRANÇOIS OUIMETTE
avocats de la Régie

DEMANDERESSE :

Me YVES FRÉCHETTE
avocat d'Hydro-Québec Transport (HQT)

INTERVENANTS :

Me STEVE CADRIN
avocat de l'Association hôtellerie Québec et
l'Association des restaurateurs du Québec (AHQ-
ARQ);

Me GUY SARAULT et
Me PIERRE PELLETIER
avocats de l'Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité et du
Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE-
CIFQ);

Me NICOLAS DUBÉ et
Me PAULE HAMELIN
avocats de l'Énergie Brookfield Marketing (EBM);

Me ANDRÉ TURMEL
avocats de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (Section Québec) (FCEI);

Me ÉRIC OLIVER
avocat d'Option consommateurs (OC);

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat de Stratégies énergétiques et de
l'Association québécoise de lutte contre la
pollution atmosphérique (SÉ-AQLPA);

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
LISTE DES PIÈCES	5
PRÉLIMINAIRES	6
PREUVE DE HQT - Panel 6 - Indicateurs de maintien de la qualité de service et liaison au MTÉR (suite)	
LAMYA SOUKTANI	
STEVE CHAGNON	
DOMINIQUE CHARTIER	
YANNICK VENNES	
WAHIBA SALHI	
INTERROGÉS PAR ANNIE GARIÉPY	10
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	55
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN	81
PREUVE DE L'AHQ-ARQ	
MARCEL PAUL RAYMOND	
INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN	89
ÉCHANGE DE PART ET D'AUTRE	130
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PAULE HAMELIN	138
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	155
PREUVE AQCIE-CIFQ	
Dr. MARK LOWRY	
EXAMINED BY Me GUY SARAULT	165

LISTE DES ENGAGEMENTS

PAGE

E-8 (HQT) : Vérifier si le niveau d'informations qu'on retrouve au rapport annuel 2017, pour les fins du partage du MTER, si cette même information se retrouverait dans les années subséquentes (demandé par la Formation)

60

R-4058-2018
21 janvier 2019

- 5 -

LISTE DES PIÈCES

PAGE

A-0073 (HQT) : Exemple de calcul de l'IMQ selon
les indicateurs uniformisés

38

1 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-et-unième
2 (21e) jour du mois de janvier :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du vingt et un (21)
8 janvier deux mille dix-neuf (2019), dossier R-4058-
9 2018. Demande du Transporteur de modification des
10 tarifs et conditions des services de transport pour
11 l'année 2019 - Volets taux de pertes et mécanisme
12 de réglementation incitative. Poursuite de
13 l'audience.

14

15 PREUVE DE HQT - Panel 6 - Indicateurs de maintien
16 de la qualité de service et liaison au MTÉR (suite)

17

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Alors, rebonjour. Maître Fréchette, avez-vous des
20 bonnes nouvelles pour nous concernant les
21 engagements?

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Oui. Alors, bonjour à tous. Bonjour à vous trois.
24 Bonjour à tous mes collègues qui sont ici. Alors,
25 oui. Ce week-end, je peux vous dire que les réseaux

1 courriels ont chauffé. Alors, j'ai vu les courriels
2 passer « voici l'engagement... » Alors, je suis
3 convaincu que, d'ici la fin de la journée, un
4 grand, un grand nombre de ceux-ci seront complétés.

5 Celui qui demande un petit peu plus de
6 doigté, c'est celui, le numéro 7. Alors, celui-là,
7 dites-vous que si vous ne le voyez pas d'ici la fin
8 de la journée, il va vraisemblablement arriver
9 demain. Celui-là, il faut le lire et le relire,
10 bien en discuter, puis il faut que je le comprenne
11 bien aussi pour pouvoir en apprécier les valeurs.

12 Oui, c'est ça qui est difficile. Il
13 semblerait que c'est ça le gros défi dans l'équipe.
14 Mais, depuis que madame Salhi est... c'est pour ça
15 qu'elle a été engagée, elle spécialiste en
16 andragogie. Je progresse énormément, je tiens à
17 vous le dire.

18 Sur ces blagues, je vous souhaite une bonne
19 journée.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Oui.

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Puis encore une fois, les témoins sont disponibles,
24 mais je vous ferai le compte. Mais, soyons
25 positifs, je pense que d'ici la fin de la journée,

1 un grand bloc sera accompli.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Oui, oui. C'est juste que, vous vous rappelez là,
4 c'est juste que si vous arrivez avec une
5 méthodologie puis qu'il faut l'expliquer, bien ça
6 risque d'amputer une partie du mercredi.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Tout à fait. Tout à fait.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Alors...

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Mais, l'engagement du numéro 7 va être suffisamment
13 verbalisé qu'il va permettre à tout le monde de...

14 Il va être bien expliqué et il va permettre à tout
15 le monde d'en saisir le fonctionnement puis tout le
16 monde sera en mesure de bien l'apprécier là. Il n'y
17 a pas de souci.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 O.K.

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 C'est un des objectifs pour pas qu'on... pour pas
22 vous créer de difficultés puis qu'on ait à revenir
23 éventuellement.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Et au besoin, madame Salhi pourra nous faire part

1 de ses talents d'andragogie à tous et puis nous
2 l'expliquer.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Écoutez, c'est sans limite.

5 Mme WAHIBA SALHI :

6 Vous mettez tous la barre très haute, mais, oui.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Alors, voilà!

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Alors, là-dessus on va commencer.

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 C'est bien. Merci.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Je vous remercie beaucoup. On va recommencer le
15 contre-interrogatoire du panel 6 par la Régie.

16 Maître Gariépy.

17

1 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-et-unième
2 (21e) jour du mois de janvier, ONT COMPARU :

3

4 LAMYA SOUKTANI

5 STEVE CHAGNON

6 DOMINIQUE CHARTIER

7 YANNICK VENNES

8 WAHIBA SALHI

9

10 SOUS LA MÊME AFFIRMATION SOLENNELLE, déposent et
11 disent :

12

13 INTERROGÉS PAR ANNIE GARIÉPY :

14 Merci, Madame la Présidente. Alors, vous
15 m'excuserez ce matin. Il y a un petit chat dans le
16 fond de ma gorge. Si je ne m'exprime pas assez
17 clairement, vous me demanderez de répéter. Je vais
18 essayer de compenser pour la voix rauque par une
19 bonne élocution.

20 Q. **[1]** On va commencer en douceur pour concilier
21 certaines données à propos de l'IC opérationnel,
22 dans un premier temps. Pour y aller au niveau des
23 notions, pouvez-vous nous expliquer les... rappeler
24 les différences entre les deux indicateurs IC
25 opérationnel dans le cas du IC opérationnel brut

1 versus l'opérationnel normalisé?

2 Me YVES FRÉCHETTE :

3 Pardonnez-moi. Est-ce que vous croyez que ce serait
4 utile que les témoins aient HQT-3, Document 2, pour
5 les fins de votre...

6 Me ANNIE GARIÉPY :

7 Oui. Tout à fait. Mais, je pensais le prendre un
8 petit peu plus tard, mais... Oui. Tout à fait.

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 C'est comme vous voulez. Je peux leur donner ma
11 copie. Il n'y a pas d'annotation, mais c'est...

12 Me ANNIE GARIÉPY :

13 Bien, en fait, dans un premier temps, je voulais
14 juste qu'on nous rappelle les distinctions qu'il y
15 a entre les deux indicateurs, l'IC opérationnel
16 brut versus l'IC opérationnel normalisé. C'est
17 juste ça là, au niveau de la variabilité puis tout
18 ça.

19 Q. **[2]** Si vous voulez, vous pouvez prendre, comme
20 maître Fréchette disait, vous pouvez prendre la
21 pièce HQT-3, Document 2. Mais, on y viendra un
22 petit peu plus tard.

23 (9 h 10)

24 M. STEVE CHAGNON :

25 R. Non, c'est bon. Merci. Donc, dans le fond, l'IC

1 opérationnel normalisé, c'est l'IC opérationnel
2 auquel on retire les événements majeurs, donc les
3 choses qui sont hors, hors de notre contrôle, qui
4 sont causées par des facteurs hors du contrôle du
5 Transporteur. Là, il y a eu des événements passés
6 avec des nombres importants de CHI. C'est vraiment
7 des événements particuliers ponctuels qui sont
8 retirés.

9 Q. **[3]** Est-ce que vous vouliez compléter?

10 R. Non, ça va.

11 Q. **[4]** Puis au niveau de la variabilité est-ce qu'on
12 doit comprendre que l'IC normalisé va avoir une
13 moins grande variabilité que l'IC brut?

14 R. Bien, évidemment, si on retire les événements
15 ponctuels, ils vont... Mais comme je vous dis, ce
16 n'est pas une grande quantité. Ça arrive très
17 rarement.

18 Q. **[5]** Non, ça va, c'était juste pour être certaine
19 que je comprenais bien. Maintenant, dans votre
20 présentation qui était le reflet de ce qui avait
21 été annoncé dans la preuve, à la page 7 de la
22 présentation, vous nous indiquez que l'IC
23 opérationnel retenu, c'est l'IC opérationnel
24 normalisé. Est-ce exact?

25 R. Exactement.

1 Q. **[6]** D'accord. Maintenant, je vais vous inviter à
2 prendre deux tableaux. Vous allez prendre à la
3 pièce HQT-3, Document 2, auquel mon confrère
4 référerait tout à l'heure, c'est la pièce B-0139, à
5 la page 35, il y a le tableau A1-1. Puis d'autre
6 part, je vais également vous inviter à prendre la
7 pièce B-0012 qui se trouve à être HQT-4, Document
8 2, si je ne m'abuse, le tableau B-1 qui est le
9 tableau de l'annexe B. Oui, HQT-4, Document 2 page
10 47. Est-ce que vous avez les pièces?

11 R. Me permettez-vous de vérifier.

12 Q. **[7]** Certainement. Prenez votre temps!

13 R. C'est bien vous pouvez y aller.

14 Q. **[8]** Donc, si on prend le tableau A1-1 de la pièce
15 HQT-3, Document 2, on voit les données de l'IC.
16 Puis on constate que, dans le cas de l'IC
17 normalisé, il n'y a pas de données antérieures à
18 deux mille treize (2013) (sic). Est-ce que vous
19 voyez? Le tableau, il n'a pas de données, il est
20 vacant, il est vide. Bien, en fait, c'est
21 antérieurement à deux mille dix-sept (2017). Je
22 vous ai dit deux mille seize (2016). Je vous ai
23 induit en erreur. C'est antérieurement à deux mille
24 dix-sept (2017).

25 R. Oui, c'est exact.

1 Q. **[9]** Dans le cas de l'IC brut, on voit qu'il y a des
2 données sur tout l'ensemble de la plage de deux
3 mille huit (2008) à deux mille dix-sept (2017).
4 Vous voyez ça?

5 R. Oui.

6 Q. **[10]** Là, vous allez me voir venir avec la question.
7 Si on prend le tableau B-1 où on voit sous
8 l'indicateur « fiabilité du service électrique »,
9 le premier indicateur « indice de continuité
10 opérationnel », on regarde les données, il y a des
11 données à partir de deux mille treize (2013). Et si
12 vous conciliez les données avec les données du
13 tableau A1-1, il semble que ce soit les données de
14 l'IC brut, IC opérationnel brut. Pouvez-vous me
15 confirmer ça?

16 (9 h 15)

17 R. Donc, oui, le IC opérationnel normalisé, en fait,
18 on a commencé à normaliser en deux mille dix-sept
19 (2017) suite à un événement où on a mis en place
20 une norme pour normaliser. Maintenant, cette norme-
21 là a fait en sorte qu'on a normalisé, mais pas au
22 niveau du IC opérationnel. L'événement était en
23 lien avec des causes climatiques, donc à
24 l'extérieur du IC opérationnel. Donc, les chiffres
25 sont les mêmes, c'est-à-dire le normalisé

1 opérationnel de deux mille dix-sept (2017) est le
2 même que le IC brut de deux mille dix-sept (2017).

3 Q. **[11]** Donc, ce que vous nous dites, c'est que pour
4 deux mille dix-sept (2017), on doit constater que
5 l'IC brut puis l'IC normalisé ont le même indice,
6 mais que les données antérieures, ça constitue les
7 données de l'IC brut parce qu'antérieurement, il
8 n'y avait pas de IC normalisé.

9 R. Exactement.

10 Q. **[12]** D'accord. Au niveau de la preuve, est-ce que
11 votre intention est toujours d'utiliser l'IC
12 normalisé? Parce que là, les données historiques,
13 on s'entend que c'est des données brutes, ce ne
14 sont pas des données normalisées. Donc, on voudrait
15 concilier l'information, les données versus
16 l'intention.

17 R. L'aspect normalisé, c'était pour retirer les
18 événements majeurs qui sortaient complètement du
19 cadre du IC là. À titre d'exemple là, ce qui a
20 généré cette normalisation-là c'est un événement au
21 poste Frontenac, dans l'année deux mille dix-sept
22 (2017), pour lequel, à cause de conditions
23 climatiques, on a perdu le poste pendant presque une
24 journée et évidemment, ça couvrait une très large
25 proportion de la population. Donc, à ce moment-là

1 cette journée-là est devenue une proportion très,
2 très importante du IC, ce qui faisait en sorte que
3 le chiffre ne faisait plus de sens pour le
4 comparatif année sur année. Et à ce moment-là, on a
5 mis en place une norme pour refaire, ressortir ces
6 événements-là de la mesure. Maintenant, dans les
7 années précédentes, il n'y a pas eu d'événements de
8 ce type-là, donc il n'y a pas eu d'IC normalisé non
9 plus, mais ça aurait été des chiffres qui auraient
10 été identiques au IC brut.

11 Q. **[13]** Je comprends bien ce que vous me dites. Par
12 contre, au niveau de, je vous dirais, du choix. Tel
13 que ça a été exprimé dans la preuve, vous nous
14 exprimez que vous faites le choix d'utiliser l'IC
15 normalisé. Moi, ce que j'aimerais juste être
16 certaine de ce que vous me confirmiez, c'est que
17 vous avez l'intention d'utiliser l'IC opérationnel
18 brut ou normalisé pour l'avenir?

19 R. Normalisé.

20 Q. **[14]** Normalisé. Puis ce que vous m'avez expliqué
21 précédemment c'est que, outre deux mille dix-sept
22 (2017) qui a créé le besoin d'avoir un IC
23 normalisé, vous n'en aviez pas ressenti le besoin
24 antérieurement? Et pour qualifier pour l'avenir,
25 outre l'événement de deux mille dix-sept (2017),

1 qui a emmené l'idée du IC normalisé, on pourrait
2 s'attendre à ce que ça ne capte pas beaucoup
3 d'incidents là, l'IC normalisé, si je vous
4 comprends bien, si c'est arrivé juste en deux mille
5 dix-sept (2017).

6 (h 26)

7 R. Oui. Donc, pour l'aspect normalisé, c'est
8 vraiment... Je veux m'expliquer comme il faut là.
9 L'IC normalisé, c'est vraiment les aspects
10 exceptionnels qui sont captés dans l'aspect
11 normalisation. Donc, dans les années antérieures on
12 n'a pas eu à utiliser cet aspect de normalisation-
13 là et peut-être qu'on n'aura pas à l'utiliser non
14 plus dans le futur. Mais maintenant il y a quand
15 même une variabilité, c'est pour ça qu'on prend
16 l'IC opérationnel, donc on retire les événement
17 climatiques et il y a une variabilité associée à
18 l'exploitation, à la manière dont les événements
19 vont se passer dans l'année. Donc, il y a une
20 variabilité sur le IC.

21 Q. **[15]** O.K. Est-ce que je dois comprendre que dans le
22 cas de l'IC opérationnel, que ce soit l'IC
23 opérationnel brut ou normalisé, il y a un caractère
24 de lissage, là, de retrait des aléas climatiques,
25 comme vous venez de me dire, ce qui fait en sorte

1 que vous le considérez comme un indice normalisé,
2 que ce soit dans le cas de l'IC brut?

3 R. L'IC brut se divise en plusieurs catégories. On
4 a... on a la section du IC opérationnel qui, lui,
5 inclut les défaillances d'équipement, les incidents
6 et les travaux programmés. Donc, on est toujours
7 dans l'aspect brut. L'aspect normalisé, tous les
8 axes du IC peuvent être normalisés. Dans le fond,
9 ce qu'on dit dans la normalisation c'est qu'on
10 ressort de ces catégories-là les événements
11 exceptionnels du type Frontenac. Donc, pour l'année
12 deux mille dix-sept (2017) dans le volet
13 climatique, on voit qu'il y a une différence entre
14 le IC brut et le IC normalisé parce qu'on a
15 ressorti l'événement du poste Frontenac à cette
16 époque-là, mais il n'y avait pas eu d'événement
17 exceptionnel dans l'opérationnel, donc c'est resté
18 des valeurs équivalentes au IC brut.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[16]** Je m'excuse, Maître Gariépy, je veux juste
21 bien comprendre. Ici, là, l'IC opérationnel
22 normalisé ou enfin ce que vous voulez prendre,
23 quand vous avez fait vos calculs c'est celui de
24 l'IC brut. Si on enlève dans l'IC normalisé les
25 événements extrêmes, il va nécessairement être

1 toujours plus petit que celui de l'IC brut, donc
2 celui que vous... sur lequel vous avez bâti votre
3 historique. Et vous allez rencontrer votre objectif
4 plus facilement que celui de l'IC brut.

5 R. En fait, l'aspect de normalisation c'était pour
6 faire ressortir les événement exceptionnels, donc
7 dans le passé on n'en a pas eus au niveau du IC.

8 Q. [17] Je... je ne doute pas ça, là.

9 R. Oui.

10 Q. [18] Ma question est mathématique et peut-être que
11 madame Souktani pourrait prendre la relève, mais si
12 l'IC normalisé enlève les événements extrêmes et la
13 variabilité, l'indice devrait être nécessairement
14 plus petit que celui de l'IC brut pour lequel vous
15 avez pris les chiffres pour bâtir l'IMQ.

16 R. Donc, pour revenir à la question, on... quand on
17 ressort, oui, on ressort un événement extrême, mais
18 on ressort aussi un événement qui est souvent hors
19 du contrôle du Transporteur dans la norme de
20 normalisation. Donc, l'idée derrière la
21 normalisation c'est d'avoir le IC opérationnel,
22 donc les éléments pour lesquels le Transporteur a
23 du contrôle. Et ensuite de ça, bien évidemment s'il
24 y a un événement exceptionnel pour lequel on perd
25 un poste, pour toutes sortes de raisons, pendant

1 très longtemps, là ça devient en dehors de notre
2 contrôle.

3 Q. [19] Je comprends ça. C'est... je comprends
4 l'objectif d'avoir un IC normalisé. Ma question est
5 mathématique : est-ce que le fait de normaliser
6 l'IC fait en sorte que vous allez nécessairement
7 être plus petit que l'IC brut? Et donc, rencontrer
8 votre objectif plus facilement.

9 (9 h 25)

10 Mme WAHIBA SALHI :

11 R. Je vais... je vais m'essayer, puis mes collègues me
12 corrigeront si je... je ne transmets pas les choses
13 adéquatement. L'IC opérationnel normalisé, les
14 colonnes sont manquantes pour les années
15 antérieures à deux mille dix-sept (2017), mais si
16 on devait appliquer la norme antérieurement c'est
17 les mêmes chiffres qu'il y a dans le brut, dans
18 l'IC opérationnel brut, qui vont se retrouver dans
19 l'IC opérationnel normalisé. Et c'est pour ça qu'à
20 l'annexe... au tableau B1 de l'annexe de la pièce
21 HQT-4, Document 2, l'historique est composé de
22 l'IC, des cinq années où le zéro trente-trois
23 (0,33), qui est celui de deux mille dix-sept
24 (2017), figure sur la ligne « normalisé » et la
25 ligne « brut » également.

1 Q. **[20]** Madame Salhi, je vais vous interrompre tout de
2 suite parce qu'on va être ici longtemps et on va
3 être encore mercredi sur le panel 6. Ma question
4 est mathématique.

5 R. J'en arrivais.

6 Q. **[21]** Oui, s'il vous plaît.

7 R. J'en arrivais. Je voulais seulement vous expliquer
8 que l'opérationnel brut, quand on prend les cinq
9 années puis qu'on parle d'historique cinq années de
10 variabilité, si on reprend les chiffres, on va voir
11 que, deux mille treize (2013), c'est zéro vingt-
12 huit (0,28); deux mille quatorze (2014), c'est zéro
13 treize (0,13); deux mille quinze (2015), c'est zéro
14 dix-huit (0,18); puis zéro trente-trois (0,33) en
15 deux mille dix-sept (2017). Donc, pour nous, on
16 considère qu'il y a de la variabilité dans
17 l'indicateur. Puis la moyenne historique cinq ans
18 nous amène à une moyenne qui est zéro vingt-trois
19 (0,23), qui est une moyenne des cinq années. Je ne
20 pense pas avoir compris, Madame Duquette, votre
21 question on dirait. Mais je voulais seulement vous
22 expliquer que la variabilité existe dans
23 l'indicateur qui vous est présenté. Puis
24 mathématiquement, on pourrait se retrouver dans une
25 année où on aurait zéro trente-trois (0,33) puis on

1 serait au-dessus de la cible de zéro vingt-trois
2 (0,23). Je ne comprends pas mathématiquement où...

3 M. FRANÇOIS ÉMOND :

4 Q. **[22]** Je vais m'essayer. Si vous regardez le tableau
5 A1-1. Donc, on a l'IC opérationnel brut pour deux
6 mille treize (2013) à deux mille dix-sept (2017),
7 donc zéro vingt-huit (0,28), zéro treize (0,13),
8 zéro dix-huit (0,18). S'il avait été... Il est
9 brut. S'il avait été normalisé, il aurait été
10 obligatoirement plus bas puisque des événements
11 exceptionnels auraient été enlevés?

12 M. STEVE CHAGNON :

13 R. Non. C'est ce que j'explique. Si on appliquait la
14 norme de normalisation, les résultats d'IC brut
15 pour les années antérieures auraient été les mêmes
16 que l'IC normalisé, parce qu'on sort seulement les
17 événements extrêmes, et il n'y en a pas eu dans ces
18 situations-là.

19 Q. **[23]** Je comprends qu'il n'y en a pas eu, mais s'il
20 y en avait eu?

21 R. Oui. Oui, ça aurait été plus bas.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci, Maître Gariépy. Désolée, on vous a encore
24 une fois pris de court. Allez-y!

25

1 Me ANNIE GARIÉPY :

2 Perturbée.

3 Q. [24] On va passer à une question additionnelle.

4 Mais on va échapper à la nature de l'IC
5 opérationnel normalisé. Je voulais plutôt voir avec
6 vous, puisque, pour cet indicateur-là, le choix est
7 de recourir à un indicateur normalisé, on se
8 demandait si vous aviez envisagé les indicateurs T-
9 SAIFI puis T-SAIDI plutôt qu'un IC opérationnel.
10 Puis me préciser dans un premier temps si T-SAIFI,
11 T-SAIDI sont des indicateurs normalisés. Puis dans
12 votre réponse si vous étiez capable de me donner
13 une hiérarchie dans votre choix, ceux que vous
14 préférez puis pourquoi, entre le T-SAIFI, T-SAIDI,
15 IC opérationnel, normalisé et brut, ça nous
16 donnerait une image de pourquoi vous avez choisi un
17 par rapport aux autres.

18 M. STEVE CHAGNON :

19 R. Donc, juste vous rappeler, là, dans ma présentation
20 que j'ai faite avant-hier... il y a deux jours
21 Régie, on voit dans la colonne de gauche, je réfère
22 à la planche qui est à l'écran, donc l'IC
23 opérationnel qui est la somme des clients
24 interrompus fois la durée des interruptions divisé
25 par la somme des clients desservis. Donc, on a un

1 indicateur qui donne une appréciation de la qualité
2 de service par client.

3 Quand on est dans les T-SAIDI, encore là
4 dans la colonne de gauche, on parle un peu de la
5 même formule pour ce qui est du haut, donc on a une
6 somme de points de livraison fois une durée
7 d'interruption divisé par un nombre de points de
8 livraison. Ce qui est important de retenir ici,
9 c'est le point de livraison. Pour le Transporteur,
10 un point de livraison, c'est une barre. Donc, sur
11 une barre dans nos postes, il y a plusieurs clients
12 de raccordés. Dans certains cas, plusieurs, c'est
13 dix. Et dans d'autres cas, plusieurs, ça peut être
14 des dizaines de milliers.

15 (9 h 30)

16 Donc, un point de livraison dans le T-SAIDI, ça n'a
17 pas le même poids relatif par rapport aux clients.
18 C'est un peu la même chose pour le T-SAIFI qu'on
19 voit dans la colonne de droite. Donc, on est encore
20 là sur une division par le nombre de points de
21 livraison. Nous, au niveau du Transporteur, on n'a
22 pas retenu ces deux types d'indicateurs-là parce
23 qu'on croit qu'il n'y a pas une représentativité de
24 l'impact client adéquate étant donné que les points
25 de livraison sont à géométrie variable sur notre

1 réseau. Donc, pour nous, un indicateur comme le IC
2 est celui à retenir dans le cadre de la mesure de
3 la fiabilité du service. Pour ce qui est de
4 l'aspect de normalisation, il n'y a pas de
5 normalisation dans le T-SAIDI, T-SAIFI. Cependant,
6 c'est sûr que, du point de vue du Transporteur,
7 s'il y avait un événement extraordinaire hors de
8 notre contrôle, on aurait la même position par
9 rapport à ça. Donc, l'aspect de normalisation
10 serait requis.

11 Q. **[25]** Ce que vous venez de dire à la toute fin,
12 c'est que comme dans le cas de l'IC opérationnel,
13 si jamais il se trouvait une situation qui était
14 exceptionnelle, que vous pourriez recourir à la
15 normalisation de l'indice. C'est ça que je
16 comprends?

17 R. Oui. Et hors de contrôle, évidemment là, oui.

18 Q. **[26]** C'est bon. Merci.

19 Me ANNIE GARIÉPY :

20 Je vais maintenant passer à un autre sujet qui va
21 être plutôt un suivi de la présentation là. Je vous
22 invite à prendre la page 11 de la présentation, qui
23 va vous aider, surtout peut-être dans la suite de
24 mes questions, mais ça va vous mettre en contexte
25 là du suivi que je veux faire avec vous.

1 Q. **[27]** Dans un premier temps, pour un indicateur,
2 pour tout indicateur donné là, pour un indicateur
3 donné est-ce que vous diriez qu'il y a un équilibre
4 entre les effets d'aléas qui sont hors du contrôle
5 du Transporteur puis ceux qui découlent de l'action
6 du Transporteur, qui sont sous son contrôle. Est-ce
7 que chaque indicateur a cet effet d'équilibre-là?

8 Mme WAHIBA SALHI :

9 R. Est-ce qu'on pourrait simplement vous demander de
10 répéter, s'il vous plaît?

11 Q. **[28]** Oui. Certainement.

12 R. Merci.

13 Q. **[29]** Pour chaque indicateur, dans le cas de tous
14 vos indicateurs, est-ce que vous diriez qu'il y a
15 un équilibre entre les effets de certains aléas,
16 que ça soit le climat ou des choses qui sont plus
17 ou moins sous le contrôle du Transporteur, versus
18 les actions positives, les gestes, quand vous
19 souhaitez améliorer la... Il y a des indicateurs,
20 que par vos actions, par la maintenance, par les
21 réparations que vous allez faire sur le réseau ou
22 par une présentation autre sur le site OASIS ou peu
23 importe, ça va avoir un impact. L'action positive
24 que le Transporteur va porter va avoir un contrôle.
25 Ça, c'est des aspects de contrôle du Transporteur.

1 Là, vous allez avoir cet aspect-là qui influence
2 l'indicateur, mais que ça vient en équilibre avec
3 d'autres effets qui sont un peu moins sous le
4 contrôle du Transporteur, voire comme les aléas?

5 Mme DOMINIQUE CHARTIER :

6 R. Alors, écoutez, si on réfère au choix, et là je
7 parle du choix des indicateurs, on l'avait indiqué
8 dans nos critères, précédemment là dans la
9 présentation. Un des éléments c'était... Le plus
10 possible, le choix reposait sur des indicateurs où
11 il y avait une certaine forme de contrôle, ce à
12 quoi vous faites référence dans les actions
13 positives, c'est-à-dire que si on prend des gestes,
14 on prend des mesures, on peut avoir effectivement
15 un impact sur l'indicateur. Toutefois, il reste
16 effectivement, puis je dirais dans la plupart de
17 ces indicateurs-là, des éléments qui ne sont pas
18 totalement sous le contrôle. Donc, si je réfère à
19 votre question, il y a une forme d'équilibre
20 effectivement entre les deux, mais quand même
21 j'insiste sur le fait qu'on a privilégié des
22 indicateurs pour lesquels on pouvait avoir plus de
23 contrôle. Puis quand je parle d'un équilibre, là,
24 on ne cherchait pas l'équilibre, mais de soi, dans
25 certains indicateurs, il y a une composante qui

1 n'est pas sous le contrôle. C'est pour ça qu'on a
2 mis « en autant que possible », là, donc j'espère
3 que ça répond à votre question.

4 (9 h 35)

5 Q. **[30]** Oui, ça répond bien. La seule chose, vous
6 m'avez dit « pour la plupart des indicateurs ».
7 Est-ce qu'il y en a un pour lequel vous avez cent
8 pour cent (100 %) le contrôle? Vous m'avez dit
9 « dans la plupart des indicateurs » il y a une
10 variable... il y a une variabilité qui est due au
11 manque de contrôle, puis...

12 R. Je pense que dans chacune des catégories il y a les
13 deux volets, là, donc il n'y a pas un indicateur où
14 on peut dire qu'on a cent pour cent (100 %) le
15 contrôle.

16 Q. **[31]** Donc, si... si on se dit qu'il y a des effets
17 qui sont hors du contrôle, il y en a d'autres qui
18 sont sous le contrôle du Distribu... du
19 Distributeur, excusez-moi, du Transporteur, puis
20 que vous avez... vous tendiez à rechercher
21 l'indicateur pour lequel vous aviez le plus de
22 contrôle, là, que vous identifiez... c'est ça, des
23 indicateurs où vous étiez le plus possible en
24 contrôle. Est-ce que vous seriez quand même
25 d'accord pour dire que pour chaque indicateur il y

1 a une plage de valeurs qui correspond à la notion
2 de qualité de service? Parce qu'on ne peut pas
3 dissocier les effets des aléas, des effets sous le
4 contrôle du Transporteur?

5 R. Écoutez, j'aimerais peut-être effectivement que
6 vous reprecisiez un peu parce que ce qui n'est pas
7 clair peut-être pour nous c'est : est-ce que c'est
8 le lien avec la qualité du service que vous faites?

9 Q. **[32]** Quand... quand vous fixez pour un indicateur
10 donné une valeur qui correspond à l'atteinte d'une
11 certaine qualité de service souhaitée. Est-ce que
12 vous diriez que c'est un chiffre fixe, précis, au-
13 delà... en dessous de ça, on perd la qualité de
14 service? Ou on peut comprendre qu'il s'agit plutôt
15 d'une plage de valeurs parce qu'on ne peut pas
16 exclure l'ensemble des éléments pour lesquels vous
17 n'avez pas le contrôle dans un indicateur?

18 Mme LAMYA SOUKTANI :

19 R. Dans un objectif de mesurer le maintien par rapport
20 à une référence, à l'historique, c'est sûr qu'on
21 n'utilise pas une valeur... la valeur cible comme
22 valeur stricte pour mesurer le maintien, mais
23 plutôt on suppose que toutes les valeurs qui sont à
24 l'intérieur d'une fourchette de façon globale, dans
25 l'évaluation globale, seraient acceptables.

1 Q. **[33]** Vous me dites dans le cadre de l'IMQ il y a
2 une... il y a une fourchette de valeurs qui est
3 acceptable. Moi, ce que je voudrais savoir, si on y
4 va précisément par indicateur, est-ce que la
5 même... le même raisonnement s'applique pour chaque
6 indicateur, il y a une fourchette de valeurs qui
7 correspond au maintien de cet indicateur-là au
8 niveau de la qualité?

9 R. Si on y va par indicateur et non... et non avec une
10 méthode comme le Transporteur a proposée, si on y
11 va par une méthode par indicateur, il est certain
12 qu'il faut tenir compte d'une plage de valeurs dans
13 laquelle un indicateur serait considéré comme étant
14 acceptable.

15 (9 h 40)

16 Q. **[34]** D'accord. À ce moment-là, dans la méthode
17 proposée par le Transporteur, est-ce qu'on peut
18 dire que le recours aux bandes mortes par
19 indicateur, c'est la zone de grâce sans effet qui
20 correspond à la variation que chaque indicateur...
21 Non. Je vais recommencer, ça va être plus clair.
22 Excusez-moi. Est-ce qu'on peut dire, dans la
23 méthode proposée par le Transporteur, que le
24 recours aux bandes mortes, c'est une zone de grâce
25 qu'on pourrait dire là, où on... sans effet, qui va

1 correspondre à la part de variation de chaque
2 indicateur, la part combinée ou moyenne là, qui ne
3 serait pas due à une détérioration de qualité de
4 service?

5 Il y a la variation historique, mais est-ce
6 qu'on peut dire que, dans la bande morte, il y a
7 une part qui est uniquement due à l'effet de la
8 variation des aléas qui fait en sorte qu'on est
9 venu capter une fourchette de valeurs pour chaque
10 indicateur? Est-ce que vous me suivez?

11 R. J'essaie. J'essaie de vous suivre, mais... en tout
12 cas, je ne suis pas certaine de bien saisir votre
13 question. Par contre, ce que je peux dire, c'est
14 que dans la méthode du Transporteur, oui,
15 l'évaluation se fait d'une façon globale. Puis dans
16 cette évaluation globale, on accepte une certaine
17 zone de performance acceptable. La zone de
18 performance acceptable, elle est définie selon les
19 variations historiques constatées de chacun des
20 indicateurs par rapport à sa cible respective.
21 Donc, je ne sais pas si ça répond à votre question
22 ou non.

23 Q. [35] Je vais tenter de reformuler plus clairement.
24 Ce qu'on cherche à comprendre, à savoir, c'est :
25 est-ce que la bande morte, elle sert uniquement à

1 capter l'effet des aléas ou est-ce qu'elle capte
2 aussi une variabilité dans les éléments pour
3 lesquels vous avez un contrôle? Donc, est-ce qu'il
4 y a une part de variabilité dans la bande morte qui
5 correspond à ce que vous avez... aux éléments pour
6 lesquels vous avez du contrôle?

7 R. Merci, je comprends mieux la question. Donc, c'est
8 ça, j'avais une confusion quand vous parlez de
9 bandes mortes. Je n'étais pas sûre si c'est par
10 indicateur pour dans la mesure globale.

11 Comme j'ai dit... Mais, ma réponse demeure
12 toujours valable parce que, comme j'ai dit tout à
13 l'heure, la bande morte ou la zone de performance
14 acceptable sur l'indicateur global, elle s'inspire
15 de la variabilité des indicateurs autour de leurs
16 cibles, mais cette variabilité des indicateurs,
17 elle n'est pas due uniquement aux aléas qui sont...
18 qui ne sont pas sous le contrôle du Transporteur,
19 mais c'est les valeurs réelles qui sont à la fois
20 issues des actions que le Transporteur a posées,
21 plus les aléas qui sont... qui ne sont pas sous son
22 contrôle.

23 Q. **[36]** Une dernière petite question dans cette ligne-
24 là pour explorer. Outre la bande morte qui découle
25 d'un écart type autour d'une cible qui a été fixée,

1 est-ce que vous avez des critères qui servent ou
2 qui devraient servir pour déterminer la zone
3 raisonnable de maintien de qualité de service pour
4 un indicateur ou pour l'IMQ? Pour avoir le
5 caractère d'une zone raisonnable de maintien de
6 qualité de service.

7 (9 h45)

8 R. La valeur raisonnable dans une évaluation globale
9 comme on l'a présentée, comme on l'a proposée
10 repose sur les critères qu'on a déjà annoncés, à
11 savoir la variabilité historique constatée des
12 différents indicateurs par rapport à leur cible.
13 Elle s'inspire de ces valeurs-là. Puis elle
14 représente une moyenne, une déviation d'un écart-
15 type de l'ensemble des indicateurs par rapport à
16 leur cible. Ce sont ces critères-là sur lesquels
17 nous nous sommes basés pour déterminer le moins un.

18 Q. **[37]** Maintenant, je vous réfère à la page 11 de la
19 présentation. Lors de la présentation, vous nous
20 avez dit en présentant les mesures de qualité de
21 service de liaison MTÉR, vous avez affirmé que,
22 conceptuellement, la méthode de Gazifère et celle du
23 Transporteur ne s'éloignaient pas l'une de l'autre.
24 Dans un premier temps, j'aimerais vous réentendre
25 pour que vous puissiez clarifier ce que vous

1 entendiez par là?

2 R. Dans la méthode de Gazifère, il y a cinq
3 indicateurs qui sont exprimés en pourcentage de
4 réalisation. Puis le résultat... la mesure du
5 maintien de la qualité de service, elle est faite
6 par... en utilisant une moyenne pondérée des
7 résultats de ces pourcentages-là et en se basant
8 sur ce résultat moyen qu'on décide s'il y a
9 maintien ou non de la qualité de service. Donc, le
10 partage se fait de la façon suivante : quand les
11 résultats sont entre quatre-vingts et quatre-vingt-
12 dix pour cent (80-90 %), le distributeur gazier, il
13 a accès à une part de sa part. Puis au-delà de
14 quatre-vingt-dix pour cent (90 %), il a cent pour
15 cent (100 %)... il a accès à cent pour cent (100 %)
16 de sa part.

17 Donc, si je fais le parallèle avec la
18 méthode du Transporteur, on a six indicateurs cette
19 fois-ci qui sont mesurés, qui sont utilisés tel que
20 mesurés. Mais on se base sur ces indicateurs-là
21 pour faire une moyenne globale comme dans la
22 méthode de Gazifère. Et par la suite on utilise une
23 zone de performance acceptable comme dans la
24 méthode de Gazifère. Donc, du point de vue
25 conceptuel, c'est la même logique. La seule

1 différence, c'est que, nous, pour rendre nos
2 indicateurs utilisables dans une méthode globale,
3 on passe par l'étape d'uniformisation. Chose que
4 Gazifère n'a pas besoin de faire puisque l'ensemble
5 de ses indicateurs sont sur la même base, à savoir
6 exprimés en pourcentage. D'où l'analogie ou la
7 ressemblance entre les deux méthodologies d'un
8 point de vue conceptuel. Il y a la notion de mesure
9 globale. Ça, c'est le premier élément. Puis le
10 deuxième élément, il y a la notion de zone de
11 performance acceptable, qui est dans les deux
12 méthodologies.

13 Q. **[38]** Merci. Donc, vous nous dites qu'il y a un
14 résultat global puis que, dans les deux cas, il y a
15 une zone de performance acceptable. Expliquez-moi
16 si, de votre point de vue, dans quelle mesure la
17 méthode de Gazifère permet la surcompensation d'un
18 indicateur à l'autre?

19 R. Je peux l'expliquer avec un exemple simple. Selon
20 ma compréhension, donc chez Gazifère il y a cinq
21 indicateurs. Si on suppose que quatre indicateurs
22 sur cinq ont eu cent pour cent du score, alors
23 qu'il y a un seul indicateur, le cinquième, qui a
24 eu cinquante pour cent (50 %), les cinq champs chez
25 Gazifère, ils ont la même pondération. Donc, en

1 faisant une moyenne globale de l'ensemble de ces
2 indicateurs-là, on arrive à un résultat de quatre-
3 vingt-dix (90). Quatre fois cent (100) plus
4 cinquante (50). On arrive à quatre-vingt-dix (90).
5 Puis avec ce résultat-là, Gazifère aurait cent pour
6 cent (100 %) de sa part.

7 Donc, ça montre quand même que les quatre
8 résultats positifs, les quatre résultats à cent
9 pour cent (100 %) ont pu compenser pour le résultat
10 à cinquante pour cent (50 %) pour arriver à un
11 résultat global qui donne quand même cent pour cent
12 (100 %) au distributeur gazier. C'était un cas
13 hypothétique, mais qui démontre qu'il pourrait y
14 avoir une compensation entre les différents
15 indicateurs qui pourrait aller jusqu'à dix pour
16 cent (10 %).

17 (9 h 50)

18 Q. **[39]** Attendez-moi un instant s'il vous plaît!

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[40]** Madame Souktani, je vais en profiter pour
21 juste me remémorer. Dans Gazifère, il y a un seuil
22 à atteindre? Par exemple, quatre-vingt-dix (90 %) de
23 la lecture des compteurs ou quelque chose. Je
24 m'en souviens qu'il y en avait un qui était lié
25 avec les compteurs. Alors, s'ils n'atteignent pas

1 le quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de la lecture
2 des compteurs, ils ont zéro (0 %) sur le vingt
3 (20 %) ?

4 R. Oui. Ça c'est une particularité aussi chez
5 Gazifère, il y a certains indicateurs qui sont soit
6 à zéro (0) ou cent pour cent (100 %).

7 Q. **[41]** C'est un « pass or fail » ?

8 R. Exactement. Exactement. Exactement. Ça, c'est un
9 point de différence. Oui, je le confirme.

10 Q. **[42]** O.K.

11 Me ANNIE GARIÉPY :

12 Q. **[43]** Je vais maintenant vous référer... C'est parce
13 que je suis en train d'ordonnancer mes questions
14 là, je ne voudrais pas me répéter. Donc, dans un
15 premier temps, je vais vous lire... Si vous voulez
16 aller chercher la pièce là, c'est à la pièce HQT-4,
17 document 2, à la page 30, mais je vais vous le
18 lire, c'est un petit paragraphe là, c'est la pièce
19 B-0012 en cote Régie :

20 Le seuil de moins un (-1) indique une
21 déviation moyenne des indicateurs
22 composant l'IMQ d'un écart-type par
23 rapport à leur cible. Une déviation
24 moyenne inférieure à ce seuil (IMQ se
25 situant entre moins un (-1) et zéro

1 (0) appartient à la zone de
2 performance acceptable à l'intérieur
3 de laquelle le Transporteur considère
4 que la qualité du service est
5 confirmée.

6 Je voudrais pouvoir aller explorer là un peu ce que
7 le Transporteur explique ici. Donc, au soutien de
8 notre discussion, je vais déposer un exemple. Tout
9 à l'heure vous m'avez donné un exemple. La Régie,
10 s'est commise en en produisant un exemple de calcul
11 de l'IMQ selon des indicateurs uniformisés que
12 madame la greffière va vous distribuer et qu'on va
13 coter pièce A-0073.

14

15 A-0073 (HQT) : Exemple de calcul de l'IMQ selon
16 les indicateurs uniformisés

17

18 Bon. Comme tout à l'heure, on va jouer avec un
19 exemple qui est hypothétique, mais... Bon. L'idée
20 étant de repousser le modèle à ses limites pour
21 voir quels pourraient être les motifs les plus
22 importants là qui soutiennent l'IMQ. Évidemment,
23 l'exemple qu'on a imaginé est un exemple qui est
24 vraisemblable, mais qui va avoisiner là les limites
25 du fonctionnement de l'IMQ pour notre discussion

1 là, pour les fins de notre discussion. Dans un
2 premier temps, vous remarquerez qu'à la colonne
3 « Indicateurs uniformisés », il n'y a qu'un seul
4 indicateur qui excède moins un (-1) écart-type
5 qui se trouve à être l'indice de continuité
6 opérationnel et que tous les autres indicateurs
7 sont à l'intérieur de la zone d'un écart-type
8 négatif, donc on est à la limite, là, moins point
9 quatre-vingt-dix (-0,90). Pouvez-vous juste me
10 confirmer que l'IMQ, dans ce cas-ci, vous voyez
11 que... vous constatez qu'il est de moins point
12 quatre-vingt-dix-neuf (-0,99)? Je ne vous demande
13 pas...

14 (9 h 55)

15 R. Si je me fie à vos calculs, oui.

16 Q. **[44]** D'accord.

17 R. C'est bien ça qui est indiqué dans le tableau.

18 Q. **[45]** Dans le fond, ce que je voudrais que vous
19 commentiez c'est : dans une telle situation, est-ce
20 que la qualité de service serait réputée confirmée?
21 Est-ce qu'elle serait maintenue? Selon l'IMQ,
22 advenant le cas, là, qu'il n'y ait pas d'erreur de
23 calcul de notre part, là, de coquille, de chiffres,
24 si on avait un IMQ de point quatre-vingt-dix-neuf
25 (0,99) de cette façon-là, est-ce que vous pouvez...

1 comment vous pouvez commenter le résultat d'un tel
2 exemple?

3 R. Si je me fie sur le résultat global et selon les
4 balises que, nous, on a proposé, à savoir moins un
5 (-1), le résultat ici, oui, il est... il est... il
6 serait considéré comme maintenu, mais très, très
7 proche de la zone de dégradation.

8 Q. **[46]** Mais il serait considéré comme maintenu.

9 R. Bien d'un point de vue mathématique, oui, on est à
10 moins zéro virgule quatre-vingt-dix-neuf (-0,99),
11 oui, il serait... il serait considéré comme étant
12 maintenu.

13 Q. **[47]** O.K. Puis du point de vue réglementaire est-ce
14 qu'il serait considéré comme étant maintenu?

15 R. Bien maintenant il faut analyser... en fait, pour
16 l'ensemble des indicateurs à part le premier, ils
17 sont à l'intérieur d'un écart-type à la baisse, il
18 y a seulement l'indice de continuité opérationnel
19 qui dépasse le un écart-type. Mais il ne faut pas
20 oublier qu'on est dans une mesure globale, puis on
21 n'a jamais... on n'a jamais nié le fait que dans
22 une mesure globale il y a une certaine forme de
23 compensation entre les différents indicateurs. Puis
24 ça, on l'avait déjà dit puis ça existe, comme je
25 l'avais mentionné, dans la méthode de Gazifère

1 aussi, donc c'est ça.

2 Q. [48] Dans le fond, ce que moi j'aimerais voir avec
3 vous c'est... je veux juste être certaine qu'on se
4 comprend bien. Ici, on voit cinq indicateurs sur
5 six qui sont dans la plage négative... de l'écart-type
6 dans la plage négative, mais tout en étant dans la
7 zone jugée acceptable, puis un indicateur qui est
8 clairement hors de la zone pour le... pour le
9 partage des écarts de rendement est-ce que cet
10 exemple-là serait considéré comme permettant
11 d'obtenir cent pour cent (100 %) de la part du
12 Transporteur?

13 R. L'illustration c'est un peu... l'illustration que
14 vous faites ici, elle est équivalente à l'exemple
15 que j'ai donné... bien presque équivalente à
16 l'exemple que j'ai donné tout à l'heure, où on a
17 cinq indicateurs qui sont dans la zone de
18 performance acceptable, malgré le fait qu'ils ont
19 un chiffre de... un indicateur uniformisé de moins
20 zéro virgule quatre-vingt-dix (-0,90), ils sont
21 quand même considérés comme maintenus. Et un
22 indicateur, le sixième indicateur qui, lui, dépasse
23 le seuil de un écart-type et qui serait considéré
24 non maintenu, quoique... quoiqu'on n'a jamais... on
25 ne s'est jamais prononcé sur qu'est-ce qui serait

1 une qualité de service par indicateur adéquate ou
2 non. On est toujours... dans notre proposition, on
3 est toujours dans une évaluation globale. Puis
4 effectivement, les cinq indicateurs, en ayant des
5 résultats qui sont... qui sont acceptables,
6 pourraient compenser jusqu'à une certaine mesure
7 pour le... pour l'indice de continuité opérationnel
8 qui, lui, dans cet exemple-là, a un résultat
9 négatif. Mais l'évaluation se fait, comme je vous
10 ai expliqué, elle est de façon globale, c'est
11 l'évolution nette de la qualité du service qu'on
12 mesure avec notre proposition. Et ça, c'est... ça
13 découle de notre interprétation des... et notre
14 compréhension des énoncés de la Régie, comme je
15 l'ai mentionné tout à l'heure puis énoncé par le
16 Distributeur et le Transporteur dans le dossier du
17 MRI.

18 (10 h 00)

19 M. STEVE CHAGNON :

20 R. Peut-être, peut-être que j'ajouterais, d'un point
21 de vue au-delà de la conceptualisation mathématique
22 de la chose là. Dans cet exemple-là, on a le IC
23 opérationnel qui est sorti de la zone de l'écart-
24 type. On a eu dans le passé, dans l'historique des
25 cinq dernières années, une situation où cette

1 situation-là s'est produite. Aujourd'hui, je
2 considère qu'on est encore... qu'on est dans un
3 maintien de la qualité de service chez le
4 Transporteur, donc cette situation-là pourrait se
5 produire.

6 Maintenant, quand on présente un cas limite
7 comme ça, bien c'est sûr que quand on se dégrade, à
8 un moment donné on atteint un point de... un point
9 limite de ce type-là. Donc, je vous dirais que
10 c'est l'année suivante qui serait garante du futur
11 là si on est dans un cas spécifique et si
12 l'année... et puis si c'est le cas, il y aura une
13 dégradation. Mais, à ce stade-ci, avec une seule
14 année, avec les résultats qui sont présentés, on ne
15 pourrait pas se positionner sur une dégradation du
16 service.

17 Mme LAMYA SOUKTANI :

18 R. Je vais juste rajouter quelque chose. Si vous
19 permettez, je vais vous référer au diagramme ou au
20 graphique que nous avons présenté à la page 12 de
21 notre présentation. Puis vous voyez la première
22 partie du graphique « Indice de continuité
23 opérationnel », si on regarde les valeurs
24 historiques sur les cinq dernières années,
25 maintenant je vais l'utiliser, mais pas sur

1 monsieur Turgeon. Il est très utile.

2 Donc, l'indicateur « Indice de continuité
3 opérationnel », on voit ici les différentes valeurs
4 historiques. Ça, c'est la valeur moyenne. L'exemple
5 que vous m'avez donné, ça veut dire qu'il dépasse
6 ici un écart-type, de serait l'équivalent de celui-
7 là.

8 Je ne sais pas, par contre, celui-là
9 combien il représente, mais... en tout cas, il
10 dépasse le un écart-type. Donc, on voit, même sur
11 la période de référence, on a des valeurs qui
12 peuvent à l'occasion dépasser le un écart-type et
13 dans notre période de référence qui est considérée
14 comme notre zone de comparaison. Donc, le fait
15 qu'on ait une valeur supérieure à un écart-type ne
16 veut pas dire qu'on s'est dégradé par rapport à la
17 référence. Oui. Et ça, c'est vrai pour les autres
18 aussi, le nombre de pannes et interruptions
19 planifiées, le taux de fréquence des accidents.
20 Ici, c'est moins évident, ils sont sur l'écart-
21 type.

22 Donc, ça montre que, même sur la période de
23 référence, on a des valeurs qui peuvent à
24 l'occasion dépasser le un écart-type, mais ça ne
25 veut pas dire que ce sont des valeurs à partir

1 desquelles ou si on les dépasse, ça veut dire qu'on
2 a dégradé la qualité du service. Parce qu'il y a
3 une différence entre qualité de service adéquat
4 puis un niveau de service... un niveau de service
5 qu'on voudrait maintenir ou auquel on voudrait se
6 comparer.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[49]** Je vais en profiter. Je vais en profiter.
9 Juste pour revenir sur la notion de Gazifère. Parce
10 que vous nous dites « bon, bien, conceptuellement
11 c'est pareil » mais ce que vous nous avez indiqué
12 il y a quelques minutes, c'est que Gazifère, pour
13 commencer, c'est par indicateur puis global et que
14 vous, dans le fond, vous ne le faites pas par
15 indicateur, c'est seulement global.

16 Donc, avec votre réponse de tantôt où on
17 voyait qu'un indicateur c'était un... je ne voulais
18 pas le dire en anglais un échec ou réussite, ou en
19 anglais « pass or fail », alors on le voit...

20 R. Quitte ou double.

21 Q. **[50]** Je ne suis pas sûre qu'on doublerait, mais...
22 Donc, par exemple, toujours sur mon exemple de
23 tantôt, s'il échoue à remplir sa cible et qu'il
24 perd son vingt pour cent (20 %) parce que c'est un
25 « pass or fail », il est à quatre-vingts (80), il a

1 droit parce qu'il est... puis que les autres sont à
2 cent (100), il a droit à la moitié. Mais, s'il y
3 avait un autre indicateur où il perdait un peu de
4 pointage, bien à ce moment-là il n'aurait pas droit
5 à tout, il n'aurait pas droit du tout à sa part du
6 rendement supérieur parce que cet indicateur-là l'a
7 ramené à la baisse. Il ne serait pas compensé par
8 les autres. Est-ce que vous êtes d'accord avec moi?
9 (10 h 05)

10 R. Je ne suis pas certaine que chez Gazifère, selon ma
11 compréhension, c'est indicateur par indicateur.
12 Oui, il y a certains indicateurs où c'est zéro
13 cent. Mais je ne me rappelle pas exactement combien
14 ils représentent. Mais de mémoire, c'est... Je ne
15 veux pas dire de chiffres.

16 Q. **[51]** Sans y aller... On va y aller avec l'hypothèse
17 qu'il y a cinq indicateurs, vingt pour cent (20 %)
18 chacun.

19 R. C'est ça.

20 Q. **[52]** Il y a des indicateurs qui sont « pass or
21 fail ». Donc, s'ils perdent deux indicateurs sur
22 cinq, ils sont à soixante (60), ils perdent leur
23 participation au rendement. Est-ce qu'on est
24 d'accord sur cette prémisse?

25 R. Oui, mais c'est ça, je ne suis pas sûre. De

1 mémoire, c'est le nombre de ces indicateurs qui
2 sont comme ça sont faibles. Mais oui si on suit le
3 raisonnement, votre raisonnement, oui, il est
4 logique.

5 Q. **[53]** Alors, même si les trois autres sont à cent
6 pour cent (100 %), Gazifère n'a pas le droit à une
7 portion du rendement excédentaire?

8 R. J'aimerais ça vraiment confirmer le nombre
9 d'indicateurs qui sont de cette façon-là pour voir
10 leur impact sur le résultat global de Gazifère.

11 Q. **[54]** L'autre question..., ce qui nous amène à
12 l'autre question. Dans votre présentation quelque
13 part vous aviez le point soixante-sept (67). Avec
14 le pire des pires, si on prend les cinq
15 indicateurs... Excusez-moi! Le point trente-trois
16 (33), dans le fond. Ou c'était dans votre preuve.
17 Ce qu'on voyait dans un de vos tableaux, c'était
18 que, même si une année, vous aviez les cinq pires
19 résultats, pendant une année, les cinq pires
20 résultats de cinq dernières années apparaissaient,
21 vous gardez soixante-sept pour cent (67 %) du
22 rendement excédentaire ou du rendement à partager?

23 R. Oui. Parce que... On les a appelés les pires
24 résultats, mais c'est les résultats les plus bas
25 sur les cinq dernières années.

1 Q. [55] On s'entend.

2 R. Oui. Qui constituent la référence. Avoir le
3 résultat le plus bas sur le cinq ans, est-ce que ça
4 veut dire que c'est une qualité de service
5 dégradée? C'est ça la question. Tout repose sur
6 comment nous, on a conçu, comment on a conçu notre
7 méthodologie. Le maintien, il se vérifie par
8 rapport à la période historique. Donc, pour nous, à
9 partir du moment où le maintien se fait de cette
10 façon-là, les valeurs historiques des cinq
11 dernières années deviennent notre référence
12 auxquelles on se compare. C'est le résultat le plus
13 bas, oui, mais ça ne veut pas dire que c'est le
14 résultat qui témoigne d'une qualité de service non
15 atteinte.

16 Q. [56] Et, là, j'arrive sur une question qui est plus
17 subjective. Est-ce que la notion de la plus basse
18 des cinq dernières années, bien, à ce moment-là
19 est-ce que c'est vraiment une qualité de service
20 qu'il faut offrir? Parce que si on vous dit, le un
21 point trente-trois (1,33), l'IC de deux mille
22 treize (2013) qui était au-delà de l'écart-type,
23 est-ce que vous qualifiez ça d'une bonne qualité de
24 service?

25

1 M. STEVE CHAGNON :

2 R. Comme je mentionnais tantôt, la qualité de service
3 des cinq dernières années, à moins d'avis
4 contraire, là, elle est jugée acceptable. Et il y a
5 eu des résultats qui sont présentés comme étant
6 faibles. Maintenant, est-ce que... Parce qu'il y a
7 une variabilité dans les indicateurs. Donc, d'avoir
8 un IC qui est à point trente-trois (,33) une année,
9 ça ne démontre pas une dégradation de la qualité de
10 service au global avec l'ensemble des indicateurs
11 pour cette année-là en particulier.

12 Q. [57] Je vous remercie.

13 Maître Gariépy, je m'excuse à nouveau.

14 Me ANNIE GARIÉPY :

15 Il n'y a pas de problème. Ça me donne le temps
16 d'appliquer le plumeau dans mes questions. On fait
17 un peu de dépoussiérage.

18 (10 h 10)

19 Q. [58] Je vais revenir. Là, on est allé voir avec
20 l'exemple que je vous ai montré tout à l'heure. On
21 est allé tester les limites de l'IMQ tel que vous
22 le proposez. Là, j'aimerais revenir un petit peu
23 sur la part de la variabilité intrinsèque de chacun
24 des indicateurs pour bien comprendre ce que vous
25 nous aviez répondu en réponse à la DDR-6. Donc, je

1 vous invite à prendre la pièce HQT-13, document
2 1.6, qui est la pièce B-0181. En réponse à la
3 question 4.2, qui commence à la page 13... Donc,
4 qui commence à la page 12, mais l'extrait que je
5 veux vous cibler est à la ligne 5 à 11 de la page
6 13 et je vous le lis :

7 Le Transporteur soutient donc que la
8 méthode de liaison des indicateurs de
9 qualité de service au MTÉR doit tenir
10 compte de la variabilité intrinsèque
11 de ses indicateurs, soit la
12 variabilité due aux aléas hors de son
13 contrôle. Sinon l'utilisation d'une
14 évaluation par indicateurs et des
15 seuils et[...]

16 Et des seuils et des cibles... Des seuils et des
17 cibles, j'imagine là.

18 [...]uniformes ne fait qu'accentuer
19 l'impact des indicateurs à forte
20 variabilité sur l'indice global et sur
21 la liaison au MTÉR, au même titre
22 qu'une surpondération de certains
23 champs.

24 Peut-être juste me dire ce que vous entendiez par
25 là pour être certaine que mes questions vont être

1 ciblées.

2 Mme LAMYA SOUKTANI :

3 R. Ici, en fait, on commente l'utilisation d'une
4 méthodologie dans laquelle les seuils et cibles
5 seraient fixés de façon individuelle pour chacun
6 des indicateurs. Ce qu'on dit ici c'est quelque
7 chose qui pourrait être fait, mais il faut faire
8 attention aux indicateurs qui sont très variables,
9 dans le sens qu'on ne peut pas fixer des seuils et
10 cibles uniformes pour l'ensemble des indicateurs.
11 Fixer des seuils et cibles uniformes pour
12 l'ensemble des indicateurs en ne tenant pas compte
13 de la variabilité intrinsèque de ces indicateurs
14 pourrait ramer, pour certains indicateurs, à un
15 résultat qui serait considéré comme non adéquat ou
16 comme extrême pour la seule raison qu'il est de
17 nature variable et qu'on n'a pas tenu compte de
18 cette variabilité dans son évaluation. Donc, c'est
19 comme si on lui donnait un poids élevé
20 comparativement aux autres indicateurs qui sont peu
21 variables ou qui ne sont pas variables du tout. Et
22 le résultat de tout ça, ça se reflète sur
23 l'évaluation globale de la qualité de service.
24 Donc, c'est ça.

25 Q. [59] Dans le cas des indicateurs qui ont été

1 retenus par le Transporteur, est-ce qu'il y en a de
2 ces indicateurs qui seraient à prohiber dans une
3 méthode de seuils et cibles? En lien avec la notion
4 de la variabilité puis de la notion de contrôle là,
5 ce que vous venez de m'expliquer.

6 R. Je ne veux pas dire nécessairement qu'il faut
7 prohiber ces indicateurs-là, mais c'est plutôt
8 tenir compte de leur variabilité si on veut les
9 intégrer dans une méthode d'évaluation du maintien
10 de la qualité de service.

11 Q. **[60]** Si on reprenait les six (6) indicateurs
12 retenus par le Transporteur et qu'on les appliquait
13 à une méthode de cibles et seuils, est-ce que, à
14 votre avis, il y en a certains qui ne pourraient
15 pas s'y prêter parce que leurs caractéristiques
16 sont trop variables ou vous manquez de contrôle
17 sur... Il y a un manque de contrôle sur la
18 variabilité de l'indicateur?

19 R. Mais comme je vous l'ai dit, il n'y a pas
20 d'indicateurs à éliminer. S'il y a de la
21 variabilité pour certains indicateurs, ce que nous
22 on dit, c'est qu'il faut tenir compte de cette
23 variabilité-là dans l'évaluation, mais on ne dit
24 pas qu'il faudrait les éliminer de la méthode ou ne
25 pas tenir compte de ces indicateurs-là ou les

1 remplacer par d'autres. Mais chose certaine, c'est
2 que la variabilité, c'est quelque chose d'important
3 et il faut que la méthode proposée tienne compte de
4 la variabilité des indicateurs parce que la nature
5 des indicateurs, elle est comme ça. Contrairement,
6 par exemple, à Gazifère, qui sont exprimés en
7 pourcentage. Donc, déjà les exprimer en pourcentage
8 fait diminuer cette variabilité-là parce que
9 l'impact de chacune des valeurs n'est pas le même.
10 On est exposé à ce risque que les indicateurs sont
11 volatiles et il faut tenir compte de cette
12 volatilité-là dans l'évaluation du maintien de la
13 qualité de service.

14 (10 h 15)

15 Q. **[61]** Advenant qu'on prendrait... on va prendre un
16 exemple pour tenter de voir comment... comment
17 s'appliquerait ce que vous venez de m'expliquer.
18 Comment ferait-on pour quantifier l'impact d'une
19 action, par exemple l'accroissement du budget en
20 maintenance, dont on a discuté longuement, là, dans
21 la phase... les audiences précédentes au mois de
22 décembre, sur un indicateur en particulier, la
23 diminution des indisponibilités forcées? Pouvez-
24 vous m'expliquer ou me... me préciser comment vous
25 quantifieriez la variabilité sous le contrôle? Pour

1 vous mettre... pour vous aider dans votre
2 réflexion, tout à l'heure on a parlé de la
3 variabilité qui était due au contrôle des actions
4 positives, qui était sous le contrôle du
5 Transporteur, puis celle qui était due aux aléas,
6 sous laquelle vous n'avez pas de contrôle. Comment
7 ferait-on pour quantifier l'impact d'une action,
8 l'accroissement du budget en maintenance, sur un
9 indicateur, la diminution des indisponibilités
10 forcées, là, sur les IF, admettons?

11 M. STEVE CHAGNON :

12 R. Et bien, à titre de réponse, là, on se rappellera
13 que les cibles du IF ont été... ont été établies en
14 fonction du modèle de gestion de l'actif, un modèle
15 qui, actuellement, pour l'année deux mille dix-neuf
16 (2019), est fait en fonction des budgets demandés.
17 Donc, les cibles qui sont... qui sont sur la table
18 sont en fonction de ce qui est... de ce qui est
19 demandé et de ce qui est requis pour maintenir la
20 fiabilité du réseau.

21 En fait, tout ça sous-entend qu'on va
22 réaliser à cent pour cent (100 %) notre plan de
23 maintenance, qu'on va obtenir les budgets requis,
24 donc l'historique est basé... est basé là-dessus et
25 c'est comme ça qu'on a établi nos... nos cibles.

1 Q. **[62]** Je vous remercie. Une petite dernière question
2 pour revenir sur le T-SAIDI de tout à l'heure,
3 on... on se demandait si... si les événements au
4 poste Frontenac avaient justifié une normalisation
5 du T-SAIDI, est-ce que ça a été fait?

6 R. La normalisation a été faite dans le cadre de... on
7 a un encadrement, là, qu'on a... en fait, on a...
8 on s'est donné des critères pour faire ça, donc ça
9 a été sur le IC opérationnel, là. À ma
10 connaissance, je ne crois pas qu'on a modifié le T-
11 SAIDI et le T-SAIFI associés à ça.

12 Q. **[63]** Je vous remercie, ça complète mes questions.

13 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[64]** Merci, Maître Gariépy. Quelques questions
16 poutine de ma part. Il y en a une qui est moins
17 poutine, mais les autres le sont plus. J'en ai une
18 philosophique. Question poutine pour commencer.
19 Madame Salhi, je pense que ça va vous concerner. Le
20 traitement réglementaire du MTÉR et les
21 informations à fournir en rapport annuel, est-ce
22 que vous pourriez me confirmer que le Transporteur
23 entend déposer au rapport annuel pendant la durée
24 du MRI les mêmes informations qui ont été déposées
25 dans le dernier rapport annuel pour le MTÉR afin

1 que la Régie puisse en valider les montants?

2 Mme WAHIBA SALHI :

3 R. Pour les besoins de validation de la part de la
4 Régie, oui, je... je vais dire oui.

5 Q. **[65]** Oui, sous les... on voulait juste s'assurer
6 que c'est sous le même format que fait dans la
7 dernière année. C'est juste... en deux mille dix-
8 sept (2017), là. Bien en fait pour les résultats de
9 deux mille dix-sept (2017), là, tels qu'ils ont été
10 déposés au mois de mai deux mille dix-huit (2018),
11 ou avril-mai, mais je pense que c'est mai, là, deux
12 mille dix-huit (2018).

13 R. On comptait tout de même arriver dans les demandes
14 tarifaires que je dirais MRI avec une forme allégée
15 de la demande tarifaire, donc on va s'assurer que
16 ce qui va être mis en demande tarifaire va être
17 égal par rapport à ce qui va être le rapport annuel
18 pour besoin de comparaison. Il ne semble pas qu'on
19 va détériorer l'information qui va être requise par
20 la Régie pour les besoins d'évaluation du MTER.

21 (10 h 20)

22 Q. **[66]** Donc, vous me confirmez à ce moment-là qu'on
23 va avoir les mêmes rubriques de coûts, qu'on va les
24 voir?

25 R. J'ai pas mémoire de... Je vais vous dire « oui »,

1 de prime abord, oui, mais ça me prendrait une
2 validation parce que je n'ai pas en mémoire si
3 l'information fournie pour le calcul du MTER, les
4 parties sous la formule qui vont... L'année
5 prochaine, on va avoir, je dirais, pas une
6 information moindre par rapport à ce qui était
7 fourni habituellement. Donc, ce qui est sur la
8 formule va être fourni comme étant sur la formule.

9 Je vous dirai, c'est une question qui
10 s'adresse davantage à mes collègues comptables là,
11 mais une validation pourrait être faite auprès
12 d'eux là, mais je ne peux pas me prononcer
13 formellement que ça va être exactement pareil
14 puisque il se pourrait qu'il y ait des petits
15 ajustements dûs au fait que certains éléments qui
16 sont aujourd'hui éclatés dans les revenus requis
17 qui seraient un peu plus agrégés sous la formule.

18 Q. [67] Juste un instant. Maître Fréchette.

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 Pardon! Ce que je voulais vous mentionner, sans
21 interrompre là, on est dans la dynamique. Mais,
22 madame Salhi, évidemment, le rapport annuel, il a
23 un impact, un « input » ou un intrant très
24 important des gens du corporatif, et caetera, pour
25 le générer. Alors, si vous voulez, on peut tout à

1 fait revérifier avec eux pour revalider encore une
2 fois s'il y avait des précisions à faire là. Ce
3 serait le complément de réponse. C'est un peu dans
4 la foulée de ce que madame Salhi vous disait, c'est
5 qu'on doit vérifier quand même avec nos gens du
6 corpo, c'est la seule chose.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Oui, je vais vous dire mes besoins.

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 C'est bien.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Et puis on pourra prendre un engagement à ce
13 moment-là pour qu'elle nous revienne. Mais,
14 évidemment, ici, dans la phase 1 du MRI, vous vous
15 souviendrez, pour ceux qui y étaient, que les
16 intervenants souhaitaient avoir un traitement
17 réglementaire du rapport annuel afin de vérifier le
18 MTER.

19 Le Transporteur et le Distributeur, mais
20 nous sommes ici dans le Transporteur, avaient
21 plaidé pour un continue en mesure administrative et
22 un rapport annuel administratif. Et je ne me
23 souviens plus de la façon comment ça avait été dit,
24 mais c'était de la même façon, hein! Alors, c'était
25 comme d'habitude ou de la même façon. En fait,

1 c'était cette idée-là générale.

2 Évidemment, on veut s'assurer, si on veut
3 ne pas faire de fermeture réglementaire, que la
4 Régie puisse valider les montants. Donc, avec les
5 mêmes rubriques de coûts et non pas avec la
6 rubrique de coût globale de la formule d'indexation
7 puisque comment voulez-vous qu'on valide
8 l'information si on a juste une rubrique totale.
9 Alors, évidemment, ce serait bien plate de revenir
10 avec une fermeture réglementaire pour valider des
11 chiffres si on ne les a plus en rapport annuel.
12 Alors, ça, c'est le besoin.

13 Et puis je vous dirais que ce besoin-là est
14 impacté encore plus si le Transporteur souhaite
15 revenir en coût de service parce qu'on exercerait
16 la clause de sortie. Parce que là vous vous
17 imaginez là, ça nous donne quatre mois, hein, entre
18 la clause de sortie qu'on aurait le rapport annuel
19 puis l'arrivée en coût de service. Alors, si on n'a
20 pas d'historique, bien évidemment, ça va être
21 difficile. Alors... Alors, je vais prendre votre
22 engagement, Madame Salhi.

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Donc, juste qu'on s'entende bien là, c'est le
25 niveau d'informations qu'on retrouve au rapport

1 annuel deux mille dix-sept (2017), s'il se
2 retrouverait, donc pour les fins du partage du
3 MTER, si cette même information-là dans sa facture
4 se retrouverait dans les années subséquentes.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Oui.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 C'est bien.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Merci. Et ce serait l'engagement numéro lequel,
11 Madame?

12 LA GREFFIÈRE :

13 Numéro 18.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Numéro 18. Je vous remercie beaucoup.

16

17 E-8 (HQT) : Vérifier si le niveau d'informations
18 qu'on retrouve au rapport annuel 2017,
19 pour les fins du partage du MTER, si
20 cette même information se retrouverait
21 dans les années subséquentes (demandé
22 par la Formation)

23

24 Q. [68] Ah! Madame Salhi, je vais vous faire une fleur
25 ici, je pense. Maître Neuman vous a demandé quelle

1 pondération vous accorderiez aux trois indicateurs
2 que la Régie vous a proposés, c'est-à-dire la
3 végétation, le nombre d'heures en maintenance et le
4 déversement d'huile. Je sais que vous êtes, je ne
5 veux pas dire en entraînement, mais que vous êtes
6 une nouvelle comme témoin.

7 (10 h 25)

8 R. Ne me cuisinez pas trop, Madame Duquette, sinon je
9 ne reviendrai pas.

10 Q. **[69]** Non, mais c'est juste pour dire, normalement
11 on veut défendre sa position puis dire, ma
12 position, voici les arguments, et je pense que
13 c'est la position la plus intelligente, la plus
14 logique et je défends mes arguments. Ceci dit,
15 subsidiairement, si pour n'importe quelle raison
16 qui défie la logique vous ne deviez pas retenir cet
17 argument, voici ma position de repli, d'où la
18 question de maître Neuman : quelle pondération
19 accorderiez-vous? Et, là, je vous offre une
20 deuxième chance de me dire quelle pondération vous
21 accorderiez à ces indicateurs-là?

22 R. Est-ce que vous parlez des indicateurs pour mémoire
23 qui étaient...

24 Q. **[70]** On va y aller pour végétation.

25 R. O.K.

1 Q. [71] Le nombre d'hectares. Et il y avait ensuite le
2 nombre d'heures de maintenance. Et il y avait
3 également déversement d'huile.

4 R. Est-ce qu'on sait dans quel champ d'intervention
5 ces indicateurs-là on les mettrait?

6 Q. [72] C'était également une question de maître
7 Neuman. Dans quel... En fait, si vous voulez, je
8 pense, il y avait... nombre d'heures de maintenance
9 pourrait rentrer dans disponibilité du réseau. Je
10 pense que c'était là-dedans. Mais il vous
11 demandait, végétation et déversement d'huile, est-
12 ce qu'il faudrait créer une autre catégorie ou
13 voulez-vous les inscrire à quelque part... Je pense
14 qu'il avait mentionné sécurité du public ou
15 environnement. J'y vais de mémoire. Je n'ai pas les
16 notes.

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Peut-être que la pause pourrait être salutaire pour
19 alimenter la réflexion, puis peut-être arriver avec
20 quelque chose, un engagement peut-être.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Oui. Mais avant je vais poser mon autre question...

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 C'est bien.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 ... parce que vous allez qu'elle va avoir besoin de
3 réflexion également.

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 Coupez pas une minute pour la prochaine!

6 LA PRÉSIDENTE :

7 C'est ça. Parce que vous allez voir, elle est plus
8 philosophique. Madame la greffière, auriez-vous la
9 gentillesse de mettre à l'écran? Mon tableau que
10 j'aime. Le tableau de gauche « Assurer le transit
11 et la fiabilité du réseau ». Je me demandais si on
12 ne pourrait pas prendre ce tableau-là de façon
13 parallèle, parce qu'il est minuit plus une, mais si
14 ce tableau-là ne pourrait pas servir aux fins
15 d'établir votre indicateur, dans une autre
16 génération, pour disponibilité du réseau. Parce
17 qu'on pourrait calculer l'aire entre l'utilisation
18 et sous la ligne rouge pour savoir si votre réseau
19 a été réellement disponible et s'il y a une
20 amélioration sur la disponibilité du réseau.

21 Et je suis même prête à considérer,
22 regardez ma générosité de coeur ici, deux périodes,
23 donc une pour la pointe qui irait du premier (1er)
24 novembre, parce qu'on sait qu'en novembre, il peut
25 quand même faire froid, jusqu'au premier (1er)

1 avril où, ça, ce serait l'aire calculée mégawatt
2 par heure et la période donc du premier (1er) avril
3 jusqu'au trente et un (31) octobre où, là, on
4 pourrait calculer les heures de maintenance, où on
5 pourrait considérer que c'est les heures de
6 maintenance. Là-dessus, je vous laisse une pause
7 pour y penser.

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Je pense quinze (15) minutes ça ne serait pas trop.
10 Si vous permettez moins quart.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 O.K. On va prendre moins quart.

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 C'est bien.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 On va prendre une pause. Je vous remercie.

17 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

18 REPRISE DE L'AUDIENCE

19

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Rebonjour. Maître Fréchette.

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Oui. Rebonjour. Puis je vois qu'on a bien respecté
24 le quinze (15) minutes. C'est excellent. Juste un
25 simple mot pour vous dire aussi que tant qu'on

1 parle d'indicateur alternatif ou... je peux vous
2 dire que l'engagement qui avait été demandé par
3 l'AHQ-ARQ, l'engagement 17 qui était sur la prise
4 en considération des indisponibilités forcées, IFD.
5 Alors il est déposé. Alors peut-être des petits
6 commentaires, là, qu'on pourra ajouter avec ça
7 parce qu'il est présenté dans sa forme mathématique
8 là, il n'y a pas de texte qui vient avec là.

9 (10 h 45)

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[73]** O.K.

12 R. C'est bien.

13 Q. **[74]** Rebonjour.

14 Mme DOMINIQUE CHARTIER :

15 R. Bonjour. Alors, je vais prendre la partie
16 philosophique. Donc, écoutez, à question
17 philosophique, réponse un peu philosophique. Je
18 nous ramènerais peut-être, à nos critères de
19 sélection de nos indicateurs, connus de la Régie
20 avec un historique et évidemment, autant que
21 possible là qu'il y ait une certaine notion de
22 contrôle. En fait, quand on réfléchit à ça, les
23 indicateurs qu'on vous proposait sont des
24 indicateurs qui, pour la plupart, nous donnent
25 quand même une vision du réseau dans son ensemble.

1 Si on parle par exemple des IF, si on parle du IC
2 opérationnel, ça porte vraiment sur l'ensemble du
3 réseau, donc c'est assez macro si on veut.

4 Dans ce que vous nous proposez, sur le plan
5 du traitement de la végétation, par exemple, et sur
6 le plan des déversements, c'est quand même des
7 éléments beaucoup plus circonscrits et beaucoup
8 plus, je dirais à une échelle différente là. C'est-
9 à-dire, on prend notre microscope puis on l'emmène
10 à mille (1 000) X au lieu d'être à cent (100) X là.
11 Donc, une fois ça dit, si on reste dans la même
12 ligne de pensée, les deux qui répondent aux
13 critères, de façon évidente, seraient le traitement
14 de la végétation qu'on pourrait, selon nous, peut-
15 être inclure dans le champ d'intervention de
16 disponibilité du réseau puisqu'effectivement le
17 traitement de la végétation peut avoir une
18 incidence sur la disponibilité du réseau. Et comme
19 on a, dans le fond, fait avec l'ensemble de nos
20 indicateurs, on le mettrait dans une proportion
21 pondérée c'est-à-dire qu'on prendrait le vingt-cinq
22 pour cent (25 %) global du champ d'intervention
23 qu'on séparerait en deux, donc douze virgule cinq
24 (12,5 %) pour le IF, douze virgule cinq (12,5 %) pour le traitement de la végétation là, même si on

1 sait que ce n'est pas au même niveau, pour la
2 simplicité, dans le fond, de l'approche et de la
3 méthode.

4 Et en ce qui concerne les déversements,
5 écoutez, on a, je dirais, une préoccupation assez
6 importante en regard du nombre de déversements. Si
7 nous voulions aller vers un indicateur qui touche
8 l'environnement, puisque ça semble être le cas, et
9 si la Régie nous amenait là, ce qui nous paraît
10 plus intéressant, ça serait l'indicateur qu'elle
11 suit déjà dans la documentation qu'elle a. Là, je
12 pourrais vous faire une référence, je ne l'ai pas
13 devant moi là, mais celui qui est composé de trois
14 éléments c'est-à-dire le nombre de déversements, le
15 pourcentage de récupération et le nombre de litres.
16 Pourquoi? Parce que dans le contexte des
17 déversements, on peut avoir mille (1 000)
18 déversements d'un litre et un déversement de cent
19 mille (100 000) litres, surtout du côté du
20 Transporteur où nos équipements contiennent quand
21 même assez d'huile. Donc, ça ne donnerait pas
22 réellement ce qu'on fait en termes de prise en
23 charge de ces éléments-là si ne prenait que
24 l'élément des déversements. Donc, si on prend en
25 compte aussi l'autre élément qui est la capacité de

1 récupération et le nombre de litres, puis ça, on
2 pourrait voir comment on peut conjuguer les trois
3 là pour que ça donne un indicateur. On pourrait, à
4 ce moment-là, peut-être, penser l'inclure dans le
5 volet sécurité. Donc, on aurait « Taux de
6 fréquences », avec la même vision toujours, donc à
7 un douze point cinq (12,5 %) taux de fréquences,
8 douze point cinq (12,5 %) ... Appelons-le
9 « Indicateur composé de déversement » là, si on le
10 veut là « Environnement ».

11 En ce qui concerne maintenant l'élément qui
12 touche plus les heures de maintenance, écoutez, je
13 pense que là on a, de un, quand même vous
14 mentionner que ça ne rentre pas dans le contexte
15 des critères, mais je vais passer quand même la
16 parole à mon collègue pour bien vous expliquer
17 pourquoi, dans le fond, on ne le retiendrait pas
18 nécessairement.

19 M. STEVE CHAGNON :

20 R. Bonjour. Au niveau des heures de maintenance, en
21 fait, je voudrais revenir à ce que j'ai mentionné
22 lors de la présentation et à quelques reprises
23 depuis le début. Pour nous, les heures de
24 maintenance, elles ne sont pas représentatives de
25 la qualité de service puis je vais m'expliquer

1 pourquoi.

2 C'est qu'à volume égal d'une année à
3 l'autre, il peut y avoir des stratégies de
4 réalisation différentes pour le Transporteur. Donc,
5 à titre d'exemple, on pourrait décider de faire
6 faire une partie de la maintenance par un
7 fournisseur externe. À ce moment-là, les heures de
8 maintenance diminueraient, mais la maintenance
9 réalisée serait pourtant la même. Donc, on pense
10 qu'il y a un enjeu à cet aspect-là.

11 (10 h 50)

12 Autre point, on pourrait avoir une
13 stratégie d'efficience qui est mise en place et qui
14 nous permettrait de faire certains types de
15 maintenance à distance. Encore là, il y aurait une
16 réduction des heures de maintenance alors qu'au
17 niveau de la... du rendu en termes de maintenance
18 on serait au même niveau que l'année précédente.

19 À l'inverse, on pourrait décider aussi
20 d'accroître la maintenance sur une catégorie
21 d'équipement dans un contexte où une analyse
22 technico-économique nous permettrait de voir que,
23 mettons, l'accroissement de maintenance réduit en
24 exploitation le travail. Donc, il y aurait au
25 total, au global, une réduction des coûts pour le

1 Transporteur, mais sur l'aspect des heures de
2 maintenance il y aurait une augmentation.

3 Donc tous ces types de fluctuations-là ou
4 toute autre stratégie d'efficience, on pourrait
5 aussi évidemment s'améliorer et faire la même
6 quantité avec moins d'heures, donc tout ça fait en
7 sorte que les heures de maintenance d'une année à
8 l'autre sont peu représentatives et surtout, si on
9 parle d'un historique cinq ans, ne représentent pas
10 tous les efforts qui sont mis en place par le
11 Transporteur pour s'améliorer.

12 Au même titre, le tableau présenté
13 précédemment, on... un tableau qu'on a discuté
14 amplement ici à la Régie, autant cette année
15 qu'avant moi dans les années précédentes, encore là
16 je ferais un parallèle avec les heures de
17 maintenance. Les marges disponibles... en fait,
18 notre objectif ce serait de les réduire au maximum.
19 Et là peut-être que par des stratégies
20 d'exploitation ou encore là des interventions à
21 distance ou sur le réseau, donc sous tension - vous
22 savez, on travaille aussi avec des méthodes de
23 travail sous tension sur nos lignes de transport -
24 pourraient nous permettre de faire un volume de
25 maintenance sans avoir nécessairement besoin d'une

1 disponibilité du réseau associée à ça.

2 Q. [75] Je veux juste bien comprendre.

3 R. Oui.

4 Q. [76] Quand vous dites que vous voulez la réduire le
5 plus possible, la marge, c'est entre la ligne rouge
6 et la saumon.

7 R. Oui.

8 Q. [77] Donc, vous voudriez une aire plus grande entre
9 la ligne du haut si on veut...

10 R. En fait... en fait...

11 Q. [78] ... la capacité maximale du réseau et la ligne
12 rouge.

13 R. En fait, ce qu'on veut c'est... en exploitation,
14 puis mon collègue au panel 2 en parlait, mais ce
15 qu'on veut c'est avoir le moins de retrait pour la
16 maintenance possible. On veut utiliser le réseau,
17 ça c'est l'objectif. Évidemment, il faut faire la
18 maintenance et pas se mettre à risque, donc les
19 retraits sont nécessaires. Maintenant, les
20 stratégies mises en place par le Transporteur
21 pourraient permettre dans le futur de réduire
22 cette... ce besoin-là d'octroyer des retraits, par
23 de la maintenance sous tension, par exemple. Ou
24 encore des maintenances à distance, qui ne
25 nécessitent pas nécessairement de retrait. Donc,

1 c'est dans cet aspect-là.

2 Et autre point, on pense que sur l'aspect
3 de disponibilité du réseau il y a probablement
4 d'autres indicateurs qu'il serait pertinent de
5 regarder. On a vu des... on a vu des interventions
6 par les intervenants, entre autres EBM, sur la
7 disponibilité des interconnexions. C'est des choses
8 qui seraient probablement pertinentes de regarder
9 dans le cadre du présent MRI. Ça nous permettrait
10 de développer, d'obtenir un historique, comme j'ai
11 parlé aussi dans des réponses aux... précédemment
12 aux intervenants. On veut développer... dans les
13 quatre prochaines années, ça nous permettrait de
14 développer un historique sur des nouveaux
15 indicateurs et à ce moment-là, dans un second MRI,
16 arriver avec une proposition qui serait encore une
17 amélioration. Évidemment, on est en amélioration
18 continue toujours.

19 Q. [79] Alors on se comprend bien que c'était à
20 développer en parallèle pour une prochaine parce
21 que vous avez compris que les IF qui ne respectent
22 pas la notion d'historique, là, puis qui est
23 contesté parce qu'il n'y a pas de données
24 historiques, vous faites du projeté, vos données...

25 R. Bien en fait... en fait, les cibles sont projetées,

1 mais elles sont projetées sur la base d'un
2 historique.

3 Q. **[80]** Oui, mais les autres c'est pas la même chose,
4 c'est déterminé en fonction de l'écart-type des
5 cinq dernières années.

6 R. Oui.

7 Q. **[81]** On ne fonctionne pas sur le même principe.

8 R. Oui.

9 Q. **[82]** Si on devait y aller... et c'est pour ça
10 qu'entre autre c'est contesté par certains
11 intervenants. Si on devait développer un autre
12 indicateur que IF pour la disponibilité du réseau,
13 on avait pensé à celui-là - si vous pensez à
14 d'autres ça nous fera plaisir de les voir et de
15 voir le développement - ça fait qu'on pourrait vous
16 demander ça dans la décision, de nous fournir
17 certains types d'indicateurs pour la disponibilité
18 du réseau et vous répondriez avec enthousiasme.

19 R. Oui, si on ne réfère pas au tableau de la « slide »
20 actuelle, là, donc...

21 Q. **[83]** Bien ça pourrait être le tableau, mais de
22 l'autre côté, avec les explications qui viennent
23 avec.

24 R. Bien évidemment, on pourrait... on pourrait
25 développer sur l'aspect de disponibilité. Est-ce

1 que ce sera sur les marges? Pas nécessairement.

2 Donc, c'est ce que je veux juste mentionner.

3 Q. **[84]** Bien vous nous ferez votre proposition...

4 R. Exactement.

5 (10 h 55)

6 Q. **[85]** ... puis on la regardera. Ça va?

7 R. Merci.

8 Q. **[86]** Et juste pour... Oui? Allez-y.

9 Mme WAHIBA SALHI :

10 R. C'est bon, Madame Duquette.

11 Q. **[87]** Merci.

12 Mme LAMYA SOUKTANI :

13 R. Excusez-moi, juste...

14 Q. **[88]** Allez-y.

15 R. Ah! O.K. C'est ça.

16 Mme WAHIBA SALHI :

17 R. Excusez-moi, je voulais d'abord valider si la
18 réponse avait été complétée parce que, ce qu'on
19 souhaitait faire, c'est... pour le bénéfice de
20 tous, on a remarqué comment c'est difficile, hein,
21 quand on se fait poser des questions même « live »
22 des fois, c'est... en direct là, des fois, des
23 petites nuances dans la façon avec laquelle on
24 verbalise, bien ça peut nous amener à comprendre
25 autre chose que ce qu'on comprend des fois ou ce

1 qu'on doit comprendre.

2 Alors, si vous le souhaitez, ma collègue va
3 être prête pour, si jamais vous souhaitez voir
4 l'engagement numéro 17 là qui était la similitude
5 avec ce qu'on vous avait présenté en réponse à la
6 DDR-7, mais en tenant compte de l'impact de l'IFD,
7 elle pourrait vous verbaliser, vous expliquer un
8 peu ce qu'elle a fait. Puis je pense que ça va
9 aider tout le monde à mieux se comprendre.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[89]** Ah! Oui. Si vous voulez expliquer l'engagement
12 17.

13 R. Si vous le souhaitez, on le ferait, oui. On se
14 propose à le faire si vous le souhaitez.

15 Q. **[90]** Oui. Et je vais demander avant que... Peut-
16 être vous pourriez le faire. Maître Cadrin, vous me
17 direz si vous avez des questions sur l'engagement.
18 Ça vous permettra de poser des questions et puis on
19 suivra aussi. Allez-y, Madame.

20 Mme LAMYA SOUKTANI :

21 R. Parfait. S'il vous plaît, est-ce qu'on pourrait
22 l'afficher? Merci.

23 Donc, ici, ce qu'on a fait, c'est... on a
24 repris les questions 1.2 et 1.3 de la DDR-7 de la
25 Régie, mais en faisant les calculs avec l'impact

1 des indisponibilités forcées dues aux défaillances,
2 contrairement au premier scénario où on avait
3 présenté les résultats avec l'IF.

4 Je vous ramène directement au tableau R17A.
5 Je vous épargne le texte qui est déjà écrit dans la
6 réponse qui explique qu'est-ce qu'on a retenu pour
7 la satisfaction de la clientèle, qui explique un
8 petit peu comment on a procédé, mais on a évolué
9 depuis... depuis la dernière fois. Donc, on pense
10 comprendre comment les seuils et les cibles qui
11 sont tels que formulés à la question 1.2 de la DDR-
12 7 ont été calculés.

13 Les seuils 1 et 2, ils semblent être
14 calculés à partir du pire résultat sur les cinq
15 dernières années. Le pire résultat se situe entre
16 le seuil 1 et le seuil 2, mais il tient compte
17 quand même... l'étendue entre les deux tient
18 compte, d'une certaine manière, de la variabilité
19 des indicateurs. On n'a pas pu la reproduire de
20 façon systématique pour l'ensemble, mais on
21 comprend qu'on est parti du pire résultat. On a mis
22 un seuil plus bas puis, excusez, un seuil un petit
23 peu plus haut en tenant compte de la variabilité
24 des indicateurs. Et que l'étendue entre le seuil et
25 la cible, il est d'environ un demi écart-type.

1 Ce qu'on a constaté également, c'est qu'une
2 fois qu'on calcule notre IMQ avec... notre IMQ
3 selon notre méthodologie avec les résultats du
4 seuil 1, ça donne une valeur à peu près de moins un
5 virgule vingt et un (-1,21), ce qui n'est pas très
6 loin de notre seuil moins un (-1) pour l'IMQ total.
7 Et une fois qu'on le calcule avec le seuil 2, ça
8 donne une valeur à peu près de moins un soixante-
9 dix-neuf (-1,79) ce qui n'est pas très loin de
10 notre moins deux (-2) dans notre méthodologie à
11 nous.

12 C'est sûr, si on regarde ici le résultat de
13 ce tableau-là, on voit que, seulement pour l'année
14 deux mille quatorze (2014), on obtient cent pour
15 cent (100 %) des écarts, de notre part des écarts
16 de rendement. Alors que pour deux mille treize
17 (2013), quinze (15), seize (16) et dix-sept (17),
18 on a accès à une part réduite.

19 Maintenant, une fois qu'on applique...
20 qu'on permet à certains indicateurs d'aller au-delà
21 de la cible, qui est le seuil 2 dans cet exercice-
22 là, là je vous ramène au tableau R17B, le suivant,
23 et à ce moment-là on a à peu près cent pour cent
24 (100 %) pour l'ensemble des données.

25 (11 h)

1 Donc, l'illustration du calcul dans cet
2 exercice montre une certaine compensation entre les
3 indicateurs. Par contre, puisqu'on passe d'une
4 remise partielle à la clientèle à une remise qui
5 est presque égale à zéro en permettant la
6 compensation. Ce qu'il ne faut pas oublier que
7 cette compensation, tel qu'illustré ici, elle est
8 basée sur le... elle tient compte du fait qu'on a
9 eu recours à des cibles qui sont éloignées de plus
10 d'un écart-type par rapport à la moyenne. Et le
11 fait qu'elle soit au-delà d'un écart-type par
12 rapport à la moyenne, c'est-à-dire qu'on commence
13 déjà à ramasser des points de compensation de façon
14 plus importante que si on avait utilisé une cible
15 qui serait plus proche.

16 Ce qu'on constate également, c'est que, en
17 moyenne, si on calcule les écarts entre les deux
18 tableaux sur la ligne IMQ, en moyenne, on a un
19 niveau de compensation de cinq pour cent (5 %). Et
20 quand on prend le résultat de l'IMQ avec le pire
21 résultat, le niveau de compensation passe de cinq
22 pour cent (5 %) en moyenne à trois virgule
23 soixante-deux pour cent (3,62 %).

24 Mais même avec un niveau moyen de cinq pour
25 cent (5 %), la question qui se pose : Est-ce qu'une

1 compensation d'un niveau égal ou inférieur à cinq
2 pour cent (5 %) est-ce qu'elle serait
3 problématique? On a déjà dit qu'il y a une certaine
4 forme de compensation entre nos différents
5 indicateurs.

6 Mais ce que, nous, on pense, c'est que
7 cette compensation, elle n'altère pas le suivi du
8 maintien de la qualité de service. On est même trop
9 dans la méthode globale, on est un peu trop
10 restrictif pour les indicateurs qui ne varient pas.
11 Par exemple, les indicateurs de satisfaction de la
12 clientèle, on leur donne une petite marge de
13 variation possible. Donc, ça justifie aussi le fait
14 que d'autres indicateurs pourraient compenser pour
15 cette variation minime. Et nous pensons que le cinq
16 pour cent (5 %) de compensation pourrait être
17 adéquat.

18 Je vous rappelle que, dans la méthode de
19 Gazifère qu'on cite depuis tout à l'heure, le
20 niveau de compensation peut être de dix pour cent
21 (10 %) puisque tous les résultats qui sont
22 supérieurs ou égaux à quatre-vingt-dix pour cent
23 (90 %) sont considérés comme des résultats à cent
24 pour cent (100 %). Le scénario présenté ici, il
25 reste quand même que c'est un scénario parmi

1 d'autres. On peut imaginer d'autres scénarios avec
2 des seuils et cibles différents qui peuvent donner
3 exactement le même résultat du Transporteur.,

4 Donc, jusqu'à quelle mesure on peut se fier
5 sur ces résultats-là pour évaluer le niveau de
6 compensation, ça reste à déterminer. Ce qui est
7 important ici dans cette méthodologie, et
8 permettez-moi s'il vous plaît de revenir au tableau
9 R... le premier, R-17A.

10 Donc si je prends... Supposons qu'on ne
11 fait pas de compensation et si je prends le
12 résultat de l'année deux mille dix-sept (2017),
13 ici, le Transporteur, il aura accès à quatre-vingt-
14 treize virgule soixante-deux pour cent (93,62 %)
15 de sa part. Donc, il va remettre à la clientèle une
16 part des écarts de rendement. Oublions le chiffre
17 puis la calibration et le seuil, mais allons
18 vraiment d'un point de vue plus global.

19 Dans la mesure où on veut mesurer le
20 maintien de la qualité de service, est-ce qu'il
21 serait raisonnable de dire qu'une année deux mille
22 dix-sept (2017), qui est une référence pour mesurer
23 le maintien, avoir un résultat équivalent au niveau
24 de la qualité de service de deux mille dix-sept
25 (2017), est-ce que ça serait raisonnable que le

1 Transporteur perde un certain nombre de points pour
2 le fait qu'il a eu un résultat comparable à celui
3 deux mille dix-sept (2017)?

4 D'après nous, et selon notre méthodologie
5 comme on l'a conçue, la réponse est non, parce que,
6 pour mesurer le maintien, on se compare à une
7 référence puis l'année deux mille dix-sept (2017),
8 c'est une année de référence pour décider si on a
9 un maintien de la qualité de service ou non. Je
10 pense que ça fait le tour de l'ensemble des points
11 que je voulais mentionner par rapport à cette
12 réponse. Merci.

13 Q. **[91]** Maître Cadrin.

14 Me STEVE CADRIN :

15 Bonjour. Steve Cadrin pour l'AHQ-ARQ.

16 (11 h 05)

17 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN :

18 Q. **[92]** Alors, rapidement comme ça, il y a peut-
19 être... Peut-être dans l'explication, ça a été trop
20 rapide, j'ai manqué peut-être certaines parties de
21 votre réponse. Vous avez parlé du niveau de
22 compensation. Peut-être juste me réexpliquer là
23 qu'est-ce que vous voulez entendre par là? S'il
24 vous plaît, d'abord?

25 R. D'accord. Dans le tableau R-17A, le maximum auquel

1 un indicateur pourrait contribuer c'est dix (10)
2 points., au-delà de dix (10). Même si la valeur de
3 l'indicateur dépasse la valeur de la cible, il
4 contribuerait seulement à dix (10) points. Alors
5 que dans le deuxième scénario, on permet aux
6 indicateurs qui ont une valeur supérieure à la
7 cible, de contribuer davantage.

8 Et s'il vous plaît, est-ce qu'on peut aller
9 au deuxième tableau? Donc, c'est ça, on voit que
10 certains indicateurs, ils peuvent avoir un pointage
11 ou un ordre de points qui excède le dix (10). Donc,
12 l'écart entre les résultats des deux tableaux, ça
13 illustre d'une certaine manière le niveau de
14 compensation qu'il peut y avoir entre une situation
15 où on limiterait les indicateurs... la contribution
16 des indicateurs à la cible puis une autre
17 méthodologie où on permettrait aux indicateurs de
18 compenser pour d'autres. Et en moyenne, ce niveau
19 de compensation, il est... D'après les résultats de
20 ces deux tableaux-là, il est d'environ cinq pour
21 cent (5 %).

22 Q. [93] Peut-être juste me l'illustrer, vous le voyez
23 où votre cinq pour cent (5 %) là-dedans? Peut-être
24 juste nous le faire comprendre peut-être dans le
25 tableau là?

1 R. D'accord.

2 Q. **[94]** S'il vous plaît.

3 R. Il faut jongler avec les deux tableaux en même
4 temps, donc je ne sais pas si...

5 Me STEVE CADRIN :

6 Vous jonglez, Madame la Greffière, ça va?

7 LA GREFFIÈRE :

8 (RIRES)

9 R. Par exemple...

10 Me STEVE CADRIN :

11 Q. **[95]** Alors, quelle est la première balle qu'on doit
12 prendre?

13 R. O.K. La première balle, par exemple... Faisons-le
14 pour une année en particulier, puis ça va être plus
15 facile.

16 Q. **[96]** O.K.

17 R. Pour l'année deux mille treize (2013), on voit que
18 le résultat avec compensation c'est cent pour cent
19 (100 %), l'IMQ.

20 Q. **[97]** Oui, on le voit.

21 R. La dernière ligne du tableau. Et si...

22 Q. **[98]** Vous avez droit au pointeur laser si vous le
23 voulez, ne vous gênez pas.

24 R. Je ne suis pas très habile, donc j'ai peur de...

25 Q. **[99]** Bien. Non, vous l'avez bien là.

1 R. ... de pointer ailleurs. Donc, ici, c'est un cent
2 (100 %).

3 Q. **[100]** Oui.

4 R. Puis si je pouvais remonter moi-même au deuxième
5 tableau.

6 Q. **[101]** On jongle là, on y revient, d'accord.

7 R. Ici, c'est quatre-vingt-quatorze pour cent (94 %).
8 Donc, l'écart entre les deux c'est environ six pour
9 cent (6 %). Pour l'année deux mille quatorze
10 (2014), je vais vous donner un autre exemple.

11 Q. **[102]** Oui.

12 R. Cent pour cent (100 %) puis avec compensation,
13 c'est cent pour cent (100 %). Donc, on a zéro pour
14 cent (0 %) de compensation ici. Et ainsi de suite,
15 on continue l'exercice pour l'ensemble de ces
16 valeurs ici. On obtient en moyenne cinq pour cent
17 (5 %). Puis pour le pire résultat, on a un résultat
18 de soixante-sept virgule quatre-vingt-douze
19 (67,92 %) puis dans l'autre tableau c'était
20 soixante-quatre virgule trois (64,3 %). Ce qui
21 donne à peu près trois, soixante-deux (3,62 %)
22 d'écart.

23 Q. **[103]** Ça va. Merci beaucoup pour vos explications
24 complémentaires, ça complète.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci. Maître Gariépy, avez-vous des questions
3 supplémentaires?

4 Me ANNIE GARIÉPY :

5 Non. C'est beau, merci.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Juste... Je sais que c'est un engagement, votre
8 engagement 18 là pour le rapport annuel. Je vais
9 juste vous inviter à considérer le paragraphe 505
10 de la D-2017-043 où on indiquait que des
11 informations supplémentaires pourraient être
12 requises lors du dépôt du rapport annuel. Alors,
13 voilà et avec ça, ça termine mes questions. Avez-
14 vous un réinterrogatoire, Maître Fréchette?

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 Non. Ça complète de notre côté.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Bien. Je vous remercie. Alors, là-dessus vous êtes
19 libérés, avec nos remerciements. Merci beaucoup de
20 votre collaboration.

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Voulez-vous laisser cinq (5) minutes pour le
23 désengagement et le réengagement des intervenants?

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Oui.

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Parce que ça clos la preuve en chef.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Oui. Du Transporteur.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 À ce state-ci, sous réserve des engagements qui
7 sont restants. Donnez-moi un instant, s'il vous
8 plaît.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Oui.

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Alors, donc oui, peut-être un petit cinq (5)
13 minutes là pour que les gens... Laisser la place au
14 prochain intervenant. Je crois que vous aviez placé
15 AHQ-ARQ comme étant les premiers?

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Oui. L'AHQ-ARQ nous a annoncé quarante-cinq (45)
18 minutes, ce qui nous emmènerait aux alentours du
19 dîner.

20 (11 h 10)

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 C'est bien. Puis j'en profite pour vous dire que
23 les gens de Concentric ne peuvent pas être
24 disponibles ici ce matin, ils sont retenus à
25 l'extérieur, mais bon, on aura le privilège, ils

1 auront le privilège de l'entendre par les voies de
2 l'Internet, alors ce qui est très bien.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Oui.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Je vais peut-être vous demander à ce moment-là une
7 petite plage pour pouvoir les contacter suite au
8 témoignage de monsieur Lowry là qui va me
9 permettre...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Oui.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Ça fait que c'est peut-être le seul aménagement que
14 je vous demanderai à cet égard-là. Parce que maître
15 Sarault me disait qu'il avait déjà procédé au dépôt
16 sur le SDÉ la présentation de...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 O.K.

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 ... de monsieur Lowry.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Parfait. Et puis si jamais vous avez besoin des
23 enregistrements, vous nous le ferez savoir.

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Oui, je vous remercie beaucoup, mais... Bon.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Alors, on va prendre une pause.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Merci.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Il est onze heures onze (11 h 11) à mon écran. On
7 va revenir à et quart (11 h 15). Merci.

8 SUSPENSION

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Bonjour, Maître Cadrin.

11 PREUVE DE L'AHQ-ARQ

12 Me STEVE CADRIN :

13 Bonjour. Nous sommes prêts à commencer pour la
14 preuve de l'AHQ-ARQ avec monsieur Raymond qui est
15 déjà installé, présentation que vous avez sur le
16 SDÉ, en papier devant vous, je pense, en ce moment
17 et des copies supplémentaires vont être disponibles
18 dans quelques instants. Alors, peut-être
19 assermenter le témoin immédiatement. C'est ça? Oui.
20 Merci.

21

22 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-et-unième
23 (21e) jour du mois de janvier, A COMPARU :

24

25 MARCEL PAUL RAYMOND, consultant en énergie, ayant

1 une place d'affaires au 2200, rue Harriet-Quimby,
2 suite 110, Ville Saint-Laurent (Québec);

3

4 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
5 solennelle, dépose et dit :

6

7 INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN :

8 Alors, si vous me permettez de vous proposer peut-
9 être un plan de match pour la présentation. Il y a
10 quelques engagements qui sont attendus de notre
11 côté, l'AHQ-ARQ. Il y en a un qui vient d'être
12 discuté il y a quelques instants. Je vous fais la
13 suggestion suivante. On a prévu quarante-cinq (45)
14 minutes environ de présentation. Ça va nous mener
15 tout près de midi (12 h 00), on verra là où on sera
16 rendu lorsqu'on sera rendu à la fin de la
17 présentation. Et peut-être qu'on pourrait, puis là
18 maître Fréchette me disait « bon, on n'est pas
19 capable de faire l'adéquation ensemble des
20 engagements, des numéros d'engagements puis tout ce
21 qui va rentrer puis à quelle heure. »

22 On pourrait peut-être suspendre pour
23 l'heure du lunch et revenir, s'il y a des
24 commentaires à faire immédiatement après le lunch
25 sur les engagements qui seraient rentrés pendant

1 l'heure du lunch ou à la fin de l'heure du lunch,
2 ce qui ne prendrait pas beaucoup de temps. Ce qui
3 nous permettrait de compléter le témoignage de
4 monsieur Raymond avec les engagements fournis s'il
5 a pu y en avoir. Sinon bien, on mettra fin à ce
6 moment-là à l'interrogatoire de monsieur Raymond.
7 C'est ma suggestion.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Maître Fréchette.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Rebonjour. Pas d'objection évidemment à cette
12 suggestion-là. J'ai cru comprendre que l'engagement
13 12, alors je fais le message sur les internet si on
14 écoute, l'engagement 12, l'engagement 12, je crois
15 que c'est celui-ci qui...

16 Me STEVE CADRIN :

17 Number twelve.

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Oui, c'est ça. Oui. Quand j'étais plus jeune, il y
20 avait une émission Anémone 12. Alors, tout ça pour
21 dire que l'engagement 12 semble celui qui est le
22 plus proéminent. Alors, le message est lancé, mais
23 on fera le point au retour du lunch. Je vous
24 remercie.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci. Maître Cadrin, c'est à vous.

3 Me STEVE CADRIN :

4 Je comprends que ça vous convient à vous, la Régie,
5 ce que j'ai suggéré?

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Absolument.

8 Me STEVE CADRIN :

9 Oui. O.K. D'accord.

10 Me MARC TURGEON :

11 Sinon, vous l'auriez su.

12 Me STEVE CADRIN :

13 Sinon je l'aurais su, hein, je pense.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Je ne suis pas gênée.

16 Me STEVE CADRIN :

17 Oui, c'est ça. Non. Alors, Madame la Greffière,
18 dans la petite pause que nous avons eue, je n'ai
19 pas eu le temps de faire le tour avec vous des
20 numéros pertinents, une pièce à adopter sur le plan
21 de la preuve écrite. Je sais que monsieur Raymond a
22 sûrement ça pas loin, mais je vais vous demander si
23 vous pouviez me donner le numéro de la pièce du
24 mémoire taux... pas taux de pertes, mais MRI. Non,
25 sur le MRI.

1 LA GREFFIÈRE :

2 MRI.

3 Me STEVE CADRIN :

4 14?

5 LA GREFFIÈRE :

6 14 exactement.

7 Me STEVE CADRIN :

8 Alors, C-AHQ-ARQ-14 et la présentation

9 d'aujourd'hui serait sous la cote, excusez-moi?

10 LA GREFFIÈRE :

11 Numéro 31.

12 Me STEVE CADRIN :

13 La cote 31.

14 Q. **[104]** Et Monsieur Raymond, peut-être que j'en
15 oublie un document. Est-ce qu'il y avait un autre
16 document écrit que nous avons déposé ou pertinent?

17 M. MARCEL PAUL RAYMOND :

18 R. Pas sur cet aspect du dossier.

19 Q. **[105]** Merci de m'aider. Alors, quand... C'est ça.
20 Normalement, je règle ça tout de suite en arrivant
21 en avant, mais là j'ai comme pas eu le temps.
22 Alors, donc je vous demanderais, en ce qui a trait
23 à la pièce 14, dans le fond, et la pièce 31 qui est
24 la présentation de ce jour, tout d'abord, de nous
25 confirmer qu'ils ont été préparés sous votre

1 gouverne, votre supervision ou par vous-même
2 directement et de l'adopter pour tenir lieu de
3 votre témoignage écrit en la présente instance le
4 cas échéant. Alors, c'est à votre tour de me
5 confirmer que, oui, c'est vous qui avez fait ça.

6 R. Oui.

7 Q. **[106]** Je ne veux pas suggérer la réponse au témoin,
8 mais ce serait « oui ». Alors, je complète,
9 j'arrête pour vous laisser faire votre
10 présentation.

11 (11 h 20)

12 R. Merci beaucoup. Alors, Madame la Présidente et
13 Messieurs les Régisseurs, jamais deux sans trois,
14 alors on se rencontre une troisième fois dans ce
15 dossier 4058, toujours avec plaisir. Alors, donc on
16 a couvert un certain nombre de sujets dans notre
17 mémoire et aujourd'hui on va insister sur deux de
18 ces sujets-là seulement, soit : le facteur de
19 productivité X et les indicateurs de performance et
20 leur liaison aux mécanismes de traitement de écarts
21 de rendement. Et nous rappellerons à la fin les
22 autres recommandations et je vous annonce tout de
23 suite que toutes nos recommandations sont
24 maintenues.

25 Alors avec le X, donc il y a eu beaucoup de

1 discussions sur ce tableau-là, qui est le calcul
2 de... la méthode de monsieur Khan, qu'on voit
3 apparaître à la pièce B-0013, à la page 20. Et on a
4 beaucoup discuté de la moyenne deux mille treize
5 (2013) deux mille dix-sept (2017) à moins zéro
6 virgule soixante-quatre (-0,64) et la moyenne deux
7 mille neuf (2009) deux mille dix-sept (2017) à zéro
8 virgule cinquante-sept (0,57).

9 Notre première réaction ici c'est qu'on
10 fait une moyenne d'un certain nombre de chiffres
11 d'un certain nombre d'années, on a enlevé des
12 morceaux, c'est correct déjà, mais on a toujours un
13 petit peu de difficulté à faire des moyennes avant
14 de vérifier que les données sont vraiment bien
15 homogènes, qu'elles proviennent d'une même
16 population, on parle en statistique, et puis ce
17 qu'on dit c'est qu'avant de faire ces moyennes-là,
18 bien ce serait bien d'analyser un peu plus les
19 chiffres.

20 Par exemple, on sait qu'en deux mille dix-
21 sept (2017), bien il y a des... il y a un montant
22 de quarante-cinq millions (45 M) pour la
23 maintenance, on sait que d'autres années il y a des
24 montants pour les normes NERC et d'autres
25 explications que le Transporteur nous a fournies.

1 Alors on a eu le même problème, si vous
2 voulez, dans les indicateurs de performance liés au
3 MTÉR dans... au niveau du Distributeur, où on
4 faisait des moyennes arithmétiques de données qui
5 étaient plus ou moins homogènes dans le cas du
6 temps de réponse au téléphone, juste pour vous
7 donner un exemple. Alors c'est toujours un peu la
8 problématique, de faire des moyennes à partir d'un
9 ensemble de chiffres, sans peut-être regarder que
10 ces chiffres-là proviennent d'une même population
11 en termes statistiques.

12 Alors, par exemple, comme je viens de le
13 dire... l'exemple du quarante-cinq millions (45 M)
14 de coût de maintenance n'est pas un signe de
15 mauvaise productivité, selon nous, mais plutôt d'un
16 changement de stratégie ou d'un nouveau type de
17 dépense. Alors ici quand j'ai mis... tout ce que
18 j'ai dit là c'est selon nous, AHQ-ARQ. Et à défaut
19 de traiter ce coût en Facteur Y, ce qui a déjà été
20 décidé dans la décision 2018-001, on doit à tout le
21 moins séparer ce coût-là des autres activités pour
22 les fins d'évaluation du Facteur X.

23 Alors, Madame la Présidente, vous avez posé
24 une question, c'est ce fameux engagement numéro 12
25 que nous n'avons pas reçu, mais comme on avait du

1 temps on a quand même fait le même calcul, là, on a
2 reconstitué le fichier... chiffrier de calcul de
3 monsieur Khan, monsieur Coyne et Yardley. Et petite
4 parenthèse ici, dans une demande de renseignements
5 PEG avait demandé de fournir le chiffrier avec
6 formule, etc., et puis ça n'a pas été accepté, ils
7 ont référé à la réponse à la Régie.

8 Donc, bien nous on a dû le faire, on a pris
9 peut-être moins d'une heure (1 h) pour le faire,
10 mais il y a d'autres intervenants qui l'ont peut-
11 être fait. Monsieur Lowry l'a peut-être fait. Alors
12 si on avait eu le chiffrier, bien on aurait eu...
13 sauvé un peu de... un petit allègement
14 réglementaire. Alors on l'a fait, quand on aura
15 l'engagement on pourra vérifier.

16 Donc, si on enlève le... alors vous voyez,
17 ici on avait huit cent quatre-vingt-treize point
18 quelque... point cinq (893,5), on a enlevé le
19 quarante-cinq millions (45 M)... je m'excuse. Donc,
20 on arrive à huit cent quarante-huit point cinq
21 (848,5).

22 Me STEVE CADRIN :

23 Q. **[107]** Peut-être juste faire la mention. Si vous
24 alternez...

25 R. Oui.

1 Q. **[108]** ... entre la page, de reparler de la page
2 parce que « ici », dans les notes sténographiques,
3 c'est pas évident.

4 R. Donc, à la page 3 on voit un montant de huit cent
5 quatre-vingt-treize point cinq millions (893,5 M)
6 ici pour deux mille dix-sept (2017). En enlevant le
7 quarante-cinq millions (45 M), on arrive à la page
8 4, à la diapo 4, on a huit cent quarante-huit point
9 cinq (848,5). Et on fait le calcul, alors le « X -
10 Implied » arrive à zéro virgule vingt pour cent
11 (0,20 %). Et la moyenne deux mille treize (2013)
12 deux mille dix-sept (2017) nous donne zéro virgule
13 quarante-cinq pour cent (0,45 %). Deux mille neuf
14 (2009) deux mille dix-sept (2017), un virgule dix-
15 huit pour cent (1,18 %), le tout sous réserve de
16 l'engagement numéro 12.

17 (11 h 25)

18 Bon, par exemple, ce n'est pas le cas, la
19 maintenance additionnelle n'est pas traitée en
20 Facteur Y, mais si elle l'était la productivité ou
21 la méthode de Concentric ici aurait enlevé le
22 quarante-cinq millions (45 M), comme elle l'a fait
23 tantôt à la page 3, où elle a enlevé les Facteurs X
24 et Y. Et aurait fait un calcul de productivité et
25 serait arrivé au chiffre qu'elle arrive à la page

1 3, ce qui est complètement différent.

2 Alors la première réaction qu'on a c'est si
3 on avait eu un Facteur Y, le X qu'on aurait calculé
4 aurait été différent. Donc, le X ne devrait pas
5 être différent en fonction de ce qu'on met en Y ou
6 ce qu'on enlève en Y. Ici c'est vraiment quelque
7 chose qui est arrivé en deux mille dix-sept (2017),
8 qui est une stratégie différente qui ne s'applique
9 pas aux autres années.

10 Donc, pour calculer le X, ce que nous
11 considérons, c'est que cette partie-là aurait dû
12 être séparée, je ne dis pas enlevée, mais séparée.
13 Donc, on calcule un X sur ce qu'il reste, on
14 calcule un X sur la maintenance. On ne peut pas le
15 calculer parce qu'on a seulement une année. Et
16 après on remet tout ça ensemble, puis ça va donner
17 d'autres chiffres.

18 Alors, tout simplement, ce qu'on dit, c'est
19 que, enlevons les facteurs qui ne sont pas communs
20 à toutes les années ou qui sont différents d'une
21 année à l'autre en termes de nouvelles dépenses ou
22 nouveau type de dépense ou nouvelle stratégie.
23 C'est un peu ce que je dis ici. Le même type
24 d'exercice doit être réalisé pour d'autres types de
25 coûts qui se sont ajoutés au fil des ans. Ici, je

1 vous réfère à une réponse à une demande de
2 renseignements qui explique qu'il y a eu aussi les
3 normes de protection des infrastructures critiques
4 de la NERC.

5 Alors, ces normes-là, les montants qu'il y
6 a là-dedans n'étaient pas là au début de l'horizon
7 du tableau de Concentric. Ce serait de les séparer,
8 regarder leur propre X et ensuite de tout pondérer
9 ça puis ramener ça ensemble. La même chose, les
10 travaux préliminaires en lien avec les projets de
11 l'automatisme RPTC et des remplacements des
12 systèmes de SCADA.

13 Et aussi on nous a dit, bien, il y avait
14 des coûts qui avaient été déplacés, par exemple des
15 feux de forêts, des transformateurs du modèle IH.
16 Et aussi il y a des coûts qui ont été enlevés par
17 des facteurs Y et Z, qu'on connaissait, mais est-ce
18 que l'historique a été analysée pour voir s'il n'y
19 avait pas d'autres coûts qui auraient été reconnus
20 à l'époque si on avait été en mode MRI depuis le
21 début de cet historique-là des neuf à dix dernières
22 années.

23 C'est tout ce qu'on dit, c'est que
24 l'historique qu'on a, bien, il comprend des
25 morceaux qui pourraient être à tout le moins

1 séparés. Donc, on en conclut que la démonstration
2 qui a été faite par Concentric n'évalue pas de
3 façon probante le facteur de productivité du
4 Transporteur.

5 Et on en conclut aussi qu'avec, comme on a
6 vu à la diapo précédente, bien, si on enlève
7 seulement le morceau maintenance qu'on connaît
8 assez bien dans le dossier actuel, bien, là, on est
9 dans des zéro virgule quarante-cinq (0,45) ou même
10 jusqu'à un virgule dix-huit (1,18). Ce qui donc,
11 pour ça, notre recommandation ne changera pas. Elle
12 se lit comme suit : À l'instar de PEG, l'AHQ-ARQ
13 recommande à la Régie de retenir un facteur de
14 productivité de zéro virgule quarante pour cent
15 (0,40 %) pour la première génération du MRI du
16 Transporteur.

17 Pour revenir sur cette constatation qui est
18 ici, la démonstration faite qui n'évalue pas de
19 façon probante le facteur de productivité du
20 Transporteur, j'aimerais vous lire un passage de la
21 pièce B-0067 qui sont les réponses du Transporteur
22 à la demande de renseignements numéro 1 de l'AQCIE-
23 CIFQ et de PEG.

24 Q. **[109]** B-0065?

25 R. 0067.

1 Q. [110] Bien, sur la diapo, c'est B-0065 ou B-0067?

2 Ah, ça n'a rien à voir?

3 R. Non.

4 Q. [111] D'accord.

5 R. C'est autre chose.

6 Q. [112] Je voulais être sûr qu'il n'y avait pas
7 d'erreur.

8 R. Ce que je vais vous lire, c'est un peu une
9 évaluation que Concentric fait de sa propre méthode
10 qu'on a montrée à la diapo numéro 3. À la page 9
11 de... C'est-à-dire à la page 9 de la pièce B-0067,
12 il y a le préambule... C'est-à-dire, non, il y a...
13 La référence (iii) c'est justement le tableau 6 en
14 question. Et la question 6.4 qui est probablement
15 de PEG qui dit, la question 6.4 :

16 Please explain how Facteur X
17 calculated in (iii) is solely a
18 measure of productivity.

19 La réponse est :

20 Concentric has not stated that the X
21 factor is a sole measure of
22 productivity.

23 Donc, c'est un peu comme si, voilà, la méthode de
24 calcul, ce qu'on dit, c'est que c'est peut-être pas
25 la seule façon de mesurer la productivité.

1 It establishes a trend of actual costs
2 in relation to inflation, which is
3 used to set a benchmark for costs in
4 HQT's first generation MRI for Opex.

5 C'est comme s'il y avait une réserve ici qui nous
6 disait, bien, le calcul qu'on a fait de X, c'est un
7 « benchmark », c'est une balise donc pour évaluer
8 le X. Il y a comme une réserve ici qui qualifie
9 l'évaluation du tableau 10. qu'on a vu à la diapo
10 numéro 3.

11 (11 h 30)

12 Changeons maintenant pour les indicateurs de
13 performance. Regardons d'abord, ici, le titre
14 dit : « AHQ-ARQ », donc résumons notre
15 recommandation sur l'ensemble des indicateurs de
16 performance que vous avez eu l'occasion, j'en suis
17 sûr, d'analyser parce que vous avez posé des
18 questions.

19 Alors, première chose, dans notre
20 recommandation c'est... On recommande d'utiliser
21 l'indicateur IFD Impact au lieu de l'IF. Et ça
22 fait, disons, peut-être deux (2) ans qu'on a
23 commenté... Dès la sortie de l'IF, on a montré ses
24 lacunes. Aussi, l'indicateur « Satisfaction du
25 client HQD », bien, on constate que l'historique

1 n'est que de deux (2) ans et pour cette raison,
2 bien, nous avons baissé la pondération que nous
3 aurions accordée à cet indicateur.

4 Nous avons aussi des pondérations
5 contrastées, c'est-à-dire qu'on n'a pas mis le même
6 pourcentage partout, sur chaque indicateur, tout
7 comme HQT le fait depuis plus de vingt (20) ans. Si
8 vous allez voir, par exemple, les objectifs
9 corporatifs. Alors, dans les objectifs corporatifs,
10 ça n'avait jamais été des pondérations égales, ça a
11 toujours été contrasté.

12 Le mécanisme que nous proposons avec seuils
13 et cibles, donc il est différent de celui de HQT.
14 L'ensemble des cibles, les cibles sont conformes à
15 celles d'HQT, sauf évidemment pour l'impact des IFD
16 que HQT n'avait pas retenu, il avait retenu l'IF à
17 la place. Et dans le cas du seuil, ce que nous
18 avons choisi comme seuil, c'est la pire performance
19 des cinq (5) dernières années lorsque l'historique
20 est connu et représentatif.

21 Alors, première chose, la pire performance
22 des cinq (5) dernières années, c'était un critère
23 que nous avons, encore là, présenté à la Régie il
24 y a quelques années, qui était inspiré de ce
25 qu'Hydro One faisait dans l'établissement de ses

1 seuils et ses cibles. Lorsque l'historique est
2 connu est représentatif, dans ce cas-ci, on a
3 vraiment analysé chacun des indicateurs et on
4 considère que l'historique, pour ceux qui ont cinq
5 (5) ans, est connu, évidemment, et il est quand
6 même assez représentatif. Il n'y a pas de cassure,
7 comme on a pu l'observer là dans le dossier du
8 Distributeur.

9 Et ce que nous proposons, bien, une fois
10 qu'on a calculé cet IMQ, je vais vous montrer un
11 exemple tantôt, bien on le multiplie par le montant
12 auquel HQD est éligible en vertu du MTÉR. Alors, si
13 notre IMQ à nous donne quatre-vingt-quinze pour
14 cent (95 %), bien là, HQT aura quatre-vingt-quinze
15 pour cent (95 %) des montants auxquels il est
16 éligible en vertu du MTÉR.

17 Et dans tout ça, bien, on ne doit pas
18 oublier qu'HQT propose de fixer ses cibles pour la
19 durée du MRI et non pas de les réviser à chaque
20 année en fonction de l'historique qui évolue.
21 Alors, c'est quand même un facteur important pour
22 s'assurer qu'on part bien le MRI au début.

23 Maintenant, il y a eu de la discussion sur
24 la pertinence d'utiliser l'IFD Impact versus l'IF.
25 Le Transporteur a émis des commentaires. Alors,

1 voici, nous, pourquoi on pense que c'est pertinent.
2 Bon. Je vous l'ai dit tantôt, l'IF est non
3 représentatif là. Vous pourrez lire notre preuve
4 dans ce dossier-ci à la page 11 à 19, la preuve ou
5 ce qu'on appelle communément la cause tarifaire et
6 c'est une position que nous avons dès le Jour I où
7 on a su c'était quoi le IF là, comment c'était
8 compté.

9 La Régie partage les préoccupations, nos
10 préoccupations et a ordonné le développement d'un
11 indicateur pour tenir compte de l'impact des IF.
12 Alors, on voit en deux mille dix-sept (2017), la
13 décision 021. Et même, en deux mille dix-sept
14 (2017), l'IF était retenu comme un objectif
15 corporatif et le Transporteur, même s'il ne l'avait
16 pas atteint en deux mille dix-sept (2017), a décidé
17 de ne pas le retenir en deux mille dix-huit (2018).
18 Donc, ça, ça nous indique qu'il y a peut-être
19 quelque chose là, ou peut-être que ce n'est pas un
20 indicateur qui était... Ça nous indique qu'il n'est
21 peut-être pas pertinent si le Transporteur ne
22 choisit de l'utiliser comme objectif corporatif. Et
23 monsieur Boucher nous a un peu expliqué pourquoi,
24 encore là, le vingt-six (26) novembre. Alors,
25 l'impact client au niveau des IF est déjà capté par

1 les CHI.

2 Alors, ce qu'on pensait, c'était qu'on
3 était en train de faire un suivi de deux (2)
4 indicateurs qui, à la fin, peut-être, avaient un
5 peu le même résultat. Alors, je vous rappelle que
6 le CHI, client heure interrompue a une corrélation,
7 je dirais, probablement, parfaite. Maître Fréchette
8 nous a expliqué la semaine dernière, que le CHI
9 divisé par le nombre de clients, ça donne l'IC.
10 Nous, personnellement, moi, j'aime mieux l'IC parce
11 que ça dit que c'est zéro virgule trente-trois
12 (0,33). Bien je sais que par client on a eu une
13 interruption moyenne de zéro virgule trente-trois
14 heure (0,33 h). Alors... mais quand on me dit
15 cinquante-huit mille deux cent quatre-vingt-trois
16 (58 283 CHI), bien ça me parle moins donc, mais on
17 s'entend que c'est un peu la même chose. Mais ce
18 que monsieur Boucher nous dit : bien l'IF ça vous
19 donne un peu le même résultat. Alors il y a comme
20 une grande redondance entre tous ces indicateurs-
21 là, bien entre le IF et le CHI. Puis comme le CHI,
22 bien c'est la même chose que l'IC, là, mais on voit
23 ici... bien selon lui peut-être que c'est pas une
24 bonne idée de mettre les CHI ou les IC puis les IF
25 dans la même... dans les mêmes objectifs.

1 (11 h 35)

2 Et nous prétendons que l'indicateur des IFD
3 rencontre les critères de la Régie, les critères
4 qui apparaissent à B-0203. Le premier c'est : la
5 Régie connaît l'indicateur. Oui, la Régie connaît
6 l'indicateur, on en a parlé longuement au mois de
7 novembre. Est-ce qu'il y a un historique? Bien oui,
8 il y a un historique. Vous allez voir tantôt
9 comment la... comment on parle... pourquoi on parle
10 d'un historique. Il y a un historique, on l'a. Et
11 bien c'est sous le contrôle du Transporteur. Bien
12 comme on l'a dit tantôt, là, le Transporteur a un
13 contrôle limité, mais un contrôle sur tous ces
14 indicateurs-là qui sont dans... qui sont dans les
15 propositions du Transporteur et qui... et aussi
16 dans la nôtre.

17 Et, bon, en plus des CHI, donc c'est là
18 qu'il y a une valeur ajoutée, cet indicateur tient
19 aussi compte de la durée des situations de
20 première... de la durée des indisponibilités
21 forcées et des indisponibilités forcées défaillance
22 qui sont en situation de première contingence.
23 Donc, non seulement le IFD tient compte des IFD
24 impact, tient compte du nombre d'heures que ces
25 défaillances-là ont créé en termes de CHI, mais il

1 tient compte aussi d'une situation qui est
2 potentiellement à risque, où on se place en
3 première contingence.

4 Alors ici, dernier paragraphe que je vais
5 vous dire avec tout le... le plus grand respect,
6 c'est que tout comme le Transporteur, nous
7 considérons que l'indicateur du nombre d'heures
8 réalisées en maintenance ne serait pas un
9 indicateur souhaitable pour évaluer la qualité de
10 service. Et là, je vous réfère à B-0181 et à A-
11 0059, qui est votre demande de renseignements. Et
12 si vous vous souvenez, avant que... encore là, dans
13 la partie cause tarifaire, bien nous on a toujours
14 été un peu allergique à des indicateurs qui sont
15 des indicateurs de moyens. O.K.

16 Alors le nombre d'heures de maintenance
17 c'est un indicateur de moyens. Alors est-ce que si
18 je fais plus de maintenance en heures, est-ce que
19 ça va faire que mon - puis c'est un peu comme ça
20 que le Transporteur l'a indiqué, là - est-ce que ça
21 va me garantir que ma qualité de service va être
22 meilleure? O.K. Le nombre d'heures de m'assure pas,
23 premièrement, d'une qualité de maintenance et ne
24 m'assure pas que je suis en train d'appliquer le
25 bon remède au problème.

1 Alors la meilleure façon de vérifier, c'est
2 le résultat et non pas les moyens. On avait eu ces
3 discussions-là sur les taux d'arrêt... les taux
4 de... pardon, d'accidents de travail, là, plutôt de
5 fréquence d'accidents. Et puis on s'était dit que
6 c'est pas parce qu'on fait plus de rencontres que
7 ça va régler le problème. La mesure, on doit la
8 mesurer sur le résultat. Si on mesure sur un moyen,
9 bien souvent ça peut avoir un effet pervers. Oui,
10 on a fait plus de maintenance. Plus de maintenance
11 ça veut dire quoi? Ça veut-tu dire qu'on l'a
12 fait... qu'on a pris plus de temps pour faire les
13 mêmes choses? Est-ce que ça veut dire... et cetera.

14 Et monsieur Chagnon a bien expliqué qu'on
15 pouvait faire maintenant, trouver puis ça... de
16 faire plus de maintenance, c'est comme c'est pas un
17 incitatif à améliorer nos pratiques de maintenance
18 non plus. Alors comme... et puis ça c'est très bien
19 parce que souvenons-nous de notre fameux graphique
20 que nous avons amplement commenté, t'sais.
21 L'important c'est de remplir l'espace.

22 Peut-être que vous avez retenu ce que je
23 vous ai dit la dernière fois quand j'ai dit : mon
24 but à l'époque c'est de faire le plus de
25 maintenance sans impact, mais c'était mon but pour

1 être sûr que j'arrivais à mon objectif ultime de
2 limiter le taux d'arrêt forcé des équipements sur
3 lesquels on faisait la maintenance. Mais comme le
4 réseau nous donnait et donne au Transporteur une
5 disponibilité, bien le but c'est de... de
6 l'utiliser à bon escient. Si on l'a bien utilisé à
7 bon escient, il va y avoir un résultat sur les
8 indicateurs de qualité de service comme les IFD,
9 par exemple, ou les IC. Donc, c'était la
10 parenthèse, avec le plus grand des respects, comme
11 je l'ai dit tantôt, pour vous éclairer dans vos...
12 dans vos choix, si on peut le faire.

13 (11 h 40)

14 Et monsieur Chagnon aussi a dit un peu
15 tantôt ce que j'avais dit il y a quelques mois,
16 bien dans le fameux graphique. Leur but c'est
17 vraiment d'utiliser la marge. Parce que la marge on
18 dit : bien elle n'est peut-être pas très, très
19 grande, bien justement comme elle n'est peut-être
20 pas très très grande, ce qui n'a pas été démontré,
21 mais comme elle n'est peut-être pas très très
22 grande, mais quand on a l'occasion de faire une
23 maintenance, profitons-en, quand il n'y a pas
24 d'impact sur le réseau.

25 Toujours sur la pertinence d'utiliser un

1 IFD impact. Alors, on sait que l'IFD impact couvre
2 tous les équipements majeurs, hormis sauf peut-être
3 les lignes là. On sait que ça ne couvre pas les
4 lignes, mais sauf peut-être dans le sens où est-ce
5 que c'est un équipement majeur en termes d'impact.
6 Et c'est là qu'il y a un autre engagement... Ah!
7 Que j'ai mis... O.K. C'est l'engagement 16 dont
8 j'avais... Bon. Là je viens de l'avoir. Je ne
9 l'avais pas dans mes notes parce que ma version
10 n'était pas à jour, mais... Donc, l'engagement 16
11 est un autre engagement qui va nous indiquer, la
12 question qu'on a posée, bien, oui, on sait que les
13 lignes ne sont pas comptées dans l'IFD, mais est-ce
14 qu'elles ont un impact justement sur les... les IC
15 par exemple ou les CHI. Alors, c'est un peu la
16 question de l'engagement 16.

17 Par contre, on sait que, bon, depuis deux
18 mille dix-sept (2017), si on parle des IF
19 maintenant, on sait que les IF des lignes se
20 retrouvent dans la catégorie « Autres ». Alors, ça,
21 c'est une autre indication qui nous dit, bien, s'il
22 est dans « Autres » peut-être que c'est peut-être
23 moins important. Parce que dans le fond, avant deux
24 mille dix-sept (2017), on avait la même question
25 qu'on avait posée, on avait eu les indisponibilités

1 forcées, on les avait eues pour les lignes ici qui
2 vient du dossier 4012, la pièce B-0076 à la page
3 20. Et en deux mille... l'année suivante, on avait
4 pris... on n'avait pas indiqué les lignes, mais on
5 l'avait mis dans « Autres ». Alors, c'est une
6 première indication.

7 Mais, à tout hasard, on est capable de voir
8 l'ampleur du nombre de IF sur les lignes. Ça varie
9 entre cent soixante-neuf (169) et trois cent
10 cinquante (350). Alors, on voit que c'est de
11 l'ordre deux, trois cents (2-300) sur des IF de
12 l'ordre de cinq à six mille (5-6000).

13 Rappelons-nous aussi qu'ici on montre les
14 emplacements qui sont affectés par des
15 défaillances. Alors, souvenez-vous que si on a une
16 défaillance d'un équipement, je ne sais pas moi, un
17 transformateur qui amène l'indisponibilité d'une
18 ligne, alors la ligne va être comptée dans l'IF,
19 mais elle ne sera pas compté dans l'IFD parce que
20 c'est pas la ligne qui a eu la défaillance, c'est
21 un transformateur. Alors, souvenez-vous qu'une
22 défaillance d'un équipement entraîne
23 l'indisponibilité forcée de d'autres types
24 d'équipements. O.K.

25 Alors, ici, ce qui veut dire, c'est que les

1 chiffres de deux à trois cents (2-300), bien
2 c'est... c'est une bande supérieure sur le nombre
3 de défaillances des lignes parce qu'il y a une
4 grande partie... on peut penser qu'il y a une
5 grande partie des lignes qui sont indisponibles à
6 cause de la défaillance d'un autre type
7 d'équipement.

8 Alors, pour bien situer l'importance en
9 termes de nombre, et comme je dis ici, il est
10 probable que la majorité des IF des lignes
11 proviennent de défaillances de d'autres types
12 d'équipements et non des lignes elles-mêmes.

13 Et nous, encore là, à chaque fois qu'on
14 dit, bien le système ne peut pas le faire, le
15 système ne peut pas le faire. Alors, on a un petit
16 peu encore là un inconfort avec ça. Alors, nous, on
17 dit, la limitation des systèmes informatiques ne
18 devrait pas être une raison de ne pas agir. Par
19 exemple, dans ce cas-ci, pour compter les IFD des
20 lignes.

21 Alors, si on a des lignes qui sont pas
22 comptées dans l'IFD, mais qu'on est capable de les
23 répertorier, oui, on est capable de les répertorier
24 parce qu'on est capable de les répertorier pour
25 compter les IF, bien peut-être qu'on pourrait faire

1 une analyse à part pour dire « bien, voici les
2 impacts » et on peut l'ajouter aux IFD.

3 C'est ce que j'appelle souvent
4 l'informatique ne devrait pas être la queue qui
5 fait bouger le chien. O.K. Alors, ça devrait être
6 le besoin, s'il y a un besoin, on devrait pouvoir
7 le calculer même si l'informatique et rappelons-le
8 comme on s'est parlé il y a quelques années est
9 maintenant tout centralisée au corporatif, mais
10 peut-être qu'elle a moins... elle a moins la
11 priorité pour le faire. Mais, on ne reviendra pas
12 sur ce dossier 3981 phase 2, juste quelques
13 secondes.

14 Bon. Maintenant, pour résumer, une fois
15 qu'on... maintenant qu'on a donné les... justifié
16 un peu notre méthode, regardons ce tableau qui
17 résume tout ce qu'on doit savoir sur cette méthode-
18 là.

19 Alors, première chose, vous voyez que, bon,
20 vous savez qu'on a déjà changé le IF par un IFD
21 impact et on sait qu'on a changé les pondérations.
22 Vous voyez ici à la colonne « Pondération » et on
23 sait qu'on a recommandé un seuil et une cible.
24 Donc, un peu comme le faisait le Transporteur
25 depuis une vingtaine d'années dans ses objectifs

1 corporatifs, sauf qu'on n'a pas mis l'idéal. O.K.

2 (11 h 45)

3 On n'a pas mis d'idéal parce que dès qu'on
4 rencontre la cible, bien, on ne donne pas de point
5 pour une performance qui est meilleure que la
6 cible, parce qu'on ne veut pas améliorer
7 nécessairement de façon coûteuse les indicateurs.
8 On veut les maintenir.

9 Ici ce qu'on a fait, c'est que... Et le
10 titre ici devrait montrer résultat deux mille dix-
11 sept (2017). Alors, ce qu'on a fait, c'est qu'on a
12 pris deux mille dix-sept (2017) puis on l'a
13 appliqué dans notre formule. Sachant que notre
14 formule est déjà comptée en comptant deux mille
15 dix-sept (2017) dans l'historique, il y a comme un
16 petit biais, en réalité on n'aurait pas cette
17 information-là, alors on constate que, pour l'IC
18 opérationnel normalisé, notre méthode donne aucun
19 point pour cet indicateur-là. O.K. Et pour le
20 reste, on arrive à soixante-douze virgule quarante-
21 deux (72,42).

22 La question qui se pose, et le Transporteur
23 l'a encore posée ce matin : Est-ce juste et
24 raisonnable de donner zéro point pour l'IC
25 opérationnel normalisé? Alors, on a reculé en

1 arrière, jusqu'en deux mille cinq (2005). Bon. Et
2 puis la discussion, les questions de maître Gariépy
3 ce matin, bon, disaient : Est-ce que l'IC
4 opérationnel normalisé remonte? Non. Alors, vous
5 voyez que, dans le titre, on n'a pas normalisé. Il
6 a été normalisé seulement en deux mille dix-sept
7 (2017).

8 Et pour répondre à votre question, si on
9 normalise les IC opérationnels ou n'importe quel
10 des IC quand on normalise, parce qu'on enlève des
11 événements, est-ce que le résultat va être plus
12 petit ou égal? La réponse simple c'est oui. C'est
13 sûr parce que... Mais ça se peut que ça ne soit pas
14 inférieur, mais ça va être inférieur ou égal.

15 Ici, on constate que, en deux mille dix-
16 sept (2017), on a eu zéro virgule trente-trois
17 (0,33) pour l'IC opérationnel. Et en fouillant un
18 peu, on se rend compte que, dans le zéro virgule
19 trente-trois (0,33), il y a une partie incident qui
20 compte pour zéro virgule onze (0,11) pour
21 l'incident au poste Bout-de-l'Île le vingt-quatre
22 (24) octobre deux mille dix-sept (2017). Mais
23 incident, c'est erreur normalement d'une personne
24 qui travaille. Ça explique une partie de ce zéro
25 virgule trente-trois (0,33). Mais on voit que

1 jamais ce zéro trente-trois là (0,33) a été... on
2 n'a jamais été pire sauf en deux mille cinq (2005).

3 Alors, au cours des dix (10) dernières
4 années, même des douze (12) dernières années, de
5 six à dix-sept (17) plus un, ça fait douze (12)
6 ans, c'est le pire résultat. Alors, je vous pose la
7 question : Est-ce que le pire résultat devrait être
8 récompensé? Bien, nous, on dit non. Alors c'est
9 normal que le zéro virgule trente-trois (0,33), qui
10 correspond au pire résultat des douze (12)
11 dernières années, bien, ne devrait pas être
12 récompensé. Donc, ce qui explique notre zéro point
13 à la diapo numéro 10.

14 Ici, je vais m'embarquer un peu dans le
15 côté légal. Je vais vous parler de la loi normale.
16 Avant, bon, on sait que dans... On a discuté un peu
17 la semaine dernière, la pièce B-0203, l'écart-type
18 de l'IMQ. L'IMQ ici, on parle de l'IMQ du
19 Transporteur qui est une combinaison de six
20 indicateurs. La FCEI dans son mémoire dit, bien, on
21 pense que ça devrait être entre zéro virgule quatre
22 (0,4) et zéro virgule cinq (0,5) écart-type cette
23 mesure de l'IMQ qui lui est ramené à une normale
24 zéro un (0,1), avec une moyenne zéro quand on
25 additionne, quand on cumule les six. Et HQT dit,

1 bien, c'est fort probablement plus grand que zéro
2 point cinq (0,5).

3 Mettons qu'on suppose que c'est zéro point
4 cinq (0,5) pour les besoins de la discussion. Ça,
5 ce qui veut dire qu'un IMQ de moins un, souvenez-
6 vous qu'un IMQ de moins un, tout IMQ qui est
7 supérieur à moins un dans la méthode du
8 Transporteur mérite cent pour cent du montant
9 auquel il serait éligible en vertu du MRI... du
10 MTÉR. Je m'excuse.

11 Alors un IMQ de moins un, ce serait donc
12 équivalent à deux écarts-types. Parce que l'écart-
13 type est zéro point cinq (0,5). Ce serait de deux
14 écarts-types vers la gauche. Si on va ici dans le
15 dessin, on voit que, dans la loi normale, si vous
16 voyez le soixante-huit virgule vingt-six (68,26),
17 alors dans une loi normale, tous les éléments d'une
18 population se retrouvent, soixante-huit pour cent
19 (68 %) des éléments se trouvent à plus ou moins un
20 écart-type; et quatre-vingt-quinze virgule
21 quarante-quatre (95,44) de tous les éléments se
22 retrouve à plus ou moins deux écarts-types.

23 (11 h 50)

24 Alors, la probabilité qu'on ait un IMQ qui
25 est pire que deux écarts-types, bien, c'est quatre-

1 vingt-quinze virgule quarante-quatre (95,44) divisé
2 par deux là, c'est ici... cent moins quatre-vingt-
3 quinze virgule quarante-quatre (95,44) divisé par
4 deux là, c'est ce qui reste là, deux point un (2,1)
5 puis zéro, un (0,1) puis il en reste un petit peu.
6 Alors, c'est deux point trois pour cent (2,3 %) de
7 ne pas avoir l'entièreté du montant auquel le
8 Transporteur est éligible. Alors, si on suppose cet
9 écart-type là, on peut penser que quatre-vingt-dix-
10 sept (97) point quelque chose pour sept point sept
11 pour cent (7,7 %) des cas, le Transporteur va avoir
12 cent pour cent (100 %) du montant auquel il est
13 éligible. Nous, on pense que ce n'est pas un
14 maintien, on pense que, on se demande : « Bien. On
15 est ici pour discuter de ça, puis peut-être que la
16 probabilité que ça va arriver là, elle est assez
17 faible et que ça va jouer dans le partage des
18 écarts de rendement. » Donc, pour bien situer la
19 proposition du Transporteur.

20 On a aussi, dans la présentation de la
21 semaine dernière, B-204, alors, on a eu ce que le
22 Transporteur proposait comme cibles et seuils.
23 Alors, vous voyez ici, pour chacun de nos
24 indicateurs que nous retenons et que le
25 Transporteur retient. Ici, j'ai ajouté une flèche

1 en vert là pour bien montrer que ces deux, dans le
2 fond ça tombe ces deux-là. Bien, on vise à ce que
3 ça soit le plus bas possible. Alors, la flèche est
4 en bas, ça veut dire que ce qu'on vise c'est un
5 indicateur où le moins, le plus petit chiffre est
6 préférable. Donc, l'indicateur avec un flèche, on
7 vise une flèche vers le bas.

8 Ici, vous voyez, l'AHQ-ARQ a eu un seuil en
9 rouge qui équivalait à la pire valeur des cinq
10 dernières années. Et en vert, la cible, qui dans ce
11 cas-ci, on a quand même retenu la cible proposée
12 par le Transporteur dans sa preuve initiale là,
13 dans son calcul de l'IMQ.

14 Par contre, vous avez demandé au
15 Transporteur : « Si vous appliquiez cette méthode-
16 là de seuils et cibles, quels seraient vos seuils
17 et vos cibles? » Alors, on voit en rouge ici, un
18 seuil de zéro, quarante (0,40), je ne me souviens
19 pas du chiffre par coeur là, mais vous voyez que
20 c'est autour de zéro quarante-cinq (0,45) et une
21 cible plus haute. Donc, on voit que le seuil ici,
22 bien, il correspond à... En tout cas, dans les cinq
23 dernières années là, on n'était pas proche d'être
24 si pire que ça. Alors, on voit que... Nous
25 prétendons que nos seuils et nos cibles sont plus

1 représentatifs d'un maintien que ce que HQT nous a
2 fourni. Alors, vous les avez tous.

3 Même chose ici, vous voyez que le seuil
4 ici, pour « Pannes et interruptions planifiées »,
5 bien il est pratiquement le double de ce que... le
6 pire cas qu'on a vécu en deux mille treize (2013).
7 Même chose ici là, le IF... Bien. Le IF, on n'a pas
8 de cibles et seuils du Transporteur. Alors, on voit
9 que notre recommandation toujours c'est d'avoir un
10 seuil qui est, dans le pire cas, qui est en deux
11 mille dix-sept (2017). Et la cible qui était la
12 médiane là, qui est cette valeur-ci en deux mille
13 seize (2016).

14 Je vous indique que, contrairement aux
15 indicateurs de la page précédente, nous avons
16 ajouté un petit bâtonnet pour deux mille dix-huit
17 (2018). O.K. Et vous vous souvenez qu'encore là...
18 Ici aussi, il y a un autre engagement. Je ne pense
19 pas qu'on a reçu l'information. Donc, vous vous
20 souvenez que l'IF... Vous avez convenu que le
21 Transporteur devait nous donner le chiffre de deux
22 mille dix-huit (2018). Comme on ne l'a pas encore,
23 bien, on l'a projeté à partir de B-132 là qui nous
24 donnait les informations, sauf erreur, jusqu'à la
25 fin septembre, on a projeté tout ça. Même chose

1 pour ici, on a projeté le IFD-Impact à partir des
2 données de B-132 sauf ici. Donc, l'engagement va
3 nous donner le chiffre de deux mille dix-huit
4 (2018) pour IF, mais ne nous le donnera pas pour
5 IFD-Impact.

6 Alors, ici, on a montré quand même notre
7 cible et seuil pour IFD Impact, même si ce n'est
8 pas un indicateur qui est retenu par le
9 Transporteur. Et le même principe, notre seuil
10 équivaut à la pire performance qui est deux mille
11 quinze (2015) et notre cible correspond à la
12 médiane qui est deux mille quatorze (2014). Si on
13 avait utilisé la valeur de deux mille dix-huit
14 (2018) pour établir cette cible et ce seuil, bien
15 on aurait trouvé des valeurs plus basses parce que
16 vous voyez qu'étonnamment, depuis deux mille seize
17 (2016), l'IFD-Impact est à la baisse alors que les
18 IFs ne sont à la baisse que depuis deux mille dix-
19 huit (2018). Et souvenez-vous que nous considérons
20 que l'IFD-Impact est toujours un meilleur
21 indicateur que l'IF parce qu'il tient compte de la
22 gravité, et caetera.

23 (11 h 55)

24 Bon, pour terminer, le taux de fréquence
25 des accidents, même principe. Vous voyez que nos

1 cibles et nos seuils n'ont pas le même caractère
2 d'ambition que celui de HQT. Et le bâtonnet rouge
3 ici, bien c'est une valeur qui n'a jamais été
4 observée dans les cinq dernières années. Souvenons-
5 nous qu'ici l'historique a été quand même
6 reconstruit, mais on peut bien travailler avec.

7 Et pour terminer, les deux derniers qui eux
8 autres leur flèche est par en haut parce qu'on aime
9 mieux avoir une plus haute note. Bien même
10 principe, là, à l'inverse, c'est-à-dire que nous on
11 dit : bien notre seuil et cible devraient être
12 entre sept point cinq (7,5) et huit (8), alors que
13 le Transporteur, lui, bien se contenterait de notes
14 entre six et sept point quelque chose. C'est des
15 notes qu'on n'a jamais vues dans l'historique. Même
16 principe, point à point.

17 Alors c'était pour vous montrer, là, parce
18 qu'avec le... ce que le Transporteur vous a fourni
19 comme... c'est les cibles qu'il recommanderait.
20 Alors vous voyez qu'on n'a pas... ça confirme ce
21 qu'on pensait, on n'a pas la même notion de ce que
22 serait qu'un maintien.

23 Je vous ramène à votre paragraphe 157 de
24 votre décision pour bien camper un peu quels sont
25 les critères que vous voyez au choix des

1 indicateurs de performance. Et :

2 [157] La Régie estime opportun, dans
3 l'établissement d'un premier MRI, de
4 retenir un certain nombre
5 d'indicateurs existants, dont
6 l'historique est connu, afin de bien
7 calibrer les cibles de ceux-ci. En
8 effet, une calibration adéquate permet
9 d'assurer que la qualité de service
10 est maintenue et qu'il y a un réel
11 incitatif pour le Transporteur.

12 Alors ici, pour revenir à la notion d'historique
13 connu, on voit qu'il doit être « connu, afin de
14 bien calibrer les cibles ». Alors si on parle de
15 l'IFD impact, l'historique de cinq ans est connu et
16 nous permet de bien calibrer les cibles pour cet
17 indicateur-là. Alors que monsieur Chagnon disait :
18 oui, mais pour nous l'historique c'est pas ça,
19 c'est on a-tu... il y a-tu un... j'appellerais ça
20 plus est-ce que l'indicateur a une histoire? Est-ce
21 qu'il a une histoire, est-ce qu'on l'a utilisé, et
22 cetera?

23 Alors ici, on un historique qui est bien
24 connu, alors nous on dit... c'est pour ça qu'on
25 dit : oui, le IFD impact rencontre les critères de

1 la Régie. Et j'ai souligné « réel incitatif » parce
2 qu'on va voir ici... on va s'en servir.

3 Alors ici, on le fait à l'occasion, on a
4 comparé nos deux propositions. O.K. Sur ces
5 critères. Donc, la proposition de l'AHQ, notre
6 proposition et celle de HQT. Et vous avez deviné
7 que quand c'était vert, bien c'était mieux que s'il
8 n'y avait pas de vert. Alors pondérations
9 contrastées, oui, nous proposons des pondérations
10 contrastées où la valeur de chaque ou le poids de
11 chaque indicateur est représenté par ce qu'on
12 voudrait qu'il représente dans la vraie vie.

13 Deuxième chose, est-ce que l'historique est
14 connu au moins cinq ans? Bien c'est vrai cinq sur
15 six, là, alors pour... on sait que pour le sondage
16 de satisfaction de HQD le nouveau questionnaire
17 n'est connu que depuis deux ans. Bon, le
18 Transporteur nous a dit : oui, mais il y a un
19 historique précédent, mais l'historique précédent
20 ne peut pas être utilisé, puis ils ne l'ont pas
21 utilisé, là, parce que c'est pas le même... c'est
22 pas du tout le même questionnaire. Ou en tout cas
23 il y a des parties qui sont différentes.

24 Deuxième chose... troisième chose, on en a
25 parlé beaucoup ce matin, la compensation entre les

1 indicateurs ou la surcompensation. Alors dans notre
2 méthode, non, nous ne surcompensons pas une matière
3 par rapport à l'autre. Par exemple, si ma cible
4 c'est d'avoir... mon objectif ou ma cible c'est
5 d'avoir soixante-quinze pour cent (75 %) dans mon
6 bulletin d'étudiant, bien je ne peux pas avoir
7 cinquante (50 %) en maths puis cent (100 %) en
8 éducation physique, là. O.K. Parce que le cent
9 (100 %) en éducation physique je vais l'avoir
10 probablement plafonné à un objectif de quatre-vingt
11 pour cent (80 %), alors il ne pourra pas venir
12 compenser. O.K. Même principe que... que nous
13 proposons. Et ici, bien c'est... oui, il y a une
14 compensation, puis on l'a vu le niveau de
15 compensation il y a quelques minutes. Et je pense
16 que l'exemple de Gazifère qu'on vous a donné
17 n'était pas tout à fait représentatif de ce qui...
18 je dirais que c'est un peu erroné dans le sens que
19 je ne pense pas que Gazifère, si vous avez plus que
20 la cible, bien que vous avez des points qui peuvent
21 servir à compenser pour les autres. Mais à tout
22 hasard, nous, on n'a pas cette compensation-là.

23 La volatilité des résultats, est-ce qu'on
24 en tient compte? Oui. Le Transporteur en a beaucoup
25 parlé. Alors nous, contrairement à d'autres, on ne

1 prend pas un pourcentage du chiffre, on regarde
2 l'ensemble des cinq données et on prend un seuil
3 qui correspond à la pire performance. Et ce
4 faisant, nous tenons compte de la volatilité.
5 (12 h)

6 Est-ce qu'on parle de maintenance de
7 maintien dans notre proposition, nous prétendons
8 que, oui. Évidemment, ce sera à votre jugement.
9 Est-ce que notre méthode nous permet de maintenir?
10 La méthode du Transporteur, bien nous permet de
11 récompenser des choses, des performances qui sont
12 peut-être moins... moins bonnes que les moyennes.
13 Alors, pour nous, on dit « le maintien, bien, est-
14 ce que j'ai maintenu ma note? Oui, j'ai maintenu ma
15 note, mais non pas ma pire note des cinq dernières
16 années. »

17 Réel incitatif au maintien. Alors, nous, on
18 dit que notre proposition est plus porteuse de réel
19 incitatif au maintien parce que justement on ne
20 récompense pas la moins bonne performance qui
21 correspondrait à avoir notre moins bonne
22 performance des cinq dernières années.

23 L'uniformité, nous prétendons que notre
24 méthode a fait preuve d'uniformité et que celle du
25 Transporteur, par exemple, comme l'IF dans leur cas

1 n'est pas basé sur un historique, bien voilà un
2 élément qui montre que leur méthode n'est pas
3 totalement uniforme. Et sur le dernier, bien encore
4 là je vous laisse juger. Notre prétention, c'est
5 que notre méthode est plus simple, mais je laisse
6 ça à votre jugement.

7 Alors, tout ça pour dire que notre
8 recommandation numéro 5 est maintenue où on
9 recommandait à la Régie de demander au
10 Transporteur, dans le cadre des indicateurs de
11 performance à lier au MTER et de la méthode de
12 liaison, de retenir la méthode de calcul, les
13 indicateurs, les pondérations, les seuils et les
14 cibles qui apparaissent au tableau de notre mémoire
15 numéro 3... le tableau 3 de notre mémoire et que
16 nous avons reproduit ici à la diapo numéro 10.

17 Et subsidiairement, si jamais la Régie
18 retenait le mécanisme de calcul de l'IMQ et les
19 modalités de liaisons des indicateurs au MTER
20 proposées par le Transporteur, de modifier ces
21 modalités-là telles qu'indiquées plus haut dans la
22 conclusion de la section 6 « plus haut » étant
23 entendu dans notre mémoire. Donc, à la section 6 de
24 notre mémoire où nous proposons plutôt qu'un IMQ de
25 moins un (-1) ou commencer à réduire le montant

1 accordé au Transporteur, bien que cette valeur-là
2 soit décalée à zéro et toutes les autres valeurs
3 soient décalées comme ça.

4 Nos autres recommandations portent sur le
5 seuil de matérialité de cinq millions (5M \$) pour
6 les exclusions et les exogènes, sur la
7 recommandation d'inclure les taxes dans la formule
8 d'indexation et sur la recommandation de ne pas
9 retenir, à titre d'exogènes, les coûts non
10 récurrents liés à la mise en conformité des malts.

11 Et souvenons-nous que, dans la portion
12 « cause tarifaire », bien c'est un montant que nous
13 recommandions de ne pas retenir.

14 Et sur la clause de sortie, alors on
15 recommande de fixer le nouveau déclencheur à un
16 écart de rendement supérieur ou inférieur à deux
17 cents (200) points de base par rapport au taux de
18 rendement autorisé de huit virgule deux pour cent
19 (8,2 %), après application du MTER sur une base
20 annuelle.

21 De plus, nous appuyons la recommandation de
22 PEG selon laquelle le déclenchement de la clause de
23 sortie ne devrait pas entraîner la fin automatique
24 du MRI, mais plutôt amener un examen de la Régie
25 afin de déterminer si le MRI devrait être continué,

1 révisé ou terminé. Ce qui termine la présentation.

2 Me STEVE CADRIN :

3 Alors, tel que proposé, je vous demanderais peut-
4 être de suspendre l'interrogatoire principal de
5 monsieur Raymond, d'aller à la pause dîner et de
6 revenir à une heure et quart (13 h 15).

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Alors, c'est ce qu'on va faire. Alors, on va vous
9 suivre là-dessus.

10 Me STEVE CADRIN :

11 Ça a marché! Pour le une heure et quart (13 h 15).

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Alors, on va revenir à une heure et quart
14 (13 h 15). Merci.

15 Me STEVE CADRIN :

16 Merci beaucoup. Bon appétit!

17 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

18 REPRISE DE L'AUDIENCE

19

20 _____
(13 h 15)

21 ÉCHANGES DE PART ET D'AUTRE

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Bonjour, Maître Cadrin. Je n'ai pas vu d'engagement
24 sur l'heure du dîner.

25

1 Me STEVE CADRIN :

2 Bien, moi non plus. Et je pense qu'il n'y en a pas.
3 Alors, j'ai fait quelques « refresh » comme on dit
4 en informatique, mais ça n'a pas fonctionné, pour
5 ajouter des engagements. Il y avait comme mettons
6 trois engagements qui potentiellement pouvaient
7 être répondus. Alors, pour l'instant donc on n'a
8 pas de questions additionnelles pour le témoin.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Je vais profiter que maître Fréchette regarde si ça
11 arrive pour mettre aux notes sténo qu'on remercie
12 les sténographes de leurs grands efforts de nous
13 fournir les notes sténo du dix-sept (17) et du dix-
14 huit (18) janvier rapidement. C'est apprécié. Merci
15 beaucoup.

16 Me STEVE CADRIN :

17 Absolument. Merci, oui, effectivement. Alors, on
18 attend, on va voir ce que maître Fréchette va nous
19 dire.

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Oui. Rebonjour. Excusez-moi de ce léger intermède!
22 C'est tellement dynamique que je ne suis pas
23 capable de vous arriver avec une nomenclature
24 précise. Je vérifie ce qui est déposé en ce moment.
25 Donnez-moi quelques minutes, on va me donner la

1 liste complète de ce qui a été déposé et de ce qui
2 manque. C'est bien.

3 Me STEVE CADRIN :

4 Je suis à votre disposition. Qu'est-ce qu'on fait?

5 LA PRÉSIDENTE :

6 On va juste prendre une minute...

7 Me STEVE CADRIN :

8 O.K. C'est beau.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 ... pour voir si la nomenclature, juste pour voir
11 s'il y en a qui vont être déposés incessamment ou
12 si on met fin... enfin, si on passe au contre-
13 interrogatoire de monsieur Raymond.

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 Désolé encore une fois. Je vous reviens.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Je vais profiter de ce moment. Donc, ce qu'on
18 prévoit comme calendrier aujourd'hui, c'est qu'on
19 va finir le contre-interrogatoire ou en fait la
20 preuve de l'AHQ-ARQ. Et tout de suite après on va
21 commencer, si on pouvait avoir la présentation de
22 monsieur Lowry. Et, dépendamment du temps que ça
23 prend avec le contre-interrogatoire, on débutera ou
24 non le contre-interrogatoire de monsieur Lowry
25 aujourd'hui, mais on terminerait à quinze heures

1 (15 h) de toute façon. Mais selon les temps qu'on
2 m'a donnés, on terminerait l'AHQ-ARQ vers quatorze
3 heures (14 h), ce qui nous donnerait l'heure pour
4 que monsieur Lowry nous fasse sa présentation.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Alors rebonjour. Alors, pour le 12, c'est imminent,
7 il a été terminé sur l'heure du midi. Pour le 16,
8 ça va demander un petit peu plus de délai,
9 probablement d'ici la fin de la journée.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 D'accord. Alors, on n'attendra pas pour le 16.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Mais le 17, lui, il avait été fourni ce matin.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Oui. Nous avons demandé au greffe pour voir s'ils
16 ont quelque chose de... Ça n'a pas été déposé au
17 greffe. Écoutez, Maître Cadrin, je laisse ça à
18 votre discrétion, si vous voulez qu'on passe aux
19 contre-interrogatoires ou si vous voulez attendre.
20 Parce que ça peut prendre quand même...

21 Me STEVE CADRIN :

22 Oui. Mais passons aux contre-interrogatoires tout
23 de suite. Je ne veux pas perdre davantage de temps.
24 Docteur Lowry aussi est ici. Il y a beaucoup de
25 gens à être entendus. Alors, on va aller avec le

1 contre-interrogatoire. Puis selon ce qu'il y aura
2 dans l'engagement, on avisera. Les engagements. On
3 avisera en temps et lieu. Est-ce que le 16, c'est
4 celui avec le nombre d'IF également? Est-ce que
5 c'est le 16 ça? Ah, vous ne savez pas. D'accord.
6 Oubliez ça!

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Comme j'expliquais ce matin, ce qui est différent
9 d'auparavant, c'est que, auparavant, quand on avait
10 des engagements, je les avais dans les mains, alors
11 j'étais capable de les revoir à chaque fois et vous
12 les déposer directement. Maintenant, la façon dont
13 ça fonctionne, c'est que c'est déposé directement
14 au SDÉ. Je vais vous dire bien honnêtement, j'en
15 perds le fil, parce qu'il y en a qui sont déposés,
16 il y en a qui sont retenus, il y en a qui
17 circulent. C'est extrêmement difficile pour votre
18 humble procureur d'en garder le compte. Puis ce
19 n'est pas de la mauvaise volonté. C'est que les
20 gens s'activent à pouvoir faire ça le plus vite
21 possible.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Je comprends ça, il n'y a pas de problème.
24 L'engagement 16, c'était de vérifier si les lignes,
25 en fait c'est les équipements majeurs et les

1 lignes.

2 Me STEVE CADRIN :

3 Donc, ce n'est pas le nombre d'IF que vous aviez
4 demandé? Je n'ai pas la note, la question ou
5 l'engagement. Mais c'est d'avoir le nombre d'IF. Je
6 ne me souviens plus qui l'avait demandé juste avant
7 nous, pour deux mille dix-huit (2018).

8 (13 h 20)

9 LA PRÉSIDENTE :

10 En fait, l'engagement 12, c'était de refaire le
11 tableau 6 du rapport de monsieur Coyne qui était
12 moins le quarante-cinq millions (45 M\$) là, que
13 votre témoin fait référence.

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 Ça c'est le douze (12 M\$).

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Et seize (16 M\$), c'était de savoir si les lignes,
18 si c'était également sans la présentation?

19 Me STEVE CADRIN :

20 Exact. Exact. Vous avez tout à fait raison. Comme
21 je le disais. L'autre élément, l'autre engagement
22 qui est mentionné, mais sans être numérisé là dans
23 le...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Oui.

1 Me STEVE CADRIN :

2 ... document de présentation, c'est le nombre d'IFs
3 deux mille dix-huit (2018).

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Oui.

6 Me STEVE CADRIN :

7 Dans un des tableaux que vous voyez à la page 14.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Oui.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Mais ça, je crois que ce n'était pas vous qui
12 l'aviez demandé.

13 Me STEVE CADRIN :

14 Non. Non. Ce n'était pas nous qui l'avions demandé,
15 mais je vous mentionne que... On avait essayé
16 d'aller plus loin.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Oui.

19 Me STEVE CADRIN :

20 Vous vous souviendrez que le...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Oui.

23 Me STEVE CADRIN :

24 Bon.

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Oui. Oui.

3 Me STEVE CADRIN :

4 Non pour le reste.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 On s'en souvient. Avec égard, on s'en souvient,
7 effectivement.

8 Me STEVE CADRIN :

9 Bon. Alors, mais pour les IFs, vous deviez le
10 faire, ça n'avait pas l'air si complexe.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 C'est l'engagement?

13 Me STEVE CADRIN :

14 15.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 15, des Ifs. O.K.

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Oui. Oui. Les IFs, c'était vraiment... C'est qu'il
19 faut fermer l'année puis avoir les chiffres, puis
20 on est déjà en janvier là, alors les gens
21 s'activent là puis c'est bien.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Excellent.

24 Me STEVE CADRIN :

25 Suffisamment de temps a été pris pour ça, je

1 m'arrête et je vous laisse le témoin pour vous,
2 pour les questions.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Excellent. Je vous remercie beaucoup, Maître
5 Cadrin. Alors, je vais aller plus rapidement, comme
6 d'habitude. Pour les intervenants, est-ce qu'il y
7 a, parmi les intervenants, quelqu'un qui voudrait
8 contre-interroger monsieur Raymond, et je vois
9 maître Hamelin pour EBM.

10 Me PAULE HAMELIN :

11 Alors, bonjour, Paule Hamelin pour Énergie
12 Brookfield Marketing. C'est plus des questions de
13 clarification.

14 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PAULE HAMELIN

15 Q. **[113]** Monsieur Raymond, il y a peut-être eu de la
16 part d'EBM une certaine confusion au niveau des
17 CHI. Alors, en fonction de la preuve qu'on a
18 entendue depuis le début de l'audience, je voudrais
19 juste faire certaines vérifications avec vous. Je
20 ne sais pas si vous avez pas loin le document qui a
21 été déposé dans le cadre de la tarifaire, qui est
22 la pièce HQT-3, document 2, sur les indicateurs de
23 performance et objectifs corporatifs.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Si vous répétez lentement, on va peut-être pouvoir

1 même le mettre à l'écran.

2 Me PAULE HAMELIN :

3 Alors, c'est la pièce B-0009, HQT-3, document 2.

4 Me MARC TURGEON :

5 Quelle page?

6 Me PAULE HAMELIN :

7 À la page 29. C'est la description des CHI.

8 Q. **[114]** Alors, quand on regarde la ligne, à partir de
9 la ligne 10, on parle d'améliorer les services à la
10 clientèle et à partir de la ligne 13, on indique
11 que ça inclut, toutes les interruptions de service
12 liées au poste satellite pour une période donnée,
13 mais excluent les interruptions liées aux clients
14 Grande Entreprise. Ma question c'est : Est-ce que,
15 à votre connaissance, ça inclut ou ça n'inclut pas
16 les clients de point à point?

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Je vais m'objecter à la question. Je ne comprends
19 pas la question. On pose une question à un témoin
20 qui est de AHQ-ARQ, qui n'est pas la personne qui a
21 confectionné cette pièce-là, c'est une question qui
22 ne touche pas sa présentation qu'il a faite ce
23 matin ni son témoignage principal. Ce n'est pas la
24 règle d'application en matière du témoignage, c'est
25 le témoin répond à la pièce qu'il a confectionnée

1 lui-même, c'est la règle de la meilleure preuve, on
2 travaille avec ça. Alors, je ne comprends pas l'à
3 propos d'interroger monsieur. Je comprends que
4 monsieur Raymond a une très grande expérience, il a
5 été à Hydro-Québec pendant longtemps, mais ce n'est
6 pas à lui à se prononcer sur le contenu de la
7 preuve d'Hydro-Québec, ça c'est clair. Alors,
8 objection à la question.

9 Me PAULE HAMELIN :

10 Alors, premièrement, monsieur Raymond en a parlé ce
11 matin. Alors, je voulais juste tout d'abord référer
12 par rapport à la nomenclature ou la définition qui
13 avait donnée par Hydro-Québec. Je peux reformuler
14 ma question à savoir si à sa connaissance, les CHI
15 comprennent les services point à point ou pas.

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 La question a été posée à l'intérieur de la preuve
18 d'Hydro-Québec directement. Alors, je maintiens
19 l'objection.

20 Me PAULE HAMELIN :

21 J'ai reformulé ma question. Alors, est-ce une
22 objection à ma question reformulée?

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Bien. Écoutez, vous avez reformulé votre question,
25 mais toujours sur le même thème, c'est-à-dire

1 qu'est-ce qui est inscrit. Vous voulez valider le
2 contenu de la preuve d'Hydro-Québec. Si vous voulez
3 travailler avec la présentation ou le mémoire de
4 monsieur Raymond, ça m'apparaît beaucoup plus
5 approprié et en ligne avec les règles du contre-
6 interrogatoire où on interroge un témoin sur le
7 contenu de sa preuve et non pas sur le contenu de
8 la preuve des autres.

9 Monsieur Raymond n'est pas ici à titre
10 d'expert, il témoigne à titre d'analyste pour les
11 fins d'un intervenant. Donc, dans ces mesures-là,
12 il est en mesure de témoigner sur ses perceptions à
13 lui à l'égard de son travail et de sa présentation,
14 mais certainement pas à l'égard du contenu de la
15 preuve d'Hydro-Québec.

16 (13 h 25)

17 Me PAULE HAMELIN :

18 Je pourrais, Madame la Présidente, avoir... Ça,
19 c'est une première question, je pourrais ensuite
20 comparer avec ce qui a été proposé par l'AHQ-ARQ
21 là. C'est mon... c'est l'objectif de mes questions.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 J'avais bien compris l'objectif. En fait, je
24 cherchais pour voir si vous preniez la page 8 de la
25 présentation de monsieur Raymond, là où il en

1 parlait, c'était à la page 8 où il citait monsieur
2 Boucher.

3 Me PAULE HAMELIN :

4 Effectivement.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Voulez-vous partir votre question de ce point-là?

7 Me PAULE HAMELIN :

8 Je peux très bien, mais j'avais une question
9 préliminaire à savoir sa compréhension des CHI. Il
10 en parle lui-même dans sa présentation. Il me
11 semble que c'est juste une question introductive.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Ça fait que c'est... Maître Fréchette, je ne pense
14 pas qu'on va comprendre qu'il parle pour le
15 Transporteur. Je pense qu'il va donner simplement
16 sa compréhension de c'est quoi et puis si vous
17 voulez plaider qu'il ne comprend pas bien, vous
18 aurez tout le loisir de le faire.

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 J'ai noté. Merci.

21 Me PAULE HAMELIN :

22 Q. **[115]** Alors, est-ce que vous voulez que je répète
23 ma question, Monsieur Raymond?

24 M. MARCEL PAUL RAYMOND :

25 R. Non. Ma compréhension du dossier et de ceux qui ont

1 précédé avec quelques années, c'est que les CHI et
2 les IC ne comprennent pas les interruptions des
3 clients point à point.

4 Q. **[116]** D'accord. Et par rapport à ce qui est proposé
5 par... et par rapport à ce qui est proposé par
6 l'AHQ-ARQ, est-ce que l'indicateur IFD impact qui
7 est proposé par l'AHQ-ARQ le prévoirait?

8 R. L'indicateur IFD impact compte les défaillances qui
9 ont un impact sur le CHI, donc ça n'inclut pas le
10 point à point, qu'il y a un impact sur les
11 premières contingences, comme j'ai expliqué tantôt,
12 qui lui pourrait avoir un impact potentiellement
13 sur certaines interconnexions. Et il ne comprend
14 pas par exemple : est-ce qu'une défaillance d'un
15 équipement a entraîné l'interruption de
16 transactions sur les... sur le point à point par
17 exemple?

18 On a posé la question lors de la séance
19 technique puis on nous a confirmé que ce n'était
20 pas... ça ne comprenait pas ces impacts-là.

21 Q. **[117]** Est-ce qu'il y a des indicateurs de
22 performance qui, à votre connaissance, pourraient
23 prévoir la question de l'interruption ou
24 l'indisponibilité relativement au point à point?

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Je m'objecte à la question, c'est une question
3 d'opinion qui est offerte à un analyste, encore une
4 fois, qui n'est pas lié à sa présentation. Je ne
5 peux pas, je ne peux pas pas m'objecter à ces
6 questions-là, Madame la Présidente. On déborde
7 complètement des règles régulières d'un
8 interrogatoire à l'égard du contenu de son
9 témoignage.

10 On lui demande des questions d'opinion à
11 l'égard de qu'est-ce qu'il pourrait suggérer dans
12 un monde X ou Y. S'interroger sur la présentation
13 et les propositions que AHQ a fait, ça m'apparaît
14 légitime. Mais, sur des propositions qu'il pourrait
15 faire ou que d'autres pourraient faire, ça, ça
16 m'apparaît clairement à l'extérieur du périmètre,
17 mais je m'en remets à vous.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Maître Hamelin, voulez-vous répliquer?

20 Me PAULE HAMELIN :

21 Bien oui. Je pense que je suis en train de
22 questionner sur sa connaissance. Alors, on n'est
23 pas au niveau de l'opinion, est-ce que ça...

24 L'opinion serait : est-ce que ce serait préférable
25 d'avoir tel ou tel autre indicateur. Alors, je ne

1 suis pas là du tout.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Merci. Juste un instant. Maître Fréchette, on va
4 permettre la question, mais évidemment c'est
5 juste... Je comprends votre point sur la règle de
6 la meilleure preuve, mais la question en était une
7 de connaissance et puis on va y aller, mais ça va
8 nous aider à déterminer la meilleure décision
9 possible. Et puis vous aurez toujours, comme je le
10 mentionnais tantôt, le loisir de plaider ce que
11 vous jugez des réponses si c'était pertinent ou non
12 pertinent.

13 (13 h 30)

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 C'est noté. Je vous remercie.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Merci.

18 R. Peut-être revenir à la question, s'il vous plaît,
19 Maître Hamelin.

20 Me PAULE HAMELIN :

21 Q. **[118]** À votre connaissance, est-ce qu'il y a des
22 indicateurs de performance qui seraient en mesure
23 de capter ce qui est « indisponibilité » ou encore
24 « interruption relativement à la clientèle point à
25 point »?

1 R. D'indicateurs qui pourraient le faire de la même
2 façon que les CHI par exemple, de voir l'impact de
3 défaillance sur les clients de point à point, moi,
4 je n'en vois pas là, je n'en vois pas. Par contre,
5 une piste intéressante, si vous vous souvenez, dans
6 le dossier 4012 du Transporteur, l'an dernier, la
7 firme Roland Berger avait une partie de son
8 évaluation où ils évaluaient l'impact de
9 défaillance, justement, sur la clientèle de point à
10 point. C'est sûr que certains intervenants, dont
11 nous et l'AQCIE-CIFQ, avons commenté ou critiqué
12 la façon de le faire, mais il n'en demeure pas
13 moins que ça serait possible de le faire, même avec
14 les commentaires qu'on a faits de corriger
15 certaines choses. Donc, c'est quelque chose qui a
16 une... Je vous dirais, il y a eu une première
17 tentative qui a été faite par le rapport Roland
18 Berger, l'année passée, et ça serait une avenue
19 potentielle si on voulait ou si on... Donc, avoir
20 un indicateur de la qualité de service pour la
21 clientèle point à point qui s'apparente à ce qui
22 existe déjà pour la charge locale.

23 Q. **[119]** Dans ce que vous proposez, à la page 10 de
24 votre présentation, je voyais « Fiabilité » là,
25 « du service, quarante pour cent (40 %). » Ce que

1 j'ai compris de votre témoignage, puis je ne sais
2 pas si on a besoin d'y aller là, mais par rapport
3 à... Dans ce quarante pour cent (40 %)-là, ce qui
4 serait relativement au point à point, ça serait
5 quoi exactement? En termes de fiabilité de
6 fiabilité de service, est-ce qu'il y a quelque
7 chose qui le capterait dans l'IC opérationnel
8 normalisé puis le nombre de pannes et interruptions
9 planifiées pour lesquelles vous accordez quarante
10 pour cent (40 %) ?

11 R. Bien. Je n'ai pas vraiment fait l'analyse là
12 qu'est-ce qui... C'est sûr que l'IC opérationnel
13 normalisé, comme je l'ai dit tantôt là, ne touche
14 pas au point à point. Est-ce que le nombre de
15 pannes... Il faudrait que je regarde la définition,
16 je revois la définition de cet indicateur-là. J'ai
17 l'impression qu'encore là, ça touche à la charge
18 locale, mais il faudrait que... je n'ai pas la...
19 Il faudrait que je vérifie là. Si le nombre de
20 pannes et interruptions planifiées ont un impact
21 sur le point à point là, mais je ne peux pas avec
22 certitude me prononcer là si ça inclut le point à
23 point, mais j'ai l'impression que non. C'est sujet
24 à vérification.

25 Q. [120] D'accord. Ça complète mes questions, je vous

1 remercie.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Merci, Maître Hamelin. Alors, je vais peut-être
4 fait un autre appel. Maître Sarault, est-ce que
5 vous avez des questions pour... Pas de questions.
6 Maître Turmel, pas de questions. Je ne vois pas
7 maître Oliver. Maître Neuman, pas de questions non
8 plus. Alors, Maître Gariépy, avez-vous des
9 questions?

10 Me ANNIE GARIÉPY :

11 Oui. J'aurai une question, une petite ligne de
12 questions, en fait.

13 INTERROGÉ PAR Me ANNIE GARIÉPY

14 Q. **[121]** Monsieur Raymond, ce qui m'intéresse le plus,
15 c'est ce que vous nous avez...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Je m'excuse, Maître Fréchette...

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Écoutez...

20 Me ANNIE GARIÉPY :

21 C'est bon...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Je suis désolée.

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Bien. J'ai pensé que vous en aviez eu assez. J'ai

1 pensé que mon après-midi était pas mal fini, ça
2 fait que...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 J'ai vu maître Gariépy, puis là j'ai fait... Ouh!

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 J'ai failli me mettre en petite boule là.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Je me suis fait peur moi-même.

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Non, sans blague...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Je suis absolument désolée.

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 Sans blague, je vous remercie de l'opportunité, je
15 n'avais pas de questions.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 O.K. Merci. Maître Gariépy.

18 Me ANNIE GARIÉPY :

19 Euh...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 D'habitude, vous n'êtes pas gênée non plus là, vous
22 me l'auriez dit.

23 Me ANNIE GARIÉPY :

24 Je ne voulais pas remettre en cause la discrétion
25 du déroulement de l'audience là, mais j'hésitais un

1 petit peu.

2 (13 h 35)

3 Q. **[122]** Bon. Donc, Monsieur Raymond, dans votre
4 présentation, ce qui va surtout... Je vais vous
5 référer aux deux dernières pages. Ce qui va surtout
6 m'intéresser ce qui n'a pas fait l'objet de
7 commentaires approfondis, mais plus les
8 recommandations que vous reproduisez en nous disant
9 que toutes vos recommandations sont maintenues.
10 Donc, je vais surtout m'intéresser à la
11 recommandation 2 sur le seuil de matérialité que
12 vous recommandez à l'instar de PEG à cinq millions
13 (5 M\$), puis la recommandation 6 sur la clause de
14 sortie que vous proposez à deux cents (200) points
15 de base.

16 Dans un premier temps, j'aimerais si vous
17 pouviez nous préciser, outre de vous fonder sur la
18 position de PEG et d'appuyer leur position, si vous
19 pouviez nous commenter quels critères qui vous ont
20 permis de retenir autant pour la clause de sortie
21 pour les deux cents (200) points de base que pour
22 le seuil de matérialité, si vous pouviez être un
23 petit peu plus précis sur ce qui a fondé votre
24 position.

25 R. Donc, allons-y avec la recommandation 2 sur le

1 seuil de matérialité de cinq millions (5 M\$) autant
2 pour les exclusions que pour les exogènes. Et vous
3 voyez que notre position s'inspire de celle qu'on
4 avait dans la MRI du Distributeur selon laquelle le
5 seuil doit être suffisamment grand pour représenter
6 des montants qui pourraient être potentiellement
7 néfastes pour l'entreprise.

8 Et je me souviens toujours qu'on avait posé
9 une question, je pense que c'est madame Chaplin
10 d'Elenchus, et puis on n'a pas la référence ici, on
11 n'a pas la citation ici, mais on l'a utilisée un
12 peu après, puis elle disait, bien, premièrement,
13 ces facteurs-là, il faut que ce soit très peu
14 fréquent, il faut que ça ait vraiment un impact sur
15 l'entreprise pour pas qu'on ait à tout bout de
16 champ, et caetera. C'est un peu le premier contact
17 qu'on a eu avec cette notion-là. Et puis là-dessus,
18 bien, je vous dis, c'est... notre recommandation
19 est basée sur cette, on peut dire, cette opinion-là
20 de madame... si je me souviens bien, c'est madame
21 Chaplin. Et puis un peu le travail qu'on a fait
22 aussi du côté du Distributeur.

23 Pour la clause de sortie. Alors, on est
24 parti de la recommandation de Concentric avec cent
25 cinquante (150) points de base et on a analysé ce

1 que Concentric a fourni, principalement le balisage
2 qu'ils ont fourni. Et on constatait que la clause
3 de sortie des entreprises d'électricité est
4 déclenchée advenant un écart de rendement supérieur
5 ou inférieur à une valeur variant entre deux cents
6 à cinq cents (200-500) points de base par rapport
7 au taux de rendement autorisé après application du
8 MTÉR sur une base annuelle. Et pour les entreprises
9 de gaz, cette fourchette-là était également entre
10 deux cents et cinq cents (200-500) points de base.

11 Et puis suite à ce que CAA ou Concentric a
12 fait, basé sur une analyse des ROE (return on
13 equity), on a quand même constaté, notre
14 recommandation de deux cents (200) points de base,
15 je vous dirais, elle était plutôt basée aussi dans
16 ce cas-là sur ce qui se faisait en Ontario, là.
17 Alors, on peut observer qu'en Ontario le
18 déclencheur, et en Alberta, le déclencheur serait
19 toujours supérieur à deux cents (200) points de
20 base. C'est là qu'on est passé de cent cinquante
21 (150) à deux cents (200) basé sur ces informations-
22 là.

23 Et la deuxième partie de notre
24 recommandation, c'était d'appuyer la recommandation
25 de PEG selon laquelle le déclenchement de la clause

1 de sortie ne devrait pas entraîner la fin
2 automatique du MRI mais plutôt un examen de la
3 Régie afin de déterminer si le MRI devait être
4 continué, révisé ou terminé. Puis, là, bien, nous,
5 on se disait, bien, il ne faudrait pas que ce soit
6 automatique. Puis peut-être que, t'sais, encore là,
7 notre deux cents (200) points ou deux cent
8 cinquante (250) points, ou peu importe les
9 recommandations de Concentric et de PEG et de la
10 nôtre et d'autres intervenants, bien, ça devrait
11 plutôt être un déclencheur à ouvrir, voir s'il y a
12 lieu, s'il y a matière à arrêter le MRI.

13 (13 h 40)

14 Alors, c'est plus -on va dire en bon français- un
15 « flag » qui fait que au Québec, maintenant qu'on a
16 ce déclen... ça ne sera pas un déclencheur
17 d'arrêter le MRI, mais ça sera un déclencheur de le
18 réexaminer. Alors, cette partie-là, c'est sûr que
19 PEG le recommande, mais là c'est vraiment la partie
20 qu'on trouve la plus importante là sinon est-ce
21 qu'on pourrait se retrouver en coûts de service
22 automatiquement puis que tout le monde, peut-être,
23 même serait d'accord pour dire que ce n'était peut-
24 être pas un bon cas pour se retrouver.

25 Alors, c'est ce bout-là, ici, qui pour nous

1 est le plus important là. Indépendamment du nombre
2 de points, c'est de... Si le nombre de points se
3 présente, mais au lieu de le dépasser, on va
4 s'asseoir puis on va le regarder.

5 Q. **[123]** Une dernière question, c'est... En fait, ce
6 que j'aimerais savoir c'est si vous avez réfléchi à
7 la question de savoir, selon les caractéristiques
8 actuelles, telles que proposées par le
9 Transporteur... Tout à l'heure, vous faisiez
10 référence aux écarts de rendement, le tableau de
11 Concentric. Est-ce que, selon les propositions du
12 Transporteur dans la demande, telles qu'elles sont
13 formulées pour l'ensemble du MRI, actuellement.
14 Est-ce que vous vous êtes penché sur la question
15 d'anticiper les écarts de rendement? Est-ce que
16 selon vous, on s'attendrait à ce que les écarts de
17 rendement soient similaires à ceux historiquement
18 recensés par Concentric? Ou selon les critères,
19 l'ensemble des critères qui ont été présentés pour
20 le moment, pour le MRI, si vous avez l'impression
21 qu'il y aura des écarts de rendement supérieurs ou
22 inférieurs?

23 R. On n'a pas vraiment fait cette analyse-là. Il n'y a
24 rien qui nous indique là que ça serait différent de
25 ce qu'on a vécu au cours des années là. Dans le

1 fond, on n'a pas vraiment fait cette analyse
2 détaillée.

3 Q. **[124]** C'est parfait. Je vous remercie. C'est ça, ça
4 va compléter les questions.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Je vous remercie, Maître Gariépy. Maître Turgeon.

7 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

8 Me MARC TURGEON :

9 Q. **[125]** Je vais continuer sur la même ligne, l'avant-
10 dernière ligne, l'avant-dernière question de maître
11 Gariépy sur la clause de sortie et sur la question
12 du réexamen. Selon vous, quand vous nous
13 dites : « Oui. Un réexamen, ce n'est pas
14 automatique. » Jusqu'où on voit le réexamen? Est-ce
15 que c'est un réexamen... Est-ce que c'est, comme on
16 pourrait parler prima facie, c'est-à-dire que je
17 constate qu'il y a quelque chose qui ne marche pas,
18 puis c'est sur cet aspect-là que je regarde? Ou je
19 fais un examen en profondeur? Parce que, vous
20 comprendrez, que ça n'a pas la même... La
21 difficulté que je peux y voir, puis je vous donne
22 où j'en suis puis je veux le partager avec vous.

23 C'est que si, effectivement, qu'il puisse
24 employer cette clause de sortie-là, puis il faut
25 préparer la prochaine tarifaire, il faut qu'on

1 sache, il faut qu'il sache et que nous sachions
2 comme Tribunal, sur quoi va porter la prochaine
3 tarifaire. Alors, jusqu'où on va dans cet réexamen-
4 là?

5 R. Bien. Je pense que vous l'avez dit là. Normalement,
6 on aurait les chiffres au rapport annuel en avril,
7 quelque chose comme ça, et notre cause tarifaire
8 qui arrive en août. Donc, ça serait... Il faudrait
9 qu'on le voit là, ça serait une... Dans la preuve
10 sur la cause tarifaire, au mois d'août, il y aurait
11 une constatation qui aurait été faite, peut-être en
12 avril. Et puis, dans cette cause-là, bien, il
13 pourrait y avoir un sujet important qui est de
14 comment revoir, réexaminer le MRI. Bon. Ça pourrait
15 peut-être, être une première phase qui pourrait se
16 faire rapidement. Et évidemment, c'est difficile de
17 définir ce qu'on veut dire par « en profondeur ou
18 non », mais notre position c'est que... Prenons un
19 premier constat là, qui ne serait peut-être pas en
20 profondeur, mais qui serait... Est-ce qu'il y a
21 lieu... C'est comme si on se donnait une... On a
22 déclenché quelque chose, donnons-nous un temps pour
23 évaluer, de façon plus sommaire, est-ce que ça vaut
24 la peine de continuer ou non? Alors, je le voyais
25 un peu comme une première étape dans la cause

1 tarifaire.

2 (13 h 45)

3 Q. **[126]** Et est-ce que ça pourrait aussi être une
4 première étape qui se fait en amont de la cause
5 tarifaire? C'est que dès que le Distributeur
6 arrête, par son rapport annuel, une vision
7 tarifaire, il pourrait nous déposer une requête
8 rapide pour un examen rapide. De savoir si les
9 conditions, les conditions sont réunies pour
10 réouvrir... Je fais un peu l'analogique avec un
11 taux de rendement.

12 C'est arrivé à la Régie qu'un Distributeur
13 nous est arrivé, je dis pas un matin, mais il nous
14 est arrivé à un moment donné pour nous dire « bien,
15 il y a une condition dans le taux de rendement qui
16 fait que ça ne marche plus puis il faut revoir mon
17 taux de rendement au complet » alors qu'on avait
18 quatre sur quatre... sur les cinq dernières années,
19 on avait fait quatre années d'experts dans un taux
20 de rendement. Alors, on a regardé s'il y avait des
21 conditions étaient réunies pour permettre ou pas,
22 puis...

23 C'est parce que des fois aussi, comprenez
24 avec moi qu'il y a quelque chose qui ne marche pas,
25 mais on ne peut pas juste régler ça sans toucher à

1 d'autres choses, ça fait que... Mais, ce que je me
2 dis, si j'attends au... si j'attends au mois
3 d'août, bien là déjà je suis enclenché dans quelque
4 chose qui est difficile et pour eux et pour nous.
5 Parce que vous savez nos... on a de la misère des
6 fois à souffler puis à voir comment les choses
7 sont. C'est juste ça que j'essaie de voir parce que
8 je trouve que, à première vue, ça a du sens là,
9 mais c'est comment je... comment je vais
10 l'opérationnaliser.

11 Est-ce que vous seriez d'accord que si...
12 ça pourrait être une... ce que vous vouliez faire
13 au mois d'août comme la première partie pourrait
14 être le plus rapidement possible puis on regarde là
15 à savoir si les conditions sont réunies?

16 R. Bien, si on a l'information en avril puis il n'y a
17 pas de valeur ajoutée à attendre en août, vous
18 connaissez ma...

19 Q. **[127]** On y va.

20 R. Vous connaissez le plaisir que j'ai que les choses
21 se fassent rapidement. Alors, s'il n'y a pas de
22 valeur ajoutée, allons-y tout de suite.

23 Q. **[128]** O.K.

24 R. Puis allons au moins... auscultons le patient pour
25 voir s'il y a quelque chose à faire. En tout cas,

1 je pense qu'il n'y a pas... s'il n'y a pas lieu
2 d'attendre, n'attendons pas.

3 Q. **[129]** Et que la Régie pourrait à ce moment-là
4 donner des instructions qu'elle voudrait bien
5 donner pour la prochaine tarifaire. T'sais, je veux
6 dire, c'est ça qui est important. Merci.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[130]** En fait, moi, je vais juste continuer sur la
9 ligne de questions parce que quand on y pense, il y
10 a deux... il y a deux solutions, soit le
11 Transporteur nous revient plus tôt que mai, hein!
12 Il devrait... comme monsieur c'est Yardley, je
13 pense, qui en faisait mention, bien le Transporteur
14 devrait le voir venir rapidement au cours de
15 l'année dans laquelle les problèmes surviennent.

16 Alors, soit il arrive dans le premier
17 trimestre et ils nous disent « il y a un problème,
18 les conditions sont survenues et il dépose. »
19 L'autre solution, parce qu'on ne voudrait pas
20 qui... il n'y a personne qui aime travailler pour
21 rien, qui nous dépose le dossier en format MRI puis
22 recommencer en septembre en format coût de service.

23 Bon. Évidemment, ça ne serait pas très...
24 c'est un petit peu de travail pour rien. Alors, il
25 faudrait le déposer comme en coût de... avec les

1 rubriques de coût de service, mais sous MRI. Alors
2 là, il faudrait juste voir là comment qu'on
3 s'arrange avec cette notion-là. Parce que l'autre
4 solution, c'est si le Transporteur ne dépose pas ça
5 dans le premier trimestre, suffisamment à temps
6 pour que la Régie rende une décision pour que ça le
7 décide dans quel format, quelle opportunité il doit
8 le déposer? Bien, il va falloir qu'il nous le
9 déposer en coût de service, mais peut-être pour
10 possiblement un traitement MRI. Ça fait que
11 j'essayais de voir là comment ça pouvait être...
12 j'essayais de voir avec vous comment ça pourrait se
13 faire.

14 R. Bien, revenons encore un peu en arrière dans le
15 fond parce que nous, ce qu'on dit, c'est que le
16 principe pour nous est assez simple là. Dès qu'il y
17 a un risque que ça dépasse le déclencheur qu'on
18 s'est donné, bien ce serait bien que le
19 Transporteur déjà donne, je ne sais pas, la
20 traduction pour un « heads-up » là ou un préavis
21 déjà à la Régie...

22 Q. **[131]** Une lettre.

23 R. ... pour dire « ah! Il y a peut-être... il commence
24 à y avoir des risques. C'est possible qu'on...
25 Puis finalement ça ne se concrétise pas là,

1 mais... » Finalement, dans le fond, c'est le plus
2 tôt possible, on le sait ou le plus tôt possible
3 qu'on pense qu'il pourrait y avoir des risques.
4 Bien, que le Transporteur puisse aviser la Régie
5 puis la Régie, bien comme ça, elle pourra prendre
6 tout le temps qu'elle pourra, pas tout le temps
7 qu'elle pourra, mais elle ne perdra pas du temps
8 parce qu'on le savait déjà il y a un mois ou deux
9 là. Alors, je pense, le principe est simple. Le
10 plus tôt sera le mieux.

11 Q. **[132]** Je vous remercie. Je n'aurai pas d'autres
12 questions. Alors, voulez-vous un réinterrogatoire,
13 Maître Cadrin?

14 Me STEVE CADRIN :

15 Non. Puis je vois qu'il n'y a pas... du moins, à la
16 dernière vérification informatique, il n'y a pas
17 d'engagements de déposés. Donc, on va mettre fin à
18 la preuve telle qu'elle est actuellement sous
19 réserve de vous demander en cours de route, s'il y
20 a besoin là, de rediscuter de ça. Sinon on pourra
21 peut-être même en discuter en plaidoirie, on verra.
22 Selon ce qui sera sorti dans l'engagement, bien
23 sûr.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Je vous remercie.

1 Me STEVE CADRIN :

2 Merci beaucoup.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Alors, merci beaucoup Monsieur Raymond. Vous êtes
5 maintenant libéré avec nos remerciements. Et ça
6 nous amène à la preuve de l'AQCIE. Je ne vois pas
7 monsieur Lowry, mais je suis sûre qu'il est pas
8 loin.

9 (13 h 50)

10 Me GUY SARAULT :

11 Je vais aller le chercher.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Ça fait qu'on va prendre une pause de cinq minutes,
14 le temps que vous retrouviez votre témoin et puis
15 que vous l'installiez. Je vous remercie.

16 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

17 REPRISE DE L'AUDIENCE

18

19 DISCUSSION

20 LA PRÉSIDENTE:

21 Bonjour Maître Sarault.

22 Me GUY SARAULT:

23 Rebonjour Maître Duquette, à tous les membres du
24 Banc, toujours un plaisir. Avant de commencer la
25 présentation de notre témoin, et je tiens à m'en

1 excuser, je pense que j'ai fait un oubli
2 impardonnable. Même si c'est la quatrième fois
3 qu'on le voit, je pense que j'avais pas demandé de
4 le faire reconnaître comme expert en MRI dans le
5 cadre spécifique et pointu du présent dossier 4058.

6 Alors je demande la reconnaissance du
7 Dr. Mark Lowry comme expert en mécanismes de
8 réglementation incitative dans le cadre du présent
9 dossier.

10 LA PRÉSIDENTE:

11 Maître Fréchette, ça vous va?

12 Me YVES FRÉCHETTE:

13 Oui, on s'en remet à la Régie. Pas de
14 contestation.

15 LA PRÉSIDENTE:

16 Alors, à ce moment-là, on va reconnaître le
17 Dr. Lowry sous le même titre qu'il avait été
18 reconnu précédemment, qui est...

19 Me GUY SARAULT:

20 C'est un habitué.

21 LA PRÉSIDENTE:

22 Un expert en réglementation... Oui, en mécanismes
23 de réglementation incitative. Merci.

24 Me GUY SARAULT:

25 Alors, j'ai déposé hier soir sur le système de

1 dépôt électronique de la Régie comme pièce C-AQCIE-
2 CIFQ-0036 une présentation PowerPoint qui a été
3 distribuée et sur laquelle le Dr. Lowry va se baser
4 pour faire sa présentation verbale, mais je
5 voudrais quand même aussi lui demander, si vous
6 n'avez pas objection, de confirmer les éléments de
7 preuve écrite dont il est l'auteur et qui ont été
8 déposés au dossier.

9 Alors, Dr. Lowry, we will have you sworn in
10 and then we will...

11 LA GREFFIÈRE:

12 Je vais assermenter le témoin préalablement.

13 Me GUY SARAULT:

14 Oui, c'est ça. C'est ça que je lui disais en sworn
15 in. Alors...

16

17 PREUVE AQCIE-CIFQ

18

19 L'an deux mille dix-neuf (2019), le vingt et unième
20 (21e) jour de janvier, a comparu:

21

22 Dr. MARK LOWRY, Economist, place of business
23 located at 44 East Mifflin Street, Madison,
24 Wisconsin, USA;

25

1 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
2 solennelle, dépose et dit comme suit:

3

4 EXAMINED BY Me GUY SARAULT :

5 Okay, Dr. Lowry, before we go on with your actual
6 presentation, I was reminding the Régie that prior
7 to filing last night your PowerPoint presentation
8 as Exhibit 0036 on behalf of AQCIE-CIFQ, there were
9 other documents that I would like you to kindly
10 acknowledge as part of your written evidence in
11 this case, the first one would be your expert
12 report, Exhibit 0018, it's always C-AQCIE-CIFQ-00.

13 So, there's also your responses to
14 information requests that were addressed to you.
15 The first set of answers is to Option consommateurs
16 and it was filed as Exhibit 0031; the second set of
17 responses to IRs is exhibit 0032, responding to the
18 Régie's information requests; and the fourth set
19 of, en fait, the third set of responses to IRs were
20 IRs filed by HQT, which you responded in two
21 exhibits, the responses themselves, Exhibit 0029,
22 and attachment 11.1, Exhibit 0030. In addition to
23 your PowerPoint that I just referred to, do you
24 acknowledge being the author of these documents,
25 and do you adopt them as your evidence in this

1 case?

2 (14 h)

3 A. I do.

4 Q. **[133]** Before we go any further in your
5 presentation, do you have any correction to make to
6 any of these documents, and in particular your
7 PowerPoint presentation?

8 A. I do. I would be inclined just to correct them as I
9 go.

10 Q. **[134]** As you go?

11 A. Yes.

12 Q. **[135]** Okay. Because there was an obvious one,
13 but... Okay, I will let you go. So, without
14 further interruption, I will ask you to testify as
15 to your presentation. Thank you.

16 A. Okay. Well, it's a great pleasure to be here again
17 in the lovely city of Montreal and to see the faces
18 of so many colleagues that I like and respect.

19 What I'd like to do this afternoon is to
20 discuss some, not all, of the outstanding issues in
21 the design of an MRI for Hydro-Quebec Transmission.
22 And if we go to the next page... we could go to the
23 next page. Sorry, just the page prior to that.
24 Okay. Here is an overview of the topics that I
25 would like to address in my presentation. They

1 include, of course, the X Factor issue, the *Étude*
2 *de productivité*, the *formule paramétrique* for
3 capital cost, the liaison between service quality
4 and the MTÉR, the Z Factor, and the *Clause de*
5 *sortie*.

6 So if I can go to the first substantive
7 slide? Okay. So, here is the first of two typos
8 in the presentation, which I'll get to in just a
9 moment here. Let me start by giving my X Factor
10 recommendation. I would like to see the base
11 productivity trend and additionally an S Factor, so
12 that there would be an X Factor that's the sum of
13 these two components, which was not done for HQD.

14 The base productivity trend would be based
15 on the productivity of *charges d'exploitation*
16 *nettes* - inputs, that is to say operation and
17 maintenance inputs.

18 So my proposition is that the base
19 productivity trend be zero point two 0 (0.20) -
20 this is the first of these typos in my testimony -
21 it's zero point two 0 (0.20). The S Factor would be
22 also zero point two 0 (0.20), and adding these two
23 terms, I would advocate an X Factor of zero point
24 four 0 (0.40).

25 Okay, we can go on to the next slide.

1 Okay. So let me start with a little bit of the
2 basics of how you go about measuring the
3 productivity of CNE inputs. Any productivity index
4 has a growth rate that's equal to the difference
5 between the growth and operating scale and the
6 growth in the inputs.

7 Now, an inquisitive person might say: well,
8 how would you measure the growth in inputs? Well
9 that's the simple part, because you're just going
10 to take the growth in the CNE, and then you're
11 going to subtract from that the growth in a
12 suitable price index.

13 The scale part can be a little more
14 complicated, because oftentimes there are multiple
15 dimensions to operating scales. So you really want
16 to take an average of the trends in several scale
17 variables. And how would you weigh these up?
18 Well, intuitively, it would be based on which of
19 the scale variables is more important as a cost
20 driver.

21 (14 h 05)

22 And typically, how this is done in rigorous
23 research would be to develop an econometric model,
24 and you would estimate the elasticities of cost
25 with respect to each of the several scale

1 variables, and you would then use these for the
2 output index weights. And I would note that this
3 approach is preferable to the Régie's approved
4 C Factor, which is based on the company's value of
5 certain types of plant, and I agree with monsieur
6 Audette that that treatment, in addition to
7 probably not being the most accurate approach, is
8 also going to weaken the company's incentive to
9 contain those particular costs.

10 So moving on to the next, please. Alright, so
11 let's talk about some inherent characteristics of
12 ONM, or CNE productivity. And one is that this
13 type of productivity is really quite volatile, it
14 can really bounce around from years to years.
15 Sometimes it's, you could have five percent (5%)
16 growth, and then the next year you'd have ten
17 percent (10%) decline. And this is not so true of
18 capital productivity or of multifactor
19 productivity. But for CNE productivity it's a real
20 problem.

21 And so if you want to get a proper trend in
22 CNE productivity, all else equal, you're going to
23 have to have a longer sample period in which to
24 capture the trend. Which is noteworthy because CNE
25 has advocated using an extremely short sample

1 period as the basis for productivity trends.

2 Now another rule of thumb is that the
3 multifactor productivity of utilities tends to be
4 quite different from the ONM productivity and it
5 seems to be particularly true for transmission ONM.
6 And as a consequence, if there are studies out
7 there of multifactor productivity, of totex(?)
8 productivity, they are not really very relevant at
9 all for the determination of an X Factor in this
10 proceeding. And Concentric mentioned a lot of
11 these total Factor productivity studies, they
12 talked about the X Factors in Australia. All these
13 things are really not pertinent. And I don't mean
14 to be overly critical to Concentric for mentioning
15 them, because at the time there were very few ONM
16 productivity results to even talk about. So it
17 would be understandable to at least make some
18 mention of total Factor productivity trends.

19 Now another basic issue here is what
20 happens when a company decides to undertake an
21 asset management program. It is admirable, in my
22 opinion, that Hydro-Quebec has decided to make this
23 goal of conserving a capex by extending the service
24 lives of some of their transmission assets. But my
25 main point here is that the effect of this on

1 productivity growth is going to be temporary, and
2 not long-term in my opinion. If we go to the next
3 slide, I can illustrate this with a figure.

4 So in this figure, you see productivity
5 growth rates just, you know, hypothetical
6 illustrative manner. And you see how they bounce
7 around, because CNE productivity tends to bounce
8 around.

9 But what you notice here is that there is
10 initially a trend where the numbers are say between
11 zero (0) and one (1) typically, and then this is
12 followed by a period when a company is
13 transitioning to an asset management plan where,
14 very possibly, the ONM productivity growth will be
15 negative for several years. It's never going to be
16 clear how many years are going to be like this.

17 But after the transition is made, then you
18 would expect the CNE productivity to pop up, not
19 necessarily to the same level, but it is probably
20 not going to continue to be negative.

21 And so when Concentric presented you with a
22 similar figure that was actually the company's
23 numbers, they only looked at the first batch of
24 four and the second batch of four. Because that's
25 basically the point where Hydro-Quebec is today.

1 They are at the end of about four or five years of
2 this transition. And Concentric said that you
3 should base the X Factor on these negative values
4 when it must surely be the case that within the
5 space of a year or two or three, the numbers are
6 going to pop up to a more normal level of
7 productivity.

8 So I believe that it is bad advice to base
9 the X Factor on the numbers during the transition
10 to a new Asset Management regime.

11 Moving to the next slide. Now then, so
12 where would one get data to ascertain an
13 appropriate X Factor for the CNE costs of Hydro-
14 Quebec? Well, unfortunately, the decision was made
15 not to make a study to inform the Régie in this
16 proceeding. I think that would have been the
17 better course of action, it could have been done
18 long ago, but what they are left with is to have
19 information from the Australian Energy Regulator
20 and two other sources.

21 (14 h 10)

22 So, let's talk first about the AER's work.
23 I might say that I occasionally consult with the
24 AER. What they do there is they have another
25 consultant that does studies of the productivity

1 trends of Australian power transmitters and they
2 break that down into the CNE productivity as well
3 as the multifactor productivity. And yes, they do
4 use one of these elasticity weighted
5 multidimensional scale indexes in that research
6 programme.

7 Now, in addition to that, the AER actually
8 has a regulatory system that is similar in some
9 ways to what you've decided to do in the first
10 generation for HQT because they will index the O&M
11 revenue while they have a forecast basis for the
12 capital revenue. And so, they need some CNE
13 productivity growth targets. So, those are going to
14 be very interesting to look at.

15 Now, secondly, there's something called
16 Hydro One Networks across the provincial line in
17 neighbouring Ontario has recently submitted a
18 productivity study to the Ontario Energy Board.
19 And this addresses not only the productivity trend
20 of US power transmitters, but also the productivity
21 trend of Hydro One Transmission, which is very
22 interesting because you probably couldn't hope to
23 find any better peer for Hydro-Québec Transmission
24 than Hydro One Transmission: similar in size,
25 serves a number of remote areas, also serves a

1 major metro area, and so on. Finally, there is also
2 the productivity experience of Hydro-Québec
3 Transmission itself, of which something is also
4 known.

5 So, if you go to the next slide. Now,
6 let's take a look at what's going on in Australia.
7 And Mr. Coyne made quite a bit of emphasis on this,
8 but in the slides in his presentation, he only
9 presented numbers from the two thousand six (2006)
10 to two thousand sixteen (2016) period. Now, one
11 reason he might have done that is that his study
12 was filed in July of last year and there hadn't
13 been yet an update of the AER's productivity study
14 to the year two thousand seventeen (2017) yet. And,
15 actually, it turns out that there was a dramatic
16 improvement in the productivity of Australian power
17 transmitters during this period.

18 Now, the numbers that had been presented in
19 the two thousand sixteen (2016) report had two
20 different notions prior to that you may remember
21 Mr. Coyne discussing. There was the Opex
22 productivity including so-called redundancy
23 payments, which apparently are sort of continuing
24 payments to people that resulted from a downsizing;
25 and then also, Opex productivity growth excluding

1 these redundancy payments. And Mr. Coyne was of
2 the opinion that it was the numbers for excluding
3 the redundancy payments that were more pertinent in
4 setting an X Factor for HQT.

5 Now, you see what happened to productivity
6 when it was updated in two thousand seventeen
7 (2017) is that the number went much closer to zero
8 than it had previously been. But what was unclear
9 as of Friday, Mr. Coyne was unclear whether those
10 numbers pertained to the numbers including or
11 excluding the redundancy payments.

12 Well, there's one way to find out the
13 answer to that and that is to email the guy who
14 wrote the study. So, we did that on Friday
15 afternoon, he got back to us in about ten (10)
16 minutes with the response that they pertained to
17 the Opex productivity growth including the
18 redundancy payments. So, the number went from
19 negative six (-6), the four basis points to
20 negative six (-6) basis points during the longest
21 sample period available, which, I've tried to
22 explain, is the more pertinent one for gauging a
23 long run trend.

24 Okay, we go to the next slide. Now,
25 another thing that Mr. Coyne challenged was my

1 mentioning in my testimony that the most recent
2 proposed CNE productivity target of the Australia
3 Energy Regulator was zero percent (0%). And he
4 made a point that the company in question,
5 TasNetworks, which serves the island of Tasmania,
6 is not very comparable to Hydro-Quebec
7 Transmission, I guess mainly because it's smaller,
8 although I'm not sure exactly why it being smaller
9 makes it so non-comparable. But just to make sure,
10 we went back and we got a bunch of the most recent
11 productivity target decisions of the AER. And as
12 you can see, they're all above zero (0), and in
13 fact the highest one, zero point two percent
14 (0.2%), is actually for the company that is most
15 like Hydro-Quebec Transmission, being Powerlink
16 Queensland which serves, in addition to the
17 Brisbane metro area, serves a vast rural
18 hinterland.

19 (14 h 15)

20 So, if we go to the next slide. Now how
21 about that Hydro One productivity study? The sample
22 period... well, first of all let me say that the
23 study was prepared by a company called Power
24 Systems Engineering, which happens to be based in
25 Madison, Wisconsin. And the person who is the

1 senior author of the report, a certain Steven
2 Fenrick, is a former employee of Pacific Economics
3 Group.

4 And notwithstanding the fact that
5 Concentric Energy advisors has been saying that
6 index-based regulation is not really well suited
7 for use in power transmission, actually, Hydro One
8 commissioned these studies and has submitted them,
9 because they are proposing a MRI for it's Sault
10 Ste. Marie transmission subsidiary. It's basically
11 Sault Ste. Marie and some of the areas to the north
12 on the eastern side of Lake Superior.

13 And we have been retained by the Ontario
14 Court to appraise this study and also to prepare a
15 counterstudy. And you might ask, well why do all
16 that work for a little transmission utility like
17 Hydro One Sault Ste. Marie? The answer is that the
18 expectation is that Hydro One itself, next year, is
19 going to propose an index-based approach to MRI for
20 its entire system operations.

21 Now we are right in the middle of doing our
22 counterstudy, right now, and our testimony will be
23 filed in the case on February the fourth (4th).
24 Unfortunately, I don't have final results of this
25 and I'm not sure that it's appropriate to present

1 them anyways, because it might constitute new
2 evidence in the case. But whatever we come up with
3 is going to be available to one and all on February
4 the fourth (4th).

5 Now, so I'm trying to be mindful of what
6 could constitute inappropriate new evidence. So I
7 will say only the following. I don't... we don't
8 find the results for Hydro One itself to be highly
9 problematic, but we were right in many aspects of
10 our initial critique of this PSE research about US
11 productivity.

12 Now one of the things to remember when you
13 look at US transmission productivity numbers, is
14 that most of the transmission owners in the United
15 States are subject to formula rate plans. And that
16 is not the same thing as a multiyear rate plan,
17 it's sort of the opposite. It's a broadbase cost
18 tracker that applies to capital cost as well as to
19 the CNE cost of the company. So that's going to
20 tend to cause their productivity growth to be more
21 negative than one would expect in Canada.

22 But to make matters much worse, it so
23 happens that in the year two thousand five (2005),
24 the US Congress passed the Energy Policy Act of
25 2005, signed by a Republican president, that

1 greatly encouraged investment in power transmission
2 in the United States, through such means as
3 offering ROE premia if companies made investments
4 in certain types of transmission assets. And based
5 on my experience, a number of companies sort of cut
6 back on their distribution capex at that time
7 because the returns were so attractive for
8 transmission capex.

9 But then, if you go up and you look at the
10 sample period for the PSE study, it's two thousand
11 four (2004) to two thousand sixteen (2016). So
12 this is exactly the period under which these
13 companies were operating under the incentives of
14 the Energy Policy Act of 2005.

15 (14 h 20)

16 And you'll note, if you go back and look at
17 Mr. Coyne's oral testimony on Friday, that he made
18 several references to the fact that US transmission
19 owners were spurred by certain incentives to invest
20 at that time.

21 Now, there are other problems with the PSE
22 study and I'll just mention two that I've already
23 had some occasion to mention in my testimony. We
24 found that there was a poor screening of the data
25 which led to a very inappropriate scale index

1 weights. He had one of these econometrically
2 weighted scale indexes but the biggest weight went
3 to line miles instead of some measure of peak load.
4 In this case, it was a ratcheted peak demand but it
5 turns out that weights are much different when you
6 correct for this problem.

7 Also, as I said in my testimony, we were
8 concerned that he didn't make proper adjustments to
9 the CNE data for industry structural change that
10 occurred during this period and this turned out to
11 be exactly the case, that he did not make the right
12 adjustments.

13 Now, before we leave this topic, I would
14 just like to remind you that the last time we had
15 this tilt in December with Concentric Energy
16 Advisors about X Factors, they were making a big
17 deal about another study that Power Systems
18 Engineering had done in Ontario, where he had
19 measured the productivity of the Ontario power
20 distributors and had found that it was negative,
21 substantially negative.

22 And we were once again charged by the
23 Ontario Energy Board to appraise this study and we
24 came to the conclusion that it was seriously
25 flawed, that the trend in Ontario was, if anything,

1 very close to zero and the Board never did embrace
2 the numbers by Power Systems Engineering. So, we
3 need to take the study with a considerable grain of
4 salt until our alternative counter-study comes out.

5 We can go to the next slide. Now, another
6 slide of Mr. Coyne was suggesting that a whole
7 passell of other negative X Factors are coming
8 down the pike in various proceedings. And he
9 correctly mentioned that there was this proceeding
10 for a large power distributor in Massachusetts, for
11 Eversource Energy, that had a negative X Factor.

12 But then he threw in some other pending
13 proceedings like a new proceeding by National Grid
14 and this Hydro One SSM proceeding suggesting, it
15 seemed, that they could so easily result in
16 negative X Factors.

17 And so I have a few comments about that and
18 one is that whenever you look at a number for an
19 X Factor in the United States, you almost basically
20 have to add a hundred (100) basis points to make it
21 eligible to Canada, because typically in the United
22 States, they use the GDP-PI, the Gross Domestic
23 Product Price Index as the inflation measure. And
24 that inflation measure is well known to understate
25 the growth in utility input price inflation because

1 it reflects the very substantial productivity
2 growth of the US economy, something that is not
3 anywhere near as much of a problem in Canada.

4 So actually, and even in that case, the
5 Eversource witness only had an estimate of a
6 productivity of negative point four six (-0.46) and
7 you see that that ultimately ended up with a one
8 point five six (1.56) X Factor.

9 Now then, the next thing that happened in
10 Massachusetts is that that number was so favourable
11 to Eversource that Berkshire Gas decided that they
12 would make a proposal based on the vary same power
13 distribution study, without even retaining that
14 expert witness. And so how did that end up? Well,
15 what happened is that the proposal was withdrawn in
16 a settlement with the Attorney General's Office.

17 As for the National Grid case, they
18 retained the same witness as Eversource had and
19 now, it turns out a year later that his estimate of
20 the productivity trend of power distributors, as
21 the table shows, is now down to negative zero point
22 one three (-0.13). And at any rate, there is no
23 decision in that case.

24 How about that Hydro One case with the
25 negative one point seven one percent (-1.71%)

1 multifactor productivity trend? Well, the
2 company's own proposal for a base productivity
3 offset is zero in that case, and again, a decision
4 is pending.

5 So, I don't see that these other cases that
6 these other cases that are going on are in any way
7 substantiating some inevitable trend toward
8 substantially negative productivity targets.

9 Next slide. Alright, so in my opinion the
10 key considerations in choosing an X Factor for this
11 particular proceeding is there is a close to zero
12 negative productivity trend, CNE productivity trend
13 of the Australian transmitters. I'll allow that
14 negative point eight four percent (-0.84%)
15 productivity trend of the US transmitters, but you
16 do have to take that with a grain of salt because
17 that study is unvetted.

18 (14 h 25)

19 The Kahn X Factor for HQT's CNE over the
20 full sample period that I've argued is appropriate,
21 because you shouldn't focus on a transition period
22 to an asset management program, is positive point
23 five seven (0.57). And how about the CNE
24 productivity growth of Hydro One? It turns out
25 that's about one percent (1%) positive. So you

1 average all those together, and you get a zero
2 point one nine percent (0.19%) positive number.

3 Now, I'd also throw in that the AER
4 typically have setting a zero percent (0%) CNE
5 productivity growth target for power transmitters,
6 and hence you can see where my proposal for a zero
7 point two 0 (0.20) positive number for the base
8 productivity trend is based on the data, the
9 appropriate data.

10 Going to the next slide. Now as for the
11 stretch Factor, we can all agree with the idea that
12 the stretch Factor should reflect the expected
13 difference between HQT and industry productivity
14 growth, that is to say what such as is not picked
15 up by the base productivity trend in the study.
16 And this difference will be larger, we can all
17 agree the more efficient, yet the more inefficient
18 is the subject utility.

19 But what I like, and I've testified for
20 years, is that another pertinent consideration is
21 that the X, the stretch Factor should be higher the
22 greater is the incentive power of the MRI compared
23 to that of the regulatory systems of the
24 productivity sample utilities. So let's take these
25 two issues one by one.

1 As for whether HQT is efficient or
2 inefficient, I would say simply that the jury is
3 out on this. A key piece of evidence that's
4 usually expected, if a utility is going to get a
5 zero stretch Factor, would be some sort of a so-
6 called top down statistical benchmarking study such
7 as might be done with econometric cost modelling.
8 That's exactly the sort of study that Hydro One
9 just filed in Ontario and it turned out that they
10 were a significantly superior cost performer.

11 But Hydro-Quebec Transmission has filed no
12 such study in this proceeding or on any other
13 occasion that I'm aware of. So I don't see any
14 reason to think that they're an inefficient
15 performer. Definitely not. But in the absence of
16 a proper top down statistical benchmarking study, I
17 don't think you can argue for a zero stretch
18 Factor.

19 Now, how about the difference in the
20 incentives of the company is likely to have under
21 this plan versus that of companies in productivity
22 studies? Well, the incentive to contain CNE is
23 going to be pretty strong under this MRI. First of
24 all, it is a multiyear rate plan. There is a
25 revenue cap index, and there is actually going to

1 be a perverse incentive that the Régie is going to
2 have to look for to raise capex in order to lower
3 CNE, because the capex is subject to traditional
4 cost of service treatments.

5 Now, meanwhile, they probably have
6 similarly strong incentives in Australia, but if
7 you were to try to base the X Factor on US data,
8 you would have to take account of the fact that
9 most of those utilities are operating under formula
10 rate plans. So, how would you come up with a
11 stretch Factor for that unusual circumstance?

12 Well, it so happens that we presented
13 evidence in my first submission in this proceeding
14 on an incentive power model that PEG has been using
15 for many years. And based on the research in that
16 report, which, to my recollection, was never
17 rebutted by the other parties, the incentive power
18 research suggests about a ninety (90) basis point
19 increase to any number out of the United States
20 would be appropriate because they operate under
21 formula rates, whereas Hydro-Quebec is going to be
22 operating under an MRI.

23 (14 h 30)

24 So going to the next slide, now another
25 thing that that Mr. Coyne contested was when I

1 mentioned in my testimony that in my Hydro-Québec
2 Distribution testimony I'd come up with this
3 average value of stretch Factors. And he said,
4 well, first of all, that includes a lot of
5 precedents that are old. And then second of all,
6 it's mostly gas and electric power distributors,
7 it's not a transmitter.

8 Well, with respect to the first
9 consideration, what we did is we went back and just
10 calculated the average stretch Factor in the
11 current plans that are operative in North America.
12 And we found that the average there is zero point
13 one nine percent (0.19%).

14 And as for whether stretch Factors for
15 power distributors are pertinent, well, I know no
16 reason why they wouldn't be, unless there was a
17 radical difference in the productivity trends of
18 the two industries. Otherwise, I mean, the
19 businesses are about as similar as you could
20 imagine two businesses being. So, that concludes
21 my remarks about the stretch Factor.

22 Go on to the next slide. Now, let's talk a
23 little bit about the formule paramétrique for
24 capital cost which, basically, what's happened is
25 that Hydro-Québec put in a respectable effort, in

1 my opinion, to kind of cook up a formule
2 paramétrique. But, in their view, it didn't track
3 the trend in the capital revenue requirement very
4 well so they're saying that this is simply evidence
5 that you could never use indexing for power
6 transmission.

7 So, I have the following comments about
8 whether or not it's worthwhile to continue trying
9 to develop *formules paramétriques* for capital cost.
10 First of all, the current cost of service treatment
11 of capital cost is, in my opinion, inconsistent
12 with the MRI provisions of the Loi de la Régie de
13 l'énergie.

14 I think that a multirate plan treatment of
15 capital cost may well be needed in future plans
16 and, well, in my earlier testimony, I discussed
17 several ways this could be done and one would be to
18 base the capital cost part on a forecast or, as
19 Mrs. Duquette said the other day, a building block
20 approach.

21 So, that would be one idea. Then another
22 would be to use a revenue cap, which you might need
23 to supplement with some type of a mechanism for
24 supplemental capital revenue.

25 So, what I'd like to say here is that,

1 obviously, the *formule paramétrique* could be...
2 someday become the basis for a revenue cap. But
3 also even if the capital revenue requirement was
4 forecasted, you might very well want to benchmark
5 that capital cost or the capex. And this is
6 certainly what's done by Ofgem in Britain and by
7 the Australian Energy Regulator, although they use
8 all sorts of different methods for that purpose.

9 I would also note that, and I will
10 acknowledge that you can't expect one of these
11 *formules paramétriques* to, you know, to predict in
12 any one year what the company's change in capital
13 cost would be; but over a four or five year plan,
14 you might hope that it would be reasonably
15 pertinent to appraising their capital cost growth.

16 So, if you go to the next slide. So how
17 could you do some sort of *formule paramétrique*?
18 Well, one way to do it would just be to develop an
19 econometric model for capital cost. You could say
20 that the capital cost is a function of a capital
21 price and the line kilometres and peak demand or a
22 substation capacity variable and you could have
23 five other variables in there.

24 Well, if you log(?) both sides of an
25 econometric model like that, then the parameters

1 make it possible to project the growth in capital
2 cost, it's a linear function of the growth in each
3 of those variables. So, that would be one way to
4 go, is to do it econometrically.

5 Now, another would be to develop a revenue
6 requirement index and that's based on the basic
7 result of cost theory that the growth in cost is
8 equal to the growth in the input prices minus the
9 growth in productivity plus the growth in operating
10 scale. And usually, here again, you'd probably
11 want to do that with a multidimensional scale index
12 maybe using these cost elasticity weights.

13 So, the second approach is the one that
14 Hydro-Québec used and they had to come up with a
15 target for the productivity so they used the Kahn
16 method and their own data, which produced,
17 incidentally, a surprisingly reasonable number for
18 the X. And then, however, they used a very crude
19 scale variable. It was just one measure of
20 capacity, they didn't try their hand at any sort of
21 a multidimensional scale index.

22 (14 h 35)

23 Okay, so going to the next slide. So, what
24 we did is we developed an econometric model of
25 transmission capital cost. I mean, there are a lot

1 of ways this could be done. This particular model
2 was done using data for forty-one (41) vertically-
3 integrated electric utilities in the United States,
4 and as you can see here, we found four
5 statistically-significant scale variables that
6 could go into some sort of a multidimensional scale
7 index. There is the number of customers,
8 transmission line miles, generation capacity and
9 ratcheted maximum peak demand. By ratcheted, I
10 mean that whatever is the highest value ever
11 achieved is the value until a new peak is reached.

12 And you might wonder why the number of
13 retail customers would be in a model like this,
14 but, and the reason for that is that it's well
15 known to be highly correlated with expected peak
16 demand for a number of different reasons. So, and
17 indeed it does come in in the model. So it's sort
18 of helping out the ratcheted peak demand, to kind
19 of fill out the impression of what the expected
20 peak is.

21 And then we go to the next slide, it just
22 explains how the scale index weights would be
23 derived from the econometric elasticity estimates,
24 and you can see that the ratcheted peak demand has
25 the highest weight, and then transmission line

1 miles.

2 So this is kind of in challenge to the
3 company's assertion that the only thing that
4 matters in driving the cost of a power transmitter
5 would be the generation... the capacity of the
6 system or the peak load capacity. It's almost
7 unbelievable that that could be true for a company
8 like Hydro-Quebec Distribution, which has such a
9 truly vast network. Surely, the distances involved
10 in getting power from the remote hydroelectric
11 generators to market are huge drivers of their
12 cost.

13 Going to the next slide. Okay. So, to
14 conclude the discussion on this, I would say that I
15 think it's worthwhile to continue working on these
16 *formules paramétriques*. No question that they're
17 challenging, and one piece of evidence that they
18 are challenging is that even in an application to
19 power distribution, when companies are under these
20 revenue cap indexes, oftentimes there are
21 provisions for some supplemental capital revenue.
22 And so perhaps, if there ever was to be a revenue
23 cap index for Hydro-Quebec Transmission, there
24 would need to be one such mechanism.

25 But I certainly do not believe that the

1 research undertaken in this proceeding provides
2 sufficient grounds for abandoning the concept of a
3 *formule paramétrique* or a revenue cap index for
4 Hydro-Quebec. I think we're going to, you know...
5 We're going to have an *Étude de productivité* coming
6 up that's going to provide a lot of information,
7 there's going to be a decision in this Hydro One
8 case. Hydro One is going to propose a revenue cap
9 index for their whole system, and then there will
10 be the second generation MRI proceeding for HQT.
11 So I think that we should... there is not enough
12 evidence on the table to abandon the idea of
13 indexation here.

14 Okay, so let's talk some about the *Étude de*
15 *productivité*. The company simply did not fulfil
16 the Régie's request to discuss the methodology for
17 the productivity study. And I have to admit that
18 the need for productivity guidelines would be
19 reduced if it would just be agreed at the
20 conclusion of this proceeding that the Régie is
21 going to ultimately fund two studies that would
22 permit Hydro One to do it their way, or Hydro-
23 Quebec to do it their way, and another consultant
24 who might be working for the Régie or for the
25 consumers, to do a separate study.

1 And if we just go forward to the next
2 slide, and then I'm going to come back, I ask you
3 to come back. Let's just take a look at some recent
4 MRI proceedings in North America and see how many
5 productivity studies there were.

6 (14 h 40)

7 Well, we'll start with the case of Alberta,
8 which is kind of an amusing story to recount in any
9 event because, in that case, the Commission shows
10 National Economic Research Associates to do a
11 productivity study. And you might have thought
12 that that's going to be a study that everyone is
13 going to be able to get onboard with.

14 Well, it turned out to be anything but the
15 case. The consumers didn't like it and the
16 utilities didn't like it either, but they did like
17 the fact that, in the last fifteen (15) or twenty
18 (20) years of the sample period, that it produced
19 negative productivity trends.

20 So, one utility hired London Economics to
21 do a separate study and then the other utilities
22 hired consultants to say, to basically cherry-pick
23 the results for the more recent years of the sample
24 period and say that that should be the productivity
25 targets. So, here we had three studies plus a

1 number of other commentaries.

2 Now, in the other proceedings that are on
3 this table, it is more, you can see, it's more
4 common just to have two studies, one done by the
5 company and the other done either by the Commission
6 or the consumer advocate. One thing I will note
7 with interest is, and you look at the second to
8 last entry for the Eversource case.

9 Now, remember, Eversource is the one case
10 where a North American regulator has acknowledged a
11 negative productivity trend, and that was the one
12 case that didn't have a proper counter-study filed.
13 The State has not only learned the errors of their
14 ways because they just retained the Pacific
15 Economics Group, the Attorney General just retained
16 Pacific Economics Group to prepare a counter-study
17 to the new submission by National Grid.

18 Now, we can go back then to the prior
19 slide, Ma'am. Okay. So, in my opinion, even if
20 you thought that you'd like to provide some
21 guidelines about methodological issues in this
22 proceeding, I think it is fair to say that in the
23 absence of any productivity research having been
24 done, that really there is no evidentiary basis to
25 say that you should be using the one-hoss shay

1 method or you should have exactly the sample period
2 and so on.

3 So I wouldn't recommend that, but I do
4 think that the Régie is in a very good position to
5 comment on the scope of the study, it's not the
6 same thing as the methodology. It should be a
7 no-brainer, for example, that any witness should
8 produce the trends in the CNE, the capital as well
9 as the multifactor productivity.

10 They should definitely be measuring the
11 productivity of Hydro-Québec as well as the peer
12 group. And it would be desirable for results to be
13 presented for numerous companies and for a long
14 sample period, even if the consultant decides that
15 only certain companies should be the basis for the
16 X Factor or that a certain sample period should be
17 used. It would be very desirable to have more
18 evidence for the parties, no matter who, whether
19 it's a consumer study or a study by the company.

20 Lastly, I think it would be nice to have,
21 that out of this would come econometric models of
22 CNE, capital and total transmission cost that could
23 be used, could have various uses.

24 Going to the next slide please. Also, a
25 consideration should be paid, as in the HQD

1 proceeding, as to whether it would be a good idea
2 to have this sort of top down, usually econometric
3 benchmarking study, because such a study would be
4 pertinent for a stretch Factor determination. It
5 is, in fact, a standard requirement in Ontario for
6 any large utility that's filing a custom MRI
7 proposal.

8 I mentioned that Hydro One Transmission
9 just filed such a study and if, for some reason,
10 the company feels very strongly that the total cost
11 could not be benchmarked accurately by this method,
12 the least that could be done is to have a study of
13 the CNE cost efficiency that we're lacking right
14 now.

15 (14 h 45)

16 Now, let's turn to the complicated issue of
17 the liaison between the service quality and the
18 MTER or earnings sharing mechanism. And I have an
19 extensive discussion of this in my evidence and
20 here I'll just start with the three or four key
21 results. And one, is that I feel that the IMQ
22 weight should reflect the relative importance of
23 the various quality dimensions to customers, or to
24 the public, as opposed to just having the equal
25 weights that Hydro-Quebec Transmission proposes.

1 I think that the penalties should be based
2 on the average performance over four years, so that
3 there is less need for a deadband. You see, for
4 example, my proposed penalty, you would have a
5 certain penalty that would kick in whenever there
6 is a negative value for the IMQ, based on the value
7 of alpha which I'll call the penalty rate, but the
8 penalty rate is applied to the average value of the
9 IMQ over four years, and not the value for just
10 each year as you go.

11 I also feel that penalties should be
12 possible when earnings are negative or negligible,
13 as well as when they are substantially positive,
14 and I do respect the fact that the Régie had made
15 the decision that there would be a liaison between
16 service quality and the MTÉR. So what I'm
17 proposing, out of respect for that, but in a way to
18 sidestep it, is that there could also be a
19 supplemental quality penalty that would kick in in
20 the event that there aren't enough surplus earnings
21 to exact the penalty.

22 Okay, so we go on to the next slide. Here
23 is my thoughts about recommended indicators and
24 weights. In the HQD proceeding I presented
25 evidence of a survey we undertook that showed that

1 usually about sixty (60) or seventy percent (70%)
2 of the weight, in a service quality incentive
3 mechanism, is for things like reliability and
4 availability. And so if you're not going to have
5 the equal weights, then something's *gotta* go down
6 in order for the weight on reliability and
7 availability to go up. So I proposed that the
8 weight on the *Satisfaction de la clientèle* be
9 reduced from twenty-five percent (25%) to fifteen
10 percent (15%), and that the weight on *Sécurité* drop
11 from twenty-five (25) to fifteen percent (15%). I'm
12 not saying that *Sécurité* concerns aren't important,
13 but I would note that when a company has a failure
14 to achieve safety, that they are subject to
15 lawsuits. And you may have noticed that one of the
16 largest electric utilities in the United States
17 recently - Pacific Gas and Electric - recently
18 declared bankruptcy because of their possible
19 culpability in wildfires that resulted in the
20 deaths of dozens or a hundred or more people. I
21 forget how many exactly, but it was a horrible
22 event. That kind of speaks to my point.

23 So that this then, having reduced those
24 two, it's possible to reduce the weight on *the*
25 *fiabilité et disponibilité du réseau* to seventy

1 percent (70%).

2 Okay, if we could go to the next slide.

3 So, now here I want to talk about the Hydro-
4 Quebec's idea of a statistically-based sort of zone
5 of freedom where small reductions or increases in
6 the IMQ will not result in any adjustment. And
7 what I tried to do here is to create a paradigm
8 idea that the utility has a certain measure of
9 quality effort that results in a certain expected
10 value of the IMQ.

11 And the company is right that due to
12 various events beyond their control, chiefly
13 weather, that the actual quality is going to vary
14 about this expected value in a particular year.

15 Now, when you don't reward the company for
16 superior quality, then they are in a position where
17 they could be unfairly penalized for normal
18 fluctuations in quality when they don't get the
19 offsetting reward for normal fluctuations that
20 result in improved quality. And it's unfair to the
21 company, and so that is the basis for the idea that
22 you're going to have to have a certain deadband in
23 these quality mechanisms.

24 Now the way it's done with the Gazifère
25 type of approach is sort of a seat-of-the-pants

1 approach, and the company has proposed a more
2 statistically valid approach that's based on
3 standard deviation. And they are right that by
4 doing it this way, you have a sensible way to have
5 different zones of... where there are no penalties
6 for different indicators based on their tendency to
7 fluctuate. So, personally, I do not have a problem
8 with that.

9 (14 h 50)

10 But I would call your attention to the
11 following concern that comes out of this.
12 Basically, if you look at the historical quality
13 figure on the left-hand side, this is basically
14 like a trial, you know, and somebody is up for
15 murder. And, you know, you don't want to send
16 somebody away to prison for life, you don't want to
17 execute them on the basis of bad evidence, and so
18 there's a very high evidenciary standard before
19 they're convicted of murder.

20 Well, this is sort of a statistical
21 equivalent of this, where we're kind of bending
22 over backwards not to penalize the company when
23 possibly, or very possibly, the poor quality is
24 only the result of some random event. Okay.

25 So, fair enough that, but then consider

1 what happens if the company actually reduces its
2 quality. And what you see here is that yes, the
3 most... the worst types of outcomes of the
4 fluctuations will now... there'll be more of those
5 that are subject to some type of a penalty. But
6 it's still the case that it's unlikely that they
7 are going to be penalized. Not only that, there
8 are all the other values of the possible outcomes,
9 where no account is taken of the fact that quality
10 is declining. So they're kind of, you know,
11 potentially getting away with something, in the
12 event that their quality actually did decline.

13 And so you can guard against this and
14 protect against this resulting in a bad performance
15 incentive if you have some pretty stiff penalties
16 when you finally are found to be inferior. But
17 that gets into the trick of somehow calibrating it
18 so the incentive is correct, even though they are
19 potentially not going to be recognized when their
20 quality declines.

21 And so that's a concern that I have, that I
22 would prefer to sidestep by basically not having
23 the deadband, and instead, to base the quality
24 penalty on the results of four years. Hopefully,
25 over four years there'll be some good years and

1 there'll be some bad years and that on balance, the
2 average change in the value of the IMQ is due more
3 to their quality effort or, to put it in the
4 context of this, is more reflective of the change
5 in expected, in the expected value of the IMQ.

6 Okay, moving on to the next slide. Now, so
7 how does one go about... How did I go about
8 developing an alternative? I wanted to calibrate
9 my own proposal based on the company's own numbers.
10 So it's basic... I calculated a value for that
11 alpha parameter based on the idea that under the
12 circumstances of two thousand seventeen (2017) -
13 that was in one of the tables in one of the reports
14 - where there was a modest surplus that could
15 potentially be subject to a draw-down due to poor
16 quality. And basically, I took that rate and made
17 it more general so that it could apply, the same
18 type of rate could apply not only as you go from
19 negative one (-1) to negative two (-2), but as you
20 go from zero (0) to negative one (-1), and as you
21 go from negative two (-2) to negative four (-4). So
22 the same rate applies to all possible outcomes.

23 Okay, going to the next slide. And this
24 slide just shows basically - I won't go into all
25 the gory details - how you would decompose the

1 service quality incentive into the surplus
2 adjustment. You first of all adjust... If there is
3 a quality penalty, the first thing you're going to
4 do is to go after the company's share of the
5 earnings surplus.

6 But if that then becomes exhausted, a
7 supplemental penalty would kick in to recover the
8 remainder. And I can come back and talk about these
9 later if somebody like.

10 Going on to the next slide. Here we just
11 have a figure that shows the range of outcomes, and
12 you see, for example, that bright red line is flat,
13 and then it rises and then it kinks. And the kink
14 is reflective of the current MTÉR that the Régie
15 has already chosen. And so, how do the numbers
16 that we have differ from the company's own
17 mechanism?

18 Well, for the company, if the ROE was less
19 than the target, there would be no possibility of a
20 penalty. Whereas you can see, with our proposal,
21 that you could have penalties and that the
22 penalties get worse as you go from a negative point
23 five (-0.5) value of the IMQ to a negative three
24 (-3) value of the IMQ.

25 (14 h 55)

1 Now you'll also note that in the one event
2 of that nineteen... of that two thousand seventeen
3 (2017) calibration that we talked about, that our
4 proposal will produce, would produce exactly the
5 same outcome as the Hydro One proposal under those
6 circumstances. However, if productivity was
7 actually worse than the negative point two
8 (-0.2)... the negative two (-2), there would be
9 some extra penalties levied.

10 And then, as you go forward, it's
11 interesting to note that there are circumstances
12 under which, yes, there would be more penalties
13 under our proposal, but there would actually be...
14 if the company was so successful as to achieve
15 higher earnings, they would actually have less of a
16 penalty under my proposal than they would under
17 their own proposal. And that makes sense, because
18 if the value, you know, if they really did achieve
19 a large earnings surplus due to superior cost
20 performance, then maybe they ought to be allowed to
21 keep some of it if there is only a modest reduction
22 in their service quality. In other words, if they
23 have really large earnings, even if their IMQ value
24 is negative two (-2), it isn't necessarily enough
25 to argue for giving it all back to the customer.

1 Next slide, please. Now let's talk a
2 little bit about the generic Z Factor. I am
3 getting towards the end, here, you'll be happy to
4 know.

5 I'm opposed to Hydro-Quebec's generic
6 Z Factor proposal. I know of no precedent for this
7 and my concern, my main concern is that if there is
8 such an account setup, that it predisposes the
9 company to lodge Z Factor requests. And they also
10 predispose the Commission to accept these requests.

11 As an alternative, I think it should be
12 made clear that Hydro-Quebec can start counting
13 potentially Z Factor eligible costs and lodge
14 requests for Z Factor treatment, and a deferral
15 account any time they like. And then the company
16 will act on each of these.

17 But I think that the mechanism for filing
18 for Z Factors shouldn't be too easy, that we would
19 like to see Z Factor requests be infrequent and the
20 mechanism for requesting them should not be, as I
21 say, too easy.

22 The *Clause de sortie*. The company's *Clause*
23 *de sortie* proposal, in my opinion, is obviously too
24 conservative, and my main concern is not what
25 happens on the upside, but what happens on the

1 downside.

2 Basically, what they're saying, that any
3 time that the ROE falls below a hundred and fifty
4 (150) basis points, that the plan would trigger a
5 reconsideration of the plan. And to make matters
6 worse, there would be automatically a rate case
7 ensuing. And pretty obviously, this proposal
8 greatly increases the likelihood of plan
9 suspension, because you could... Under a multiyear
10 rate plan, you could easily have negative hundred
11 and fifty (-150) basis points of ROE in a certain
12 year of the plan.

13 But it also raises regulatory costs, and
14 this is a very important thing, is that it really
15 is going to weaken the company's performance
16 incentives to know that they are this close to
17 having a suspension of the plan all the time. Then
18 where is their incentive to really do something
19 special to achieve long-term cost reductions to the
20 benefit of themselves and their customers?

21 In my opinion, what the company is trying
22 to do here, with the advice of Concentric Energy
23 Advisors, is basically to correct for an
24 unfavourable MTÉR decision that resulted in...
25 apart from the fact that the company was slow to

1 present its own MTÉR proposal so the Commission
2 just decided that they would continue the current
3 one.

4 (15 h)

5 So what I've proposed as an alternative is
6 to have a review to be triggered whenever the *écart*
7 *de rendement* is plus or minus four hundred (400)
8 basis points for one year and plus or minus three
9 hundred (300) basis points for two consecutive
10 years. And in the event that there is a
11 triggering, chiefly what this would do would be to
12 open it up for the Commission to think about, the
13 Commission and the parties to think about ways that
14 they could fix this thing so that they could
15 continue with the plan.

16 And you'll note that Mr. Yardley said
17 something on Friday, he occasionally does say
18 something quite reasonable and this was one of them
19 where he said, you know, it's not that hard for the
20 companies and the parties to come up with some sort
21 of a settlement to fix something like this and that
22 it's easier if the only concern is O&M than if it
23 was an entire total cost that's an issue, and I
24 agree with him on that.

25 So, I thought this figure would be useful

1 to explain the various approaches. And actually,
2 let's start over on the right-hand side. What I'm
3 trying to do here is to set forth the array of
4 possible earnings outcomes under the MRI and it's
5 limited at the top and bottom by the *Clause de*
6 *sortie*. But what I also do with the figure is to
7 show how the earnings are carved up, earnings or
8 losses are carved up between the company and its
9 customers.

10 Now in Alberta, where they're really big on
11 strong performance incentives, there is no earnings
12 sharing mechanism and there's a very wide range
13 before the clause de sortie would kick in because
14 the last thing they want is to jeopardise the
15 continuation of the plan with all the regulatory
16 cost consequences and the performance incentive
17 consequences.

18 Now, Fortis also has a pretty wide range of
19 ROE outcomes possible but they have a simple
20 earnings sharing mechanism where it's fifty-fifty
21 (50-50) and so, it is a balance sharing of earnings
22 outcomes, admittedly between the company and its
23 customers.

24 Now, what CEA did is to take account of the
25 fact that so much of the surplus earnings are going

1 to be enjoyed by the customers under the decision
2 that the Régie said, and effectively truncate the
3 bottom half so that the blue area was a lot closer
4 to the striped area, in my opinion.

5 And I don't think that that's what a *Clause*
6 *de sortie* is all about. The *Clause de sortie* is
7 there mainly to just provide guardrails in the
8 event that the revenue cap index, for example, was
9 poorly designed, some things happened in the
10 meantime that clearly wasn't foreseen. And for that
11 purpose, it's not necessary to give undue
12 consideration to the that the earnings sharing
13 mechanism works.

14 So, you see that my proposal is sort of
15 similar on the upside. You could say also it's
16 similar to FortisBC on the upside but I don't try
17 to limit the downside in an effort to somehow make
18 the plan more favourable to the company. I feel
19 that the Régie already decided that they were going
20 to have an asymmetric earnings sharing mechanism
21 and we don't want to completely reverse the effect
22 of that by how we design the *Clause de sortie*.

23 I think that's my last slide.

24 Me GUY SARAULT:

25 Q. [136] I see there's an appendix and four other

1 pages. Those were just...

2 A. If it comes up, we can go to those.

3 Q. [137] Yes, okay.

4 A. I see no need to...

5 Q. [138] Okay. So, does this conclude your
6 presentation?

7 A. Yes, it does.

8 Q. [139] Ça complète alors on est un petit peu en
9 retard mais pas trop.

10 LA PRÉSIDENTE:

11 C'est très acceptable un cinq minutes. On va
12 suspendre pour l'instant le contre-interrogatoire,
13 en fait...

14 Me GUY SARAULT:

15 L'interrogatoire.

16 LA PRÉSIDENTE:

17 L'interrogatoire. On va passer au contre-
18 interrogatoire demain matin. Mais avant ça,
19 j'aimerais avoir une idée, je comprends que vous
20 allez, du côté de HQT, vous concerter avec
21 Concentric. Mais j'aimerais ça avoir une idée des
22 gens sur le temps, si votre planification de
23 contre-interrogatoire tient toujours, juste pour
24 qu'on puisse voir parce que demain, théoriquement,
25 c'est la fin de la présentation de la preuve, mais

1 évidemment tout ce qui n'est pas terminé demain
2 continuera mercredi, ce qui amputerait votre
3 journée de préparer vos argumentations. Alors,
4 c'est pour ça que ça va nous aider. Voulez-vous
5 qu'on commence avec les intervenants ou vous vous
6 lancez à l'eau, Maître Fréchette?

7 (15 h 05)

8 Me YVES FRÉCHETTE:

9 Comme vous voulez mais il me semble que je vous
10 avais annoncé une vingtaine de minutes, je crois.
11 J'ai pas la lettre...

12 LA PRÉSIDENTE:

13 J'avais quinze minutes ici.

14 Me YVES FRÉCHETTE:

15 Oui, quinze, vingt minutes, ça va être dans ces
16 eaux-là.

17 LA PRÉSIDENTE:

18 Ok. On demeure...

19 Me YVES FRÉCHETTE:

20 C'est bien. Si vous m'oubliez pas.

21 LA PRÉSIDENTE:

22 Non, je vais en avoir deux, un chaque côté qui va
23 me le rappeler. Pour les intervenants, on avait un
24 trente (30) minutes total, c'était souvent des
25 réserves, je me réserve le droit de contre-

1 interroger, et cetera. Est-ce qu'on peut penser...

2 Me ANDRÉ TURMEL:

3 Non, pas de questions.

4 LA PRÉSIDENTE:

5 Maître Turmel pour la FCEI n'aura pas de questions.

6 Me STEVE CADRIN:

7 Pas de questions AHQ-ARQ.

8 LA PRÉSIDENTE:

9 Même chose pour l'AHQ-ARQ. Je le dis pour les notes
10 sténographiques, là, évidemment, là.

11 Me ÉRIC OLIVER:

12 Pour Option consommateurs dix (10) minutes.

13 LA PRÉSIDENTE:

14 Une dizaine de minutes pour Option consommateurs.

15 Maître Neuman?

16 Me DOMINIQUE NEUMAN:

17 Oui, pour SÉ-AQLPA dix (10) minutes environ.

18 LA PRÉSIDENTE:

19 Une dizaine de minutes également. Alors parfait,
20 merci, on va pouvoir...

21 Me DOMINIQUE NEUMAN:

22 Environ.

23 LA PRÉSIDENTE:

24 Oui, ça dépend toujours de la longueur des
25 réponses, on comprend le concept, je vous remercie.

1 Alors, après...

2 Me PAULE HAMELIN:

3 (Inaudible)

4 LA PRÉSIDENTE:

5 Maître Hamelin, je...

6 Me PAULE HAMELIN:

7 Pour l'instant je ne penserais pas mais je me garde
8 une petite réserve de (inaudible) minutes au cas
9 où.

10 LA PRÉSIDENTE:

11 D'accord.

12 Me PAULE HAMELIN:

13 (Inaudible)

14 LA PRÉSIDENTE:

15 Non, non, ça va. C'est juste pour avoir une idée de
16 la planification. Demain, on va continuer avec le
17 contre-interrogatoire du Dr. Lowry. Quand nous
18 aurons terminé, on va passer avec la présentation
19 de la preuve de votre panel francophone.

20 Me GUY SARAULT:

21 Oui.

22 LA PRÉSIDENTE:

23 Ensuite, on va passer avec la FCEI et puis OC et
24 ensuite SÉ-AQLPA. Si on est capables de passer tout
25 le monde, sinon comme je vous disais, ça va... Est-

1 ce qu'il y en a qui ont des contraintes? Non, tout
2 va bien? Alors si jamais ça déborde, bien, ça ira
3 à mercredi matin.

4 Alors là-dessus on va arrêter, je vous
5 remercie. On va suspendre et on se revoit demain à
6 neuf heures (9 h 00).

7

8 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

9

1 SERMENT D'OFFICE

2

3 Nous, soussignés, **RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS,**
4 sténographes officiels, dûment assermentés,
5 certifions sous notre serment d'office que les
6 pages qui précèdent sont et contiennent la
7 transcription fidèle et exacte des notes
8 recueillies au moyen de l'enregistrement numérique,
9 le tout hors de notre contrôle et au meilleur de la
10 qualité dudit enregistrement, le tout, conformément
11 à la Loi.

12

13

14

15

16

17

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS